C.R.I.C. N° 82 (2021-2022)
4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Mardi 7 décembre 2021

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Organisation des travaux....1

Examen de l'arriéré....1

Proposition de décret modifiant les articles 2, 6 et 24 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets afin de généraliser un système de consigne en Wallonie, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Antoine, Bastin et Dispa (Doc. 184 (2019-2020) N° 1) – Auditions

Intervenants : M. le Président, MM. Clersy, Maroy....1

Projets et propositions....2

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 9 à 9ter) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 9 à 9ter) ;

Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la stratégie wallonne d'éradication du plomb dans l'eau »....2

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Maroy....2

Exposé de Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Intervenants : M. le Président, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal....2

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes....5

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes, Mme Pécriaux, MM. Witsel, Tzanetatos, Maroy, Janssen, Matagne, Desquesnes....6

Reprise de la séance....18

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 9 à 9ter) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 9 à 9ter)

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, Mme Kelleter, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, MM. Maroy, Desquesnes.....18

Reprise de la séance.....34

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 9 à 9ter) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 9 à 9ter)

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, MM. Janssen, Matagne, Desquesnes, Clersy, Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, M. Agache.....35

Vote.....51

Confiance au président et au rapporteur.....51

Reprise de la séance.....51

Interpellations et questions orales.....51

Question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en œuvre de la sécurisation des berges et les perspectives de leur reconstruction » ;

Question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les moyens octroyés par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour le redressement des berges » ;

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le réaménagement des berges »

Intervenants : M. le Président, MM. Frédéric, Cornillie, Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....51

Question orale de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le calcul des apports extérieurs au centre d'enfouissement technique (CET) d'Habay-la-Neuve » ;

Question orale de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le refus de prolongation d'activité du CET de Monceau et ses conséquences pour l'enfouissement en CET en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....56

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les journées de sensibilisation à l'environnement »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Mme Mathieux.....57

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le coût-vérité et les couches-culottes pour enfants »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....59

Question orale de Mme Mathieux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le logement des équidés et l'avis du Conseil wallon du bien-être animal (CWBEA) du 9 septembre 2021 »

Intervenants : M. le Président, Mme Mathieux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....61

Organisation des travaux (Suite).....62

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....62

Interpellations et questions orales retirées.....62

Liste des intervenants.....63

Abréviations courantes.....64

Présidence de M. Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 39 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

N'oubliez pas de badger.

Je salue la présence de Mme Fries de la Cour des comptes, qui interviendra à la suite de l'exposé de Mme la Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES 2, 6 ET 24 DU DÉCRET DU 27 JUIN 1996 RELATIF AUX DÉCHETS AFIN DE GÉNÉRALISER UN SYSTÈME DE CONSIGNE EN WALLONIE, DÉPOSÉE PAR MM. MATAGNE, DESQUESNES, MME GOFFINET, MM. ANTOINE, BASTIN ET DISPA (DOC. 184 (2019-2020) N° 1) – AUDITIONS

M. le Président. – Avant d'en venir à l'examen du budget, il me revient de vous informer que – c'est difficile à dire – l'APLSIA, l'Association professionnelle du libre-service indépendant en alimentation, m'a fait part de son souhait d'être auditionnée dans le cadre des auditions menées par notre commission sur l'instauration du système de consigne.

Cette audition devrait idéalement avoir lieu, je pense que c'est tout à fait juste, le même jour que l'UCM.

Suite à cette demande, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – J'entends bien la demande formulée, mais ne peut-on pas se contenter d'un avis écrit ? Imaginons que l'on donne suite à cette demande, on pourrait avoir toute une série d'organismes, d'associations qui nous sollicitent. Cela peut créer jurisprudence. C'est intéressant, sans doute, d'obtenir l'avis écrit, mais j'ai un peu peur que l'on ne prolonge nos travaux si l'on doit donner suite à chacune des demandes qui sont faites. C'est mon point de vue.

M. le Président. – L'UCM était prêt à limiter son temps qui était mis à sa disposition pour que l'APLSIA intervienne.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – J'ai été un peu distrait, je l'avoue. Je ne le referai plus.

J'ai entendu que l'AFSCA souhaitait être entendue, mais dans quel cadre ?

M. le Président. – Ce n'est pas l'AFSCA, c'est l'APLSIA. Je répète : Association professionnelle du libre-service indépendant en alimentation, autrement dit les commerces franchisés.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je peux rejoindre l'avis de notre collègue M. Clersy.

Je pense que l'on a déjà Comeos. On a l'UCM. Je pense que s'ils nous sollicitent, c'est qu'ils ont peut-être une tonalité différente, mais qui peut être ...

M. le Président. – Sommes-nous d'accord de demander un rapport écrit à l'APLSIA que l'on joindra bien sûr à nos auditions ?

D'accord ?

Dans ce cas, on ne modifie pas l'ordre parce qu'il était prévu également de modifier l'ordre des auditions avec l'UCM. On en reste là.

La commission a décidé de solliciter l'avis écrit de l'Association professionnelle du libre-service indépendant en alimentation – APLSIA.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 9 À 9*TER*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 9 À 9*TER*)

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA STRATÉGIE WALLONNE D'ÉRADICATION DU PLOMB DANS L'EAU »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle :

- l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1*bis*) ;
- l'examen de l'exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 9 à 9*ter*) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 9 à 9*ter*) ;
- la question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur la stratégie wallonne d'éradication du plomb dans l'eau.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je propose M. Janssen comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Janssen est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, il me revient l'honneur de vous présenter le budget initial 2022 dans le cadre de mes compétences en Environnement, Nature, Forêt, Ruralité et Bien-être animal.

Tout d'abord, peut-être quelques orientations majeures en ce qui concerne notre budget courant. Je ferai évidemment un point relatif au Plan de relance dans la foulée. Cette année, vous voyez que nous avons souhaité accroître les moyens dans une série de thématiques prioritaires en matière de biodiversités, en matière de ruralité, de santé environnementale, de répression des pollutions dans la lignée de notre stratégie répressive et du décret Délinquance, en matière de sols et déchets et en matière de bien-être animal. Je reviendrai sur ces différents éléments un peu plus loin.

En ce qui concerne les recettes à percevoir en 2022, elles s'élèvent à 149,3 millions d'euros, soit un accroissement de 12,9 millions d'euros par rapport à 2021. Cet accroissement de 12,9 millions d'euros se définit par deux grandes orientations : une augmentation de 19,1 millions d'euros sur les recettes diverses et une réduction de 6,2 millions d'euros sur les recettes affectées.

Si l'on rentre un peu dans le détail de ces recettes, en ce qui concerne les recettes diverses de 19,1 millions d'euros, elles se divisent en différentes parties. Tout d'abord, les prévisions de recettes à percevoir de l'Union européenne dans le cadre de la peste porcine africaine sont réduites de 4 millions d'euros. C'est tout à fait en adéquation avec la sortie de crise progressive en matière de peste porcine africaine puisque, comme vous le savez, nous avons maintenant le statut de région indemne de PPA. Le deuxième élément est une évolution du produit de la vente de bois et chablis de 2 millions d'euros supplémentaires, compte tenu de l'augmentation de la valeur du bois. Le troisième élément concerne l'avancement par la Région wallonne des travaux relatifs aux cours d'eau, à la sécurisation et à la reconstruction des berges suite aux inondations. C'est un avancement de 21,3 millions d'euros en matière de recettes.

En ce qui concerne les recettes affectées qui diminuent de 6,2 millions d'euros, on a finalement 7,7 millions d'euros en moins sur la taxe eau qui est essentiellement une prévision sur base des perceptions de 2020. C'est donc une modification relativement technique qui prend aussi en compte la crise covid dans

ses prospectives et une augmentation de 1,6 million d'euros sur les droits de dossiers perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols.

Voilà pour les recettes.

En ce qui concerne les dépenses, grosso modo, nous avons, au niveau des dépenses, des montants alloués 2022 qui concernent un montant de 296 millions d'euros en crédits d'engagements et de 307 millions d'euros en crédit de liquidation, soit une augmentation de 14 millions d'euros en CE et 9,5 millions d'euros en CL. Ces dépenses concernent tout d'abord des transferts entre ministres pour un montant de 20,2 millions d'euros en crédits d'engagement, 19,4 millions d'euros en crédits de liquidation.

Vous avez le détail par ministre à l'écran. En ce qui concerne la ministre Morreale, ce sont essentiellement des transferts de points APE qui concernent le secteur des déchets. Il avait été souhaité au niveau du Gouvernement que les budgets relatifs à la politique APE soient concentrés chez la ministre de l'Emploi. Au niveau de la ministre De Bue, 700 000 euros concernent l'engagement de personnels en lien avec la mise en œuvre du décret Délinquance. Nous avons également des transferts en provenance du ministre Borsus pour la biodiversité, en particulier la plantation de haies en zones agricoles. Enfin, il y a des transferts en provenance du ministre Henry concernant des projets en matière de résilience et de transition pour 24 millions d'euros.

Je vais maintenant vous détailler quelques mesures phares par thématiques qui incluent à la fois des évolutions budgétaires dans le cadre du budget classique, mais également dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. En ce qui concerne les thématiques « Nature » et « Biodiversités », nous avons prévu en 2022 – les montants qui vous sont présentés ici concernent bien l'année 2022 exclusivement – des moyens additionnels conséquents en matière de nature et de biodiversité qui s'élève à 49,8 millions d'euros en crédits d'engagement. Je m'exprime bien en crédits d'engagement, sauf mention contraire puisque, dans le cadre du plan de relance, vous vous doutez bien que l'on est essentiellement dans cette phase de crédits d'engagement et pas encore de liquidation pour la plupart des projets.

En matière de biodiversité, les 49,8 millions d'euros concernent, par exemple, la création de deux parcs nationaux pour un montant de 26 millions d'euros en crédits d'engagement, le renforcement des aires protégées en Wallonie, pour un montant de 7 millions d'euros ou encore la valorisation des espaces naturels de Wallonie, en collaboration avec la ministre du Tourisme, pour un montant de 5 millions d'euros, en ce qui concerne mes budgets. Mais encore, le lancement d'appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé, dans un contexte d'adaptation à la crise climatique.

À cela s'ajoute, dans le cadre du budget classique, un accroissement de 12,4 millions d'euros, là aussi en moyens d'action. Dix millions d'euros en moyen de paiement qui concernent notamment des projets relatifs à des projets comme « Ose le vert » ou « L'école du dehors », la plantation de haies, le programme opérationnel « Yes We Plant », ou d'autres mesures relatives à la biodiversité.

En matière de forêts, 13,6 millions d'euros sont prévus dans le cadre du Plan de relance, à différents niveaux, là aussi. Je vais pointer, par exemple, la poursuite du travail relatif à la mise en œuvre d'une forêt résiliente. Vous savez que nous avons lancé, cette année 2021, un projet pilote en matière de forêt résiliente, à hauteur de 3 millions d'euros par an. Nous passons ici à un montant annuel de 5 millions d'euros en crédits d'engagement et crédits de liquidation. Nous avons également un projet relatif au développement de la filière de première et deuxième transformation du bois feuillu, en lien également avec la question de l'exportation de nos matières premières en Chine, par exemple. Nous avons la volonté partagée, avec le ministre Borsus, de développer une filière de transformation du bois dans notre région pour le bois feuillu. Nous avons également 3 millions d'euros, par exemple, dans cette enveloppe, concernant le développement de l'économie circulaire du bois.

En matière de ruralité, différents moyens sont prévus dans le cadre du Plan de relance, à hauteur de 13,5 millions d'euros. Cela concernera à la fois le développement de pôles de services, le renforcement des PCDR et également le lancement de projets en matière de *coworking* en zones rurales et urbaines. À cela s'ajoute un accroissement de la politique PCDR dans le budget classique, pour un montant conséquent de 5,9 millions d'euros. Vous savez que le budget PCDR classique moyen annuel s'élève à 14 millions d'euros donc on a un accroissement sensible des moyens en faveur de la ruralité.

En ce qui concerne la thématique santé, dans le cadre du Plan de relance, en ce compris les politiques en lien avec la problématique des pesticides, nous avons souhaité dégager 8,1 millions d'euros, à la fois pour travailler sur l'amplification du plan Environnement-Santé, la problématique également des ondes électromagnétiques, mais également la problématique des pesticides et le soutien à la transition environnementale dans le milieu agricole. À cela s'ajoutent 1 million d'euros dans le budget classique, en faveur de l'environnement-santé, essentiellement en augmentant les missions de l'ISSeP en la matière.

Autre thématique importante à notre estime, celle de la stratégie répressive et de la lutte contre les infractions environnementales avec, comme vous le savez, le

souhait de pouvoir opérationnaliser le décret que vous avez récemment voté au sein de ce Parlement, avec un accroissement de 2,9 millions d'euros dans le budget classique du Gouvernement pour lutter contre les infractions environnementales qui se matérialisent pas deux projets concrets. Tout d'abord, l'accompagnement des communes pour s'équiper en matériel sonométrique dans la lutte contre les nuisances sonores, à hauteur de 1,3 million d'euros et 1,6 million d'euros pour des subventions octroyées aux communes qui s'engagent dans une politique répressive en matière environnementale – qui visera notamment à l'engagement d'agents constatateurs environnementaux sur leurs territoires.

En matière de sols et déchets, les moyens dans le cadre du Plan de relance sont conséquents là aussi, avec 27,9 millions d'euros qui sont d'ores et déjà prévus.

Je souhaiterais mettre en exergue en particulier à la fois le soutien à la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets, 13 350 000 d'euros dans ce projet, mais également la réhabilitation des anciennes décharges les plus problématiques et l'amélioration de la qualité biologique des sols à hauteur de 11,096 millions d'euros.

Dans le budget classique, une augmentation également de 8,6 millions d'euros pour la thématique « Sols et déchets », à la fois pour le développement de centres de regroupement de terres excavées, à hauteur de 1 million d'euros, l'amélioration également de l'évaluation des impacts toxicologiques en matière d'amiante, 250 000 euros, ou encore le financement d'une filière de conseil en matière d'amélioration de l'utilisation des sols de jardin par les particuliers. C'est la poursuite du projet SANISOL qui est un projet intéressant pour renforcer là aussi l'accompagnement des particuliers dans les analyses de sols de potagers, considérant bien entendu les pollutions parfois historiques dans notre région qui doivent faire l'objet d'un suivi environnemental et en matière de santé.

Je poursuis et je termine sur ces différentes thématiques.

En matière de bien-être animal, un accroissement important du budget de 600 000 euros pour soutenir les associations et refuges à travers un appel à projets qui visera différents soutiens pour ces acteurs du bien-être animal. Je pense, par exemple, à la possibilité d'accroître la capacité d'accueil au niveau du nombre d'animaux, en créant des infrastructures plus adaptées, l'aménagement de ces infrastructures pour plus de bien-être animal, le soutien également au financement des soins vétérinaires, par exemple, ou la formation du personnel et des bénévoles, finalement un appel à projets qui permet de répondre aux besoins concrets de ces acteurs essentiels du bien-être animal.

En matière d'alimentation durable, nous avons, dans le cadre du Plan de relance, prévu l'engagement de 10 millions d'euros, avec deux grands projets phares.

Tout d'abord, le subventionnement de 30 infrastructures à petite échelle qui viseront en particulier quatre filières émergentes en matière d'alimentation durable : les fruits, les légumes, les céréales et les protéines. L'idée est de soutenir des infrastructures manquantes dans le cadre de ces filières émergentes. Je pense, par exemple, à des infrastructures de microtransformation, de découpe, de mise en conserve, de distribution ou de commercialisation pour concrétiser la relocalisation de notre alimentation dans la foulée également de notre projet « Relocalisation de l'alimentation », lancé en 2020 et qui, lui, visait davantage le financement du personnel.

À côté de ces infrastructures à petite échelle, nous avons également dégagé 5 millions d'euros pour la construction de grandes infrastructures névralgiques, cinq infrastructures qui permettront le développement de la filière agroalimentaire, les hubs logistiques, et cetera, sur l'ensemble du territoire wallon.

Dernière thématique que je voulais aborder avec vous à ce stade, c'est la question de l'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre les inondations. Vous savez que c'est une thématique qui était d'ores et déjà inclue dans le Plan de relance bien avant les inondations, mais que nous avons souhaité amplifier pour répondre à ces enjeux.

Cette année-ci, en 2022, il y aura différents projets en lien avec cette adaptation au changement climatique, là aussi, dans la continuité de ce qui se fait dans le cadre de cette année 2021, avec déjà différents projets qui ont été validés au sein du Gouvernement.

Je voulais pointer bien entendu tout d'abord une étude sur l'analyse de risques et le diagnostic d'un territoire pour travailler en collaboration avec M. le Ministre Henry sur la vulnérabilité de notre territoire au changement climatique, mais aussi la mise en place de la reméandration des cours d'eau et la création de zones d'immersion temporaire pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau, à hauteur de 4,5 millions d'euros en crédits d'engagement, pour ce deuxième élément.

Le gros morceau bien entendu de ces moyens 2022 concerne la sécurisation et la réhabilitation des berges à hauteur de 100 millions d'euros en crédits d'engagement en 2022, dans le cadre du Plan de relance. C'est l'axe 6 du Plan de relance qui a été constitué suite, bien entendu, à ces inondations qui est ici visé, en particulier dans le cadre de mes compétences.

Voilà pour les mesures phares en matière thématique dans le cadre des dépenses.

En ce qui concerne les mesures d'économie, comme vous le savez, l'effort global du Gouvernement a été sollicité également pour faire face à ces inondations et pouvoir réallouer les besoins nécessaires également au sein de nos priorités.

Un effort a été fait, à ce niveau-là, dans le cadre du Plan de relance, mais plus globalement, au niveau du budget courant, des mesures d'économies ont été décidées lors de l'élaboration du budget pour près de 8,1 millions d'euros en crédits de liquidation cette fois, qui se distinguent en quatre grands paquets :

- une diminution générale des dépenses primaires et des frais de fonctionnement du SPW à hauteur de 1,8 million d'euros pour l'ensemble des AB ;
- une diminution de 1,1 million d'euros sur les crédits de liquidation de certains articles budgétaires ;
- une réduction de 1,5 million d'euros sur les crédits de liquidation en matière de biodiversité, étant entendu que, sur cette politique, comme vous l'avez vu, des budgets conséquents sont prévus par ailleurs et qu'il nous semblait donc possible de pouvoir lisser ces crédits de liquidation puisque ce sont des projets qui se poursuivront dans les années à venir ;
- un préfinancement de dépenses sur l'Organisme payeur de Wallonie à hauteur de 2 millions d'euros et la subvention à Natagriwal de 1,7 million d'euros en 2021 pour améliorer le solde de trésorerie 2022.

Outre ces économies, il faut noter également une diminution de 4,1 millions d'euros sur la peste porcine africaine, qui est liée à la résolution progressive de cette crise, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, en lien avec l'évolution des recettes.

J'en termine par un point sur les fonds. En ce qui concerne le Fonds de protection de l'environnement, il faut constater une diminution de 4,7 millions d'euros par rapport à 2021 qui est totalement parallèle avec la diminution des recettes et le coefficient réducteur que j'ai évoqué tout à l'heure dans la réduction des recettes en matière d'eau, soit des dépenses à charge du fonds à hauteur de 71,1 millions d'euros. Par ailleurs, en ce qui concerne le Fonds pour la gestion des déchets, on notera un accroissement de 2,7 millions d'euros par rapport à 2021, soit des dépenses à charge du fonds à hauteur de 31,3 millions d'euros.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à Mme Fries.

Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes. – Madame la Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, je vais vous présenter les principales variations des crédits budgétaires prévus au budget initial 2022 par rapport au budget ajusté 2021 qui ont été examinées par la Cour des comptes.

Concernant les compétences de Mme la Ministre, il s'agira principalement des crédits qui sont inscrits au sein de la division organique 15, commentés aux pages 61 et 62 du rapport de la Cour, ainsi que l'évolution des dépenses au niveau des fonds budgétaires, commentées aux pages 72 à 76, de son rapport.

Pour la division organique 15, par rapport au budget ajusté 2021, les crédits de cette division organique régressent de 8,1 millions d'euros en engagement et de 31,2 millions d'euros en liquidation. Cette baisse est notamment liée à la transformation de l'Organisme payeur de Wallonie, OPW, en SACA.

Au niveau du programme 02, les crédits de liquidation de l'article de base 61.02 « Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement, cofinancement européen 2014-2020 », dotés de crédits de liquidation à hauteur de 9,3 millions d'euros en 2021, sont mis à zéro en raison de la fin de cette programmation.

Ensuite, en ce qui concerne les fonds budgétaires, il y a 11 fonds qui présentent des montants différents au niveau des prévisions des recettes et des dépenses.

Entre le 31 décembre 2020 et le 12 novembre 2021, les soldes reportés sur les fonds budgétaires sont passés de 1,48 milliard à 1,79 milliard d'euros en engagement et de 1,192 milliard d'euros à 1,215 milliard d'euros en liquidation.

Ces soldes au 12 novembre 2021 concernent principalement cinq fonds budgétaires qui contribuent à hauteur de 84,5 % au report des moyens disponibles à l'année suivante. Deux de ces fonds relèvent de la compétence de Mme la Ministre, à savoir le Fonds pour la protection de l'environnement, dont le solde disponible en crédits de liquidation s'élève à 250,1 millions d'euros au 12 novembre 2021 et le Fonds pour la gestion des déchets qui affiche un solde de 135,6 millions d'euros.

En ce qui concerne le Fonds pour la protection de l'environnement, les prévisions globales de recettes affectées au Fonds de la protection de l'environnement s'élèvent à 71,1 millions d'euros au budget initial 2022 contre 79,1 millions d'euros au budget ajusté 2021. Les prévisions de dépenses correspondent à celles des recettes, soit 71,1 millions d'euros.

Parmi les recettes affectées à ce fonds, les prévisions relatives au produit des taxes sur l'eau inscrites pour 2022 s'élèvent à 60,2 millions d'euros, ce qui représente une diminution de 9 millions d'euros par rapport aux prévisions ajustées 2021.

Ces prévisions correspondent aux estimations réalisées par l'administration. Pour les établir, l'administration a tenu compte d'un coefficient réducteur de 15 % pour la plupart des taxes sur l'eau, afin d'anticiper la réduction attendue des volumes d'eau déclarée pour l'année 2020, en raison de la crise sanitaire. Après traitement, les déclarations annuelles relatives à l'année 2020, rentrées en mars 2021, seront en relais progressivement jusqu'en juin 2022. Selon l'administration, une incertitude plane également sur les recettes liées aux taxes sur l'eau à la suite de l'arrêt du GCOM au 1er janvier 2022.

Une migration des enrôlements des taxes environnementales vers PEREFISC est en cours de préparation, mais n'est pas encore opérationnelle actuellement. Les développements informatiques nécessaires doivent être finalisés rapidement pour pouvoir réaliser ces enrôlements avant le 30 juin 2022, sous peine d'atteindre le délai de forclusion pour les déclarations de l'année 2020. La Cour des comptes relève dès lors que si ces enrôlements ne pouvaient être réalisés dans ce délai, des recettes pourraient-être perdues pour la Région wallonne.

En ce qui concerne le Fonds pour la gestion des déchets, les prévisions globales de recette affectées au Fonds pour la gestion des déchets s'élèvent à 40,9 millions d'euros, contre 38,9 millions d'euros au budget ajusté 2021. En ce qui concerne les dépenses, les crédits prévus s'élèvent à 31,2 millions d'euros, tant en engagement qu'en liquidation. Parmi les recettes affectées à ce Fonds, les prévisions relatives aux produits des taxes en matière de déchet, inscrites pour 2022 s'élèvent 33,6 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 2,5 millions d'euros par rapport aux prévisions ajustées 2021. Les prévisions sont également supérieures de 2,5 millions d'euros aux estimations réalisées par l'administration. La majoration concerne la taxe sur la mise en centre d'enfouissement technique.

Les prévisions de l'administration relatives à cette taxe ont été établies avec une certaine prudence, étant donné l'impact négatif de la crise sanitaire sur ces recettes au cours des années précédentes. En revanche, les prévisions inscrites au projet de budget tablent sur une année de retour à la normale avec des recettes légèrement supérieures à celles réalisées en 2019. Par ailleurs, une prévision de recette de 3,1 millions d'euros affectée au Fonds pour la gestion des déchets est à nouveau inscrite au budget 2022 sous l'intitulé « Participation des organismes exécutants des obligations de reprise », dans le cadre de la gestion des déchets.

L'inscription de cette recette se base sur la DPR 2019-2024, qui prévoit que le Gouvernement réformera le système d'obligation de reprise et conclura un accord de coopération entre les 3 régions. L'exposé particulier de Mme la Ministre de l'Environnement indique qu'un accord est en voie de finalisation, et que des recettes pourront-être prévues dès la signature de cet accord, soit éventuellement lors de l'ajustement du budget. Cette recette prendrait la forme d'une cotisation financière des organismes concernés afin que ceux-ci contribuent au financement de la politique des régions en matière de prévention et de gestion des déchets soumis à une obligation de reprise. La Cour des comptes relève qu'en absence d'accord l'inscription de cette recette au budget initial semble prématurée, elle rappelle qu'une contribution émanant de ses organismes figure depuis plusieurs années au budget régional, sans qu'elle n'ai jamais pu être perçue. Je vous remercie pour votre attention.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et vous informe que la question orale de M. Antoine à Mme Tellier, ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la stratégie wallonne d'éradication du plomb dans l'eau » est transformée en question écrite.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – J'avais juste une petite question, page 55, la Cour des comptes observe que le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques, et nuit de ce fait à la transparence des budgets. Que préconiserait la Cour des comptes dans cette matière, et qu'en pense Mme la Ministre également ?

M. le Président. – La parole est à Mme Fries.

Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes. – Excusez-moi Monsieur le Député, mais je n'ai pas bien compris la fin de votre question : » que les provisions nuisent à la transparence des budgets », et ensuite je n'ai pas bien compris. Pouvez-vous répéter s'il vous plaît ?

M. Dupont (PTB). – La parole est à M. Dupont.

La Cour des comptes préconise-t-elle quelque chose dans cette matière ?

M. le Président. – La parole est à Mme Fries.

Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes. – N'ayant pas moi-même participé à l'examen du budget initial 2022, je vais noter votre question et je vais revenir vers mes collègues pour vous répondre par la suite, si cela vous convient.

M. Dupont (PTB). – Pas de problème. Merci.

M. le Président. – S'il n'y a plus de question adressée à la Cour des comptes, il me reste à libérer et à

remercier Mme Fries pour son exposé. Je lui souhaite une agréable journée.

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, en guise d'introduction, je ne peux m'empêcher de témoigner d'un constat que nous devons malheureusement tous faire : nous venons de terminer une année que l'on qualifie encore d'attitude covid, une année compliquée, une année que l'on aurait bien aimé ne pas devoir revivre. L'an dernier, on avait commencé le budget en disant : « On vient de passer une année difficile dans un contexte sanitaire compliqué ». On n'imaginait pas revivre cette situation et se retrouver, au mois de décembre, dans une crise encore très aiguë.

Au covid, sont venues malheureusement se joindre d'autres situations comme les inondations.

Le Gouvernement wallon a fondé un Plan de relance doté d'un budget important de 7,6 milliards d'euros d'ici 2024, mutualisant pour ce faire trois programmes d'actions complémentaires : les mesures issues du Get up Wallonia, le Plan wallon de transition prévu dans la DPR et les mesures issues de la Facilité pour la reprise et la résilience.

Au vu de l'ampleur et les conséquences des événements de juillet, les enjeux de la reconstruction sont apparus donc fondamentaux. Le Gouvernement wallon a dès lors décidé de mobiliser une partie des montants prévus dans ce Plan de relance pour la reconstruction des zones sinistrées.

Je parlais à l'entame de mon propos de la problématique des inondations. Madame la Ministre, on en a déjà beaucoup parlé dans cette commission, parce que ces inondations ont eu plusieurs actions, tant en matière de déchets qu'en déconstruction des berges. Vous en avez parlé.

On a mis en avant que les infrastructures régionales étaient prêtes et avaient mis des actions en place pour encadrer les fameux déchets. On a parlé ici de 170 000 tonnes de déchets résultant des inondations.

Madame la Ministre, concernant ces déchets, pouvez-vous nous confirmer que les délais pour l'évacuation des sites de stockages pourront être tenus ? Différentes questions parlementaires vous ont déjà été posées à ce propos. Vous aviez parlé de délais à tenir. Peut-on espérer que ces délais seront tenus ?

Je le disais en début d'intervention, c'est une année difficile.

On vit le covid. On a vécu les inondations. Notre chef de groupe, André Frédéric, vous a souvent interrogée sur la sécurisation et la reconstruction des berges. Évidemment, on y est fort attaché parce que l'on sait très bien que ces berges ont une influence négative ou constructive, et que la suite ne peut être qu'importante dans toute cette réflexion par rapport aux modifications climatiques que nous vivons actuellement. On parle d'inondation. A contrario, on peut parler aussi de sécheresse. Selon l'étude que vous avez commandée à l'Institut de conseil et d'étude en développement durable, à l'avenir, des risques environnementaux seront les plus probables et les plus impactant. Les menaces sont bien réelles et les projections montrent qu'elles vont s'accentuer. À cet égard, en Commission d'enquête concernant les inondations, les experts nous ont déclaré, à plusieurs reprises, qu'à l'avenir, outre les inondations, il faudrait aussi composer avec des épisodes de grandes sécheresses. Précédemment, vous nous annonciez la mise en place de projets pilotes visant la réutilisation d'eau de diverses origines, le stockage en milieu rural et sa fourniture aux agriculteurs ou des zones d'activités industrielles. Madame la Ministre, pouvez-vous nous informer quant aux nouveaux projets qui seront menés en 2022 ? Toujours concernant l'or bleu, comme prévu dans la Déclaration de politique régionale, le budget 2022 prévoit la pleine affectation des moyens du Fonds pour la protection de l'environnement. L'intégralité des recettes prévues en 2021 est donc utilisée en dépenses à charge du fonds. Cela représente une augmentation de 33,6 millions d'euros en crédits d'engagement. Ces moyens additionnels permettront à divers acteurs, notamment via la réalisation de travaux de mise en conformité, de respecter les obligations en matière de protection des ressources en eau et d'atteindre les objectifs européens avant 2027.

Le principe d'accorder des prêts à long terme à taux zéro, pour la réduction des pertes des réseaux de distribution d'eau, a été validé dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. Madame la Ministre, ma question est la suivante : à l'heure actuelle, peut-on déjà évaluer la quantité d'eau perdue via ces fuites au sein des réseaux ?

Voilà ce que je voulais présenter en guise d'introduction. Introduction qui est quand même assez, je ne vais pas dire pessimiste puisque l'on a des actions-réactions au travers de plans de relance qui se mettent en place pour contrer notamment cette crise covid, pour avoir des démarches concrètes et proactives en matière d'inondation. Mais au nom du groupe socialiste, nous voulions en faire un focus.

Je vais me permettre, Monsieur le Président, d'aborder maintenant les différents thèmes et mon collègue, Thierry Witsel, en abordera aussi. En matière de forêt, dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement de Wallonie a accordé un soutien régional de 8 millions d'euros pour inciter les propriétaires forestiers privés et publics à diversifier leurs plantations. L'objectif est de passer de 5 à 25 % de forêts résilientes en Wallonie. Ceci est évidemment positif pour le plan environnemental, mais également pour le plan économique. À cet égard, concernant la

filière bois, il est à noter que, suite à l'augmentation de la valeur des bois et à l'augmentation des besoins dans le secteur de la construction, la prévision de recette pour le produit de la vente des coupes de bois augmente de 2 millions d'euros pour s'établir à 11 millions d'euros. Nous vous avons précédemment interpellée sur ce point. Si cette augmentation importante de la valeur du bois constitue de prime abord une bonne nouvelle pour les propriétaires, les acheteurs et les scieries wallonnes ont bien du mal à suivre le mouvement et à s'approvisionner face à la concurrence chinoise. Le secteur forestier demandait davantage de mesures de protection. Nous notons une légère augmentation de la subvention pour l'Office économique wallon du bois, en ce compris pour la cellule d'appui aux petits propriétaires privés.

Madame la Ministre, de nombreux projets pourront-ils être mis en place pour répondre aux préoccupations du secteur forestier ? Vous aviez notamment mis en avant l'absence de filière de transformation pour les feuillus en Wallonie. Comment comptez-vous pallier ce manque ?

En matière de biodiversité, la DPR se voulait ambitieuse en matière de prévention de nos écosystèmes et de notre biodiversité. Les engagements à venir pour 2022 ne le démentent pas. Ainsi, un montant supplémentaire de 9 millions d'euros est alloué en 2022 à la biodiversité portant les crédits à 16 900 000 euros en crédits d'engagement et un peu moins de 14 millions d'euros en crédits de liquidation, et ce, notamment pour la gestion et la plantation des haies ainsi que le développement et l'entretien des aires protégées.

Parmi les stratégies mises en place, notons le projet *Yes We Plant* dont nous avons déjà beaucoup parlé et qui vise à la plantation de 4 000 kilomètres de haies en milieu ouvert et/ou de 1 million d'arbres. Un certain retard a été accusé. Ma question coule de source. Combien de kilomètres ont été plantés jusqu'à aujourd'hui ? Comptez-vous entreprendre des actions supplémentaires afin d'accélérer le mouvement en fonction des kilomètres plantés ?

Parallèlement et complémentairement, pouvez-vous nous repréciser également en quoi consiste le projet « École du dehors » qui va être lui aussi renforcé à l'avenir ? Vous l'avez présenté dans votre présentation tout à l'heure, mais vous savez ô combien notre groupe est très attentif justement aux enfants d'aujourd'hui et adultes de demain et de leur implication dans la formation. Je reviens souvent sur la notion de transversalité par rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce que l'on peut apporter au niveau des classes et au niveau justement de l'émergence de ces futurs adultes. Si vous pouviez nous repréciser un peu comment tout cela se met en place.

En ce qui concerne le bien-être animal, le budget a été porté à 2,1 millions d'euros, dont 448 000 euros via le Fonds du bien-être animal. On aurait pu espérer un montant plus important sur le fonds. Soulignons tout de même que, depuis que la compétence du bien-être animal a été transférée aux Régions en 2014, bon nombre d'initiatives ont été menées à bien, notamment en matière de sensibilisation. C'est une chose extrêmement importante.

Nos relations aux animaux constituent un enjeu important. Vous l'avez compris, vous y êtes extrêmement attentive. Les communes doivent être outillées pour assurer leurs compétences en matière de bien-être aux animaux. En cela, le régime d'aide de trois ans adopté par le Gouvernement wallon en septembre 2020 pour soutenir les communes dans leurs actions en la matière est encourageant. Ce régime permet de soutenir les actions de stérilisation des chats, d'information et de sensibilisation ainsi que la mise en place de systèmes de concertation avec un référent bien-être animal. Combien de communes ont sollicité cette aide ? Cette subvention pourrait-elle être prolongée au-delà de 2023 ou à tout le moins en 2024 ?

Autre élément qui va dans le même sens, pour notre groupe, c'est l'engagement de la subvention aux ASBL actives en matière de protection et de bien-être des animaux, comme les refuges agréés par exemple. Celle-ci passe de 650 000 euros en moyens d'action en 2022 contre 155 000 euros en moyens d'action en 2021. Selon l'explication de ce poste, l'augmentation des crédits permettra de lancer un appel à projets qui visera :

- à accroître la capacité d'accueil en termes de nombre d'animaux ;
- à aménager les infra, favorisant le bien-être des animaux ;
- la création de loges ;
- la création ou l'aménagement d'aires de promenade ;
- la mise en place d'aménagements permettant aux animaux de circuler en liberté ;
- à sensibiliser les candidats à l'adoption.

À l'heure où plusieurs refuges affichent complet, cet appel à projets nous semble être un bon bol d'air. Pourriez-vous nous informer quant au lancement de cet appel à projets qui nous semble important et le bienvenu ?

Enfin, nous notons, puisque nous avons tous été interpellés à un moment ou à un autre par leur situation, que les centres de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage, CREAVES, voient leur subvention doubler en 2022, nous en sommes très contents. Gageons qu'ils recevront bien leur subvention à temps et qu'ils ne devront plus lancer un nouvel appel aux dons.

En matière de santé, air, eau et le sol, je l'aborderai dans « déchets ». Nous le savons, l'environnement dans lequel nous évoluons a un impact important sur notre santé, l'air que nous respirons, le sol dans lequel sont

cultivés les légumes que nous mangeons, les bruits et les éclairages auxquels nous sommes quotidiennement exposés. Nous avons déjà pu le constater, et nous le constatons à nouveau à la lecture du budget initial de 2022, le Gouvernement est particulièrement attentif aux impacts environnementaux sur la santé des Wallonnes et des Wallons. Ainsi, nous constatons que le financement de l'ISSeP est assuré à hauteur de 20 millions d'euros, soit 1,2 million d'euros supplémentaires par rapport à 2021, ceci afin de permettre de maintenir un monitoring permanent de l'environnement et de mener des actions en matière d'environnement santé. Nous nous en réjouissons. Un million d'euros sera d'ailleurs consacré au biomonitoring. Ce biomonitoring est une des actions phares du plan Environnement-Santé, il est destiné à assurer l'exposition des Wallons aux substances chimiques, notamment émergentes.

On s'en souvient, les résultats de la première phase, communiqués en octobre, avaient fait grand bruit. Lorsque nous vous avons interrogé, nous insistions bien entendu pour qu'une suite puisse y être donnée, ce à quoi vous vous étiez engagée. D'autres analyses doivent être faites pour comparer le type d'environnement des participants urbains agricoles, et les habitudes de vie. Dans ce sens, nous avions notamment insisté sur la prise en considération du genre dans cette exposition et nous le réaffirmons aujourd'hui. Madame la Ministre, confirmez-vous qu'une attention particulière sera portée à l'exposition au PFAS, parce que j'ai des difficultés pour le lire, mais je sais ô combien vous savez de quoi je parle.

Concernant l'Agence wallonne de l'air et du climat, nous notons que les dépenses générales en termes de crédit d'engagement ont été multipliées par cinq. Ainsi, concernant les politiques liées à l'air, les dépenses en matière d'étude de la qualité de l'air passent de 920 000 euros en 2021 à 2 800 000 en crédit d'engagement 2022. Outre les engagements récurrents antérieurs, nous noterons deux nouveaux engagements pour la mise en œuvre du décret Qualité de l'air intérieur, et de 150 000 euros pour la mise en œuvre du décret circulation ou en 2 millions d'euros pour le financement d'études pour la prévention des risques climatiques et sanitaires.

Toujours au sein de l'Agence wallonne de l'air et du climat, les politiques liées au climat ne sont pas oubliées, puisque les dépenses liées au changement climatique passent de 870 000 euros en crédit d'engagement en 2021 contre 4,3 millions d'euros en 2022.

Avec 500 000 euros pour réaliser des actions de monitoring pour atteindre les objectifs de la Wallonie en faveur d'une société bas-carbone. Notons aussi en matière de CO_2 cette nouvelle aide à l'investissement, dont l'engagement pour 2022 est de 8 millions d'euros pour inciter à la mise en place de techniques innovantes, de gestion de CO_2 et soutenir des projets pilotes en matière de capture, transport, réutilisation et séquestration de CO_2.

Des techniques bien nécessaires en vue d'atteindre les 80 % de réduction des gaz à effet de serre pour 2050. Madame la Ministre, pouvez-vous nous informer quant à cet appel à projets d'innovation ?

Enfin, après l'eau et l'air, soulignons en matière de bruit cette nette augmentation des dépenses en 2022 en moyens d'engagement en vue de soutenir les pouvoirs locaux dans l'achat des appareils de mesure en vue d'assurer le respect des normes environnementales en matière de bruit. Outre les sonomètres, l'achat d'un radar de sensibilisation est prévu. Madame la Ministre, pouvez-vous nous informer quant à son installation ? Sera-t-il installé à tour de rôle dans divers endroits de Wallonie ?

Je suis désolée pour la longueur, mais comme on aborde tous les thèmes, mon collègue Thierry Witsel terminera par la ruralité, il me reste la gestion des déchets. En matière de recettes, en vertu du décret du 22 mars 2007, en 2020, de nouvelles dispositions avaient été prises en vue de favoriser la réutilisation et la valorisation des déchets. Ainsi, le montant de la taxe sur l'incinération des déchets a été augmenté, passant de 10,19 centimes la tonne à 12,19 centimes la tonne. Cette disposition a été prise, d'une part, pour faire évoluer le taux de taxation vers les taux prévus en France ou en Région flamande afin d'éviter un transfert des déchets non dangereux et incinérés vers notre Région pour des raisons économiques et, d'autre part, pour favoriser la prévention et la collecte sélective des déchets ménagers en rendant le coût de l'incinération plus dissuasif. Ceci est compatible avec la DPR qui prévoit une diminution de 50 % de l'incinération des déchets en 2027.

Madame la Ministre, ma question est la suivante. Ce montant va-t-il encore être augmenté dans les années à venir ? En effet, le montant de 25 euros la tonne pour 2025 a été évoqué. Quel est l'impact financier moyen pour le citoyen de la présente augmentation ? Vous aviez avancé le montant de 1 euro par an. Le confirmez-vous ?

Si nous comprenons l'objectif de cette augmentation, socialement, il nous semble essentiel que les mesures prises pour améliorer notre gestion des déchets n'impactent pas significativement les citoyens. On constate une augmentation des dépenses à charge du Fonds pour la gestion des déchets de 2,7 millions d'euros en moyens d'action, en 2021, de 28,6 millions euros, en moyen d'action, en 2022, de 31,25 millions d'euros afin de renforcer les actions de prévention des déchets et contribuer à la mise en œuvre des actions prioritaires du plan wallon des déchets ressources et de la stratégie Circular Wallonia, adoptée par le Gouvernement wallon le 4 février dernier.

En produisant des biens et des services de manière durable et en diminuant le gaspillage des ressources, l'économie circulaire s'impose aujourd'hui comme un modèle ; modèle dans lequel nous devons nous inscrire pour faire évoluer notre système économique. C'est tout le sens du plan Circular Wallonia.

En ce sens, notons cette nouvelle subvention de 1 million d'euros aux intercommunales de gestion des déchets pour le développement de nouveaux modes de gestion et de collecte sélective des déchets en vue de favoriser la réutilisation, la préparation au réemploi ou la valorisation matière au meilleur rapport coûts/bénéfices.

Notons aussi les 3 millions d'euros de dépenses en vue de soutenir la démarche zéro déchet à l'échelon communal. Les choses bougent dans le bon sens en matière de politique des déchets. Plusieurs nouveaux subsides sont ainsi à souligner.

Aussi, en vous appuyant sur le diagnostic de terrain et les recommandations établis dans ce cadre, Madame la Ministre, avez-vous d'ores et déjà pu identifier quelles seront les actions basculantes en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire ? Aujourd'hui, il y a 500 000 euros en vue d'amplifier et compléter les résultats des mesures du programme wallon de lutte contre les pertes et gaspillage alimentaires, plan REGAL, et ; les plus basculantes, à savoir glanage, campagnes de sensibilisations, formations, facilitations des dons alimentaires, l'objectif étant d'atteindre la réduction des pertes et gaspillages alimentaires de 30 % à l'horizon 2021. Avez-vous, d'ores et déjà, pu identifier quelles seront les actions basculantes ?

Autre nouveauté, c'est le soutien au réseau ReQuaSud.

Je vais essayer d'abréger parce que je me rends compte que je suis d'une longueur intenable pour tout le monde et pour moi-même aussi.

J'ai encore une question à vous poser concernant la lutte contre la malpropreté publique. Notons que la subvention aux pouvoirs locaux pour le maintien ou l'engagement d'agents constatateurs a été nettement réévaluée passant de 143 000 euros en moyens d'action en 2021 à 1,7 million d'euros pour 2022. Toujours en matière de répression de ces incivilités et de lutte contre les dépôts clandestins, vous aviez annoncé, lors de la présentation de la stratégie globale en septembre dernier, la mise en place d'un nouvel appel à projets pour aider les communes à acquérir des caméras de surveillance. Madame la Ministre, confirmez-vous cet appel à projets pour 2022 ?

À l'analyse, nous constatons, une fois de plus, que le Fonds pour la gestion des déchets n'est pas pleinement utilisé. En effet, en 2021, seuls 28 millions d'euros sont dépensés alors qu'il y avait 41 millions d'euros de recettes. Dans ce cadre, n'y a-t-il pas eu lieu d'amplifier certaines actions ou ne pourrait-on pas imaginer des mesures compensatoires pour les citoyens ?

Pour Fost Plus, nous voyons que ces dépenses concernent entre autres des actions en faveur de la transition vers le zéro déchet d'emballage, du tri sélectif, des déchets d'emballage *out of home*. Nous voudrions réagir ce point.

Suite aux nombreuses auditions que nous avons eues et aurons encore dans les semaines à venir concernant la mise en place d'une consigne sur les canettes, nous nous demandons si Fost Plus fait suffisamment en matière de tri sélectif, le *out of home* ou le *on the go*, pour la consommation itinérante. Que pensez-vous dire à cet égard ?

Voilà les questions que je souhaitais vous poser dans les différentes thématiques que j'ai abordées.

Désolée pour la longueur, mais au vu de l'ampleur du travail que vous menez avec brio, Madame la Ministre, je ne pouvais pas être moins longue.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Par le passé, certains ont peut-être pu pointer votre manque de vision et d'engagement concret en matière de ruralité. À l'analyse du budget 2022, il nous semble qu'une réponse plus que satisfaisante peut leur être donnée aujourd'hui.

Pour 2022, plus de 19 millions d'euros en moyens d'action, soit 5,9 millions d'euros de plus qu'en 2021, vont permettre d'amplifier les mesures relatives aux programmes communaux de développement rural, en exécution des conventions conclues annuellement avec les communes concernées. Cette augmentation contribuera également au financement de la dynamique participative au sein des communes rurales et semi-rurales qui ne disposent pas de PCDR.

L'encours était assez important sur le programme des PCDR : plus de 80 millions d'euros, comme vous l'avez annoncé dans votre exposé en 2021. C'est pourquoi vous avez travaillé sur un plan d'apurement, ce qui avait suscité, on s'en souvient, pas mal d'inquiétude pour les communes concernées. Aujourd'hui, Madame la Ministre, combien de communes disposent d'un PCDR ?

En 2021, combien de communes ont sollicité l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie, du groupement régional Ourthe-Vesdre-Amblève ou de la Société de promotion économique de l'est de la Belgique, en vue de l'élaboration de leurs PCDR ?

Pour conclure, au sein de notre groupe, nous aurions tendance à dire : anticiper et s'adapter pour le futur. Tel était l'objectif de l'analyse que vous avez commandée à l'Institut de conseil et d'études en développement durable. Selon les chercheurs, les risques

environnementaux sont parmi les plus probables et les plus impactant. Les menaces sont bien réelles. Les projections montrent qu'elles vont s'accentuer, avec en tête des facteurs aggravants, tels que le réchauffement du climat.

Pour le groupe PS, on constate que ce budget initial tient compte de cette nécessaire transition écologique à atteindre et de la volonté de plus de résilience née de la crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons encore.

Cette volonté de plus de résilience est aussi encouragée par les inondations meurtrières qui nous ont particulièrement marqués.

Aujourd'hui, il faut dépasser le traumatisme et avancer. Cette résilience est une nécessité.

Nous resterons vigilants, dans les prochains mois et pour les prochains exercices budgétaires, à ce que le soutien aux politiques nécessaires au redéploiement économique, environnemental et social de la Wallonie reste une priorité pour le Gouvernement.

À cet égard, nous insistons particulièrement sur le mot « social » qui doit se retrouver dans chacune des politiques menées.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Merci, Monsieur le Président.

Si vous l'acceptez, j'interviendrai pour une partie de l'intervention de mon groupe. M. Maroy et M. Janssen reprendront la parole après, mais sous votre autorité, bien sûr.

M. le Président. – Pas de problème.

M. Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, votre exposé était clair et limpide, nettement, je peux le dire sans manque d'objectivité et, au contraire, en toute objectivité malgré que nous sommes en majorité.

Vos *slides* étaient on ne peut plus explicites. Ce budget, en tout cas pour mon groupe – j'attends de voir ce que pourra nous dire l'opposition – est un budget que l'on peut considérer comme satisfaisant au regard des circonstances dans lesquelles il s'inscrit, on le sait. Cela a été rappelé par Mme Pécriaux.

C'est un double contexte particulièrement compliqué, un contexte de crise d'un côté, avec une crise sanitaire qui touche pas mal de secteurs liés directement à vos compétences ; un contexte de crise sanitaire qui dure dans le temps contrairement à ce que d'aucuns souhaitent et ce que l'on pouvait espérer, malgré les différentes mesures mises en place pour essayer d'endiguer cette pandémie.

Mais, un contexte de crise lié aux inondations assez incroyables que nous avons dû subir et qui là aussi, forcément, impacte notre budget, votre budget et les prévisions 2022 parce que l'on ne peut pas rester insensibles aux dégâts causés par ces inondations, aux besoins créés dans le chef de nos citoyens, aux besoins créés dans le chef de nos pouvoirs locaux. Nous devons, parce que c'est souvent le seul remède possible, mettre la main au portefeuille pour soigner, tant que faire se peut, les circonstances dramatiques liées à ces événements.

C'est le premier paramètre : le contexte de crise.

Le second, c'est le contexte de crise de la dette dans laquelle s'est inscrite malheureusement la Wallonie depuis plusieurs années. Un objectif est de pouvoir réaliser des économies pour permettre une soutenabilité de cette dette. Comme vous l'avez indiqué en fin d'exposé, chacun des membres du Gouvernement est amené à diminuer la voilure, à faire des économies dans ses compétences et vous avez expliqué en quoi consistaient les économies dans votre chef. C'est à souligner et c'est une bonne chose, en tout cas, au sens de l'analyse que nous pouvons porter sur votre budget.

Ceci étant, nous devons quand même poser un constat. Le budget est une prévision. Cette prévision est faite au regard des paramètres connus. Ce qui nous intéresse aussi et surtout c'est la prévisibilité qu'est la vôtre dans l'exercice de vos compétences au regard du budget tel qu'il est alloué aujourd'hui.

Donc, on sait que la crise sanitaire n'est pas terminée, malheureusement, qu'elle aura encore des impacts et qu'il y aura, forcément, de nouvelles aides. Je devrai, par après – et je m'en excuse déjà – vous quitter pour aller poser la même question au ministre Borsus, mais on sait que des aides sont attendues par les secteurs impactés, les secteurs qui relèvent de vos compétences.

Si de nouveaux secteurs devaient fermer, comment envisagez-vous de pouvoir à nouveau leur venir en aide ? Avez-vous créé un bas de laine, un ballon d'oxygène pour permettre une intervention de la Région wallonne dans les compétences qui sont les vôtres ?

Concernant les inondations – Mme Pécriaux en a également parlé –, il est fort probable que la Commission d'enquête aboutisse à des recommandations dont la mise en œuvre de ces recommandations nécessitera, elle aussi, des budgets complémentaires. Là aussi, la véritable question c'est : quelle est la marge de manœuvre qu'est la vôtre dans le contexte budgétaire que j'ai évoqué de soutenabilité de la dette telle qu'elle est voulue pour agir rapidement ? En effet, on sait qu'aujourd'hui le citoyen est totalement détaché du politique et ce qui l'atteint encore plus aujourd'hui qu'avant – en cela vous héritez d'une patate un peu trop chaude parce que, parfois, c'est très lourd à porter. On sait que les critiques sont virulentes et parfois

pas objectives ; pour reprendre un terme que je voulais en début d'exposé.

Aujourd'hui, au regard de tous ces éléments, le citoyen attend que le politique agisse et agisse rapidement. C'est important, selon nous, de vérifier de quelle attitude vous disposez pour pouvoir faire face à ces besoins. Si des budgets devaient être débloqués en urgence, quels seraient les efforts ? On n'a pas de planche à billets, même si l'on a dépensé beaucoup depuis quelques mois, depuis le début de cette crise. Ces efforts complémentaires devront l'être sur des enveloppes, en tout cas en ce qui concerne vos attributions sur des enveloppes qui sont, aujourd'hui allouées à d'autres moyens. Avez-vous des fiches ? Avez-vous des prévisions sur les économies ? Où ces économies devraient-elles être faites ?

On a un Plan de relance wallon. On a un Plan national de relance et de résilience. On sait que pour ce dernier, on est tenu vis-à-vis de l'Europe. Véritablement, le seul levier dont nous disposons, ce sont les fiches liées au Plan de relance wallon. Madame la Ministre, pouvez-vous nous donner une idée d'une réaffectation éventuelle des budgets dans la politique qui sera la vôtre, si nous devions venir en aide dans le cadre des inondations, mais également dans le cadre de la crise covid ?

Au-delà de cela, il y a plusieurs réformes structurelles qui sont mises en place. Le travail que vous avez réalisé jusqu'à ce jour a été souligné par Mme Pécriaux. Nous nous y joignons volontiers.

Lors des dernières commissions, on a évoqué tout le travail qui a été fait par rapport au projet relatif à la délinquance environnementale qui a été brillamment évoqué par M. Maroy à l'époque, et dont il dira encore un mot, je n'en doute pas, aujourd'hui. Mais, nous avons d'autres textes qui sont sur la table : la réforme du coût-vérité, l'élaboration du plan Infrastructures et Déchets, la transposition de six directives européennes en matière de déchets, la mise en place d'un fonds de calamité forestière, l'élaboration d'un programme forestier régional.

Qu'avez-vous pu aujourd'hui réaliser, dans le contexte difficile que je viens d'évoquer, concernant ces différents projets ? Voilà ce que j'avais à dire, de manière générale, Monsieur le Président.

Je voudrais juste me permettre d'évoquer trois thématiques de manière un peu plus générale : la ruralité, le bien-être animal et la reconstruction des berges.

En termes de ruralité, M. Witsel en a dit un mot, mais je vais peut-être aller un peu plus loin que lui. Moi, ce que j'ai envie de souligner c'est l'effort d'à peu près 6 millions d'euros complémentaires qui ne tombent pas du ciel. Ils ont été réaffectés au départ de compétences qui émanaient de votre collègue, le ministre Henry. Madame la Ministre, c'est quand même une augmentation des moyens dédicacés, dans le cadre de l'initial 2022, au PCDR, et qui est un signal positif envers les différentes communes rurales de Wallonie. Nous tenions à le souligner de manière très positive.

Concernant le Plan de relance, vous aviez annoncé, lors de l'ajustement 2021, une enveloppe de 25 millions d'euros supplémentaires pour booster cette politique. D'un côté, cela a pu booster ; de l'autre côté, cela a pu apurer une partie de l'encours qui s'élève à un peu plus de 80 millions d'euros.

Depuis cette décision, il y a eu le contexte des inondations. On l'a assez répété. Je le répète une nouvelle fois. Le Gouvernement a prévu des mesures pour financer la reconstruction. Donc, vous avez dû faire des économies dans vos compétences. Ici, c'est un montant de 2,5 millions qui est réservé au PCDR, dans le cadre du Plan de relance wallon pour l'année 2022, si j'ai bien compris. Dès lors, je vous demande d'une part de me le confirmer. Au total, c'est 8,1 millions pour les PCDR en 2022. Ce qui nous amène, évidemment, à un gap assez important par rapport aux 25 millions qui étaient précédemment annoncés.

Je souhaite simplement m'assurer de la bonne compréhension de la lecture de votre budget et peut-être obtenir une explication. Je ne vous jette pas la pierre. J'ai suffisamment évoqué le contexte difficile dans lequel vous deviez évoluer.

Pouvez-vous nous faire le point sur ce sujet et comment envisagez-vous de dégager des crédits supplémentaires pour les années 2023-2024, si c'est déjà dans vos cahiers ?

Vous aviez également annoncé, lors de l'ajustement budgétaire 2021, la mise en place d'un appel à projets *coworking* éphémère de 3,3 millions d'euros qui visait à appliquer la logique des *pop-up stores* au télétravail.

L'idée était de financer des travaux de rénovation, de modulation et d'adaptation des espaces pour permettre de créer très rapidement des espaces de *coworking* ou des bureaux partagés éphémères en zone rurale, spécifiquement afin de proposer à court terme aux citoyens des espaces de travail en dehors de leur domicile, mais à la fois proche de ce dernier. Donc, les budgets devaient varier en fonction de l'ampleur des projets entre 8 000 euros par travailleur avec un objectif de 500 places par jour. L'idée était de financer 25 à 35 projets concrets sur ce volet *coworking* éphémère. Il s'agissait donc d'une action qui devait être mise en place rapidement. Nous savons que des budgets ont été affectés à d'autres priorités. Je voudrais savoir quel est l'avenir de ce projet. Pouvez-vous nous éclairer ?

Le Plan de relance wallon prévoit, lui aussi, une enveloppe pour des mesures plus structurelles en matière de *coworking* conjointement avec le ministre en charge de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité.

Pouvez-vous éventuellement nous rappeler les montants qui y sont affectés ? À l'époque, on parlait de 11 millions lors de l'ajustement budgétaire 2021. Aujourd'hui, cette priorité s'élève-t-elle encore et toujours à ce même montant ? Merci pour les chiffres que vous pourrez m'apporter sur le sujet.

Concernant le bien-être animal, c'est Mme Pécriaux qui en a parlé. Je serai plus court qu'elle sur le sujet. Moi, je souligne l'augmentation substantielle des moyens sur l'année 2022 : 600 000 euros. On pourra vous dire que 600 000 euros ce n'est rien. Mais 600 000 euros sur l'enveloppe qui est habituellement affectée au bien-être animal, c'est conséquent et donc on se doit de le souligner de manière objective. L'exposé particulier précise que l'augmentation de ces crédits permettra de lancer un appel à projets afin d'atteindre les objectifs fixés :

- l'accroissement de la capacité d'accueil en nombre d'animaux ;
- l'aménagement d'infrastructures pour favoriser le bien-être de ces animaux avec l'agrandissement de loges ;
- la création ou l'aménagement d'aires de promenade ;
- la mise en place d'aménagements permettant aux animaux de circuler en toute liberté ;
- l'amélioration des soins vétérinaires via la stérilisation ou le suivi de situation un peu plus compliquée en termes médical ;
- la facilitation de la sensibilisation des candidats à l'adoption. C'est un élément qui revêt d'une importance particulière et de plus en plus auprès des jeunes. Je fais une petite parenthèse. J'ai pu faire un exposé dans le cadre du service citoyen et un des thèmes phares de ce service citoyens – il y en avait quatre –, c'était le bien-être animal et notamment toutes les mesures mises en place pour la protection apportée au bien-être animal, mais aussi, et surtout la sensibilisation aux effets de l'adoption. Vous voyez donc que ce sont des éléments – je n'aime pas parler de mode – qui sont vraiment préoccupants et qui sont bien concrets dans l'esprit des adultes de demain.

Sur ce bien-être animal, au-delà des petites questions et des petites remarques que je viens d'évoquer, simplement, Madame la Ministre, pouvez-vous apporter des précisions par rapport à l'agenda de mise en œuvre de l'appel à projets et quels seraient éventuellement les critères d'éligibilité et des modalités d'introduction des propositions ?

Enfin, Monsieur le Président, je termine avec la reconstruction des berges. On le sait, la Wallonie ne pourra pas assumer l'entièreté des coûts liés à la reconstruction des berges endommagées tant les inondations ont été importantes et destructrices. Il a été évoqué qu'une contribution serait demandée aux propriétaires, qu'ils soient particuliers ou pouvoirs publics. Sauf erreur de ma part, la recette attendue oscille autour des 25 millions d'euros. D'un autre côté, on sait que le Gouvernement a pu se financer à hauteur d'un peu plus de 1 milliard d'euros avec la Banque européenne d'investissement. C'est un accord assez important. On peut le souligner aussi. Dans le 1,1 milliard qui est prévu, il y a 300 millions d'euros qui doivent servir à financer la reconstruction des berges de manière résiliente pour limiter les risques futurs. C'est pas mal d'anticiper. Simplement, Madame la Ministre, pouvez-vous nous donner des précisions complémentaires sur le phasage de ces travaux et le timing de leur mise en œuvre ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je ne serai pas très long. Pour embrayer sur les inondations, puisque mon collègue Tzanetatos vient de parler de la reconstruction des berges, je voulais moi aussi revenir sur le fait que ces inondations ont généré des montagnes et des montagnes de déchets. On a tous été sidérés. On en a même parlé à l'étranger, j'ai vu ces images sur les chaînes françaises, de cette autoroute des déchets, il y a 160 000 tonnes, selon les derniers chiffres, déchets qui ont été stockés sur trois sites temporaires. Madame la Ministre, vous avez passé des appels à projets, des marchés publics, pour traiter tous ces déchets. L'occasion m'est donnée ici, lors de l'examen du budget, de vous demander de faire le point sur l'évolution de l'évacuation du traitement de ces déchets. C'est ma première question.

Je voudrais d'emblée féliciter Mme la Ministre et souligner deux bonnes mesures qu'elle a prises en matière de délinquance environnementale. Le groupe MR salue les 1,6 million d'euros qui a été dégagé dans ce budget pour l'engagement d'agents constatateurs au niveau communal. Voici une mesure extrêmement concrète, qui va bénéficier aux citoyens, et qui, on l'espère tous, devrait permettre d'améliorer la propreté publique, et donc d'agir très concrètement sur ce que les Wallonnes et les Wallons ne supportent plus, c'est-à-dire de vivre dans un environnement gâché, parce qu'il y a des salopards qui ne respectent rien. Je tiens à redire tout mon soutien et celui de mon groupe à ce décret, que nous avons voté il y a quelques semaines à peine, et qui prévoit entre autres choses de mettre plus de moyens et d'engager la répression après une très longue période, où l'on a fait de la sensibilisation, il était temps d'organiser la riposte.

Pour en revenir à mon propos, 1,6 million d'euros dégagés pour soutenir les communes, c'est une mesure très positive. Pourriez-vous nous en dire plus quant aux conditions à remplir par les communes pour bénéficier de ce soutien ? J'en ai déjà quelques-unes qui m'ont approché pour savoir quelles seront les conditions. L'exposé particulier précise que la subvention s'adressera aux communes engagées dans une politique répressive en matière d'environnement. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que doivent avoir mis en place les communes pour prétendre à cette aide ? Y a-t-il d'autres

conditions ? Y aura-t-il des différences qui seront opérées entre communes urbaines et rurales, sachant qu'en matière de déchets sauvages, la situation est légèrement différente entre les communes urbaines et rurales ? Où en est la discussion avec l'Union des villes et communes de Wallonie à ce propos ?

Autre bonne décision, c'est cette enveloppe de 1,3 million qui a été dégagée dans ce budget pour permettre aux communes d'acquérir des sonomètres. C'est vrai que l'on en parle relativement peu, mais pourtant, dans le quotidien des citoyens, c'est un vrai souci. Le bruit est de plus en plus présent et de plus en plus impactant sur la santé des citoyens. Ils sont de plus en plus nombreux à devoir aller consulter leur médecin, d'acheter des moyens médicamenteux ou, ce qui est inquiétant, l'usage abusif de somnifère, ou des moyens moins invasifs comme les fameuses boules que l'on s'enfonce dans les oreilles. Bref, le bruit est un vrai problème en Wallonie. Ici, mon groupe salue cette initiative qui vise à faciliter l'accès des communes et des provinces à du matériel professionnel qui leur permettra de mieux assurer le respect des normes environnementales en matière de bruit.

Si j'ai bien compris, en 2022, 1,3 million permettra de financer 75 sonomètres, 40 étalonnages, 50 licences logicielles, 20 formations ainsi qu'un radar de sensibilisation.

On sait que, sur le terrain, les moyens techniques, les équipements et les moyens d'investigation sont manquants. Excellente nouvelle donc. J'imagine que concrètement, à l'instar de ce qui a été fait pour les caméras en 2020 et 2021, c'est un appel à projets qui sera mis en œuvre. Avez-vous déjà des précisions par rapport à l'agenda et aux critères d'éligibilité ?

Lors de nos débats sur le nouveau décret sur la délinquance environnementale, nous avions pointé d'autres moyens matériels qui manquent cruellement aux agents sur le terrain. Je veux parler, par exemple, des uniformes spécifiques ou des voitures qui permettraient au public d'identifier ces agents, par exemple les agents constatateurs sur le terrain qui renforceraient ainsi, quelque part, leur crédibilité. Pour en avoir rencontré plusieurs, cela revenait systématiquement dans leur témoignage. Je sais que dans le décret que nous avons voté récemment il est prévu de pallier ces manquements, mais j'aimerais peut-être que la ministre nous dise si, dans ce budget-ci, il y a déjà des réponses précises.

Ce qui avait aussi été mis en lumière lors de nos débats, c'est l'absence de formation pour tous ces agents. Quand on les rencontre, c'est quelque chose qui revient très fréquemment. C'est vrai que tous ces agents, qu'ils soient constatateurs ou bien qu'ils soient fonctionnaires sanctionnateurs, sont confrontés à des règles de plus en plus complexes.

Quels sont les budgets prévus en 2022 en matière de formation, Madame la Ministre ? C'est concrètement ma question.

Il me revient qu'un cycle de formation à l'attention des agents constatateurs communaux devait débuter à la fin du mois de novembre. Pourriez-vous confirmer que cela a bien été le cas ? Pourriez-vous me rassurer sur ce point ? À quand remontent les dernières formations organisées pour les agents constatateurs communaux ? Surtout, quel est l'agenda pour les prochains mois ?

J'imagine que d'autres mesures pourront être prises à travers notamment le Fonds pour la protection de l'environnement.

On ne dispose pas encore de la programmation qui devrait intervenir au premier trimestre 2022. Pourriez-vous me le confirmer ?

Vous avez peut-être déjà des informations à communiquer sur les actions qui seront programmées sur le fond concernant la lutte contre la délinquance environnementale.

Concernant les déchets, pourriez-vous faire le point, Madame la Ministre, sur l'état d'avancement des travaux concernant la conclusion de l'accord de coopération intrabelge avec les organismes en charge des obligations de reprise ? Où en sommes-nous dans ce dossier ? Les 3 700 000 euros prévus en 2021 n'ont, a priori, pas été perçus. On prévoit, pour 2022, 3 100 000 euros, soit 600 000 euros de moins. Comment ce montant a-t-il été déterminé ?

J'en arrive à ce dossier qui nous occupe beaucoup en ce moment en commission, qui agite surtout M. Desquesnes, dans le cadre des auditions – je vous charrie, Monsieur Desquesnes – sur la consigne. Le secteur des emballages, conscient du fait que la directive SUP – Single-Use Plastics – a élargi la responsabilité des producteurs aux déchets sauvages, nous a présenté l'idée, en primeur, d'intégrer la gestion des déchets sauvages dans le fonctionnement de Fost Plus qui se chargerait alors de l'organisation, de la gestion et du financement de ce travail, tout comme elle le fait aujourd'hui pour la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ménagers. Il s'agirait d'accentuer la lutte contre tous les déchets sauvages, qu'il s'agisse d'emballages ou non, sans exonérer de leur responsabilité les autres secteurs dont les produits se retrouvent aussi dans les déchets sauvages. En effet, dans ces déchets qui jalonnent le bord de nos routes, il n'y a pas que des canettes, n'en déplaise à certains.

Madame la Ministre, quel accueil réservez-vous à cette idée ?

Je voudrais revenir aussi sur un des cavaliers budgétaires prévus dans le dispositif des dépenses concernant le mécanisme du coût-vérité pour l'année 2022 comme pour l'année 2021.

Les communes ne seront plus tenues au respect de la fourchette 95/110 % du coût-vérité pour obtenir les subsides prévus par le décret Déchets. Le Gouvernement justifie la mesure par les surcoûts engendrés par la crise sanitaire, notamment des adaptations logistiques, des pertes de recettes, et cetera.

On se souvient – je m'en souviens en tout cas – que la ministre avait déjà prévu cette mesure en 2021. Cela veut donc dire que, pour la deuxième année consécutive, les communes, en principe, en théorie, ne devraient pas respecter cette fameuse fourchette de 95/110 pour prétendre aux subventions de la Région.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous dresser un état des lieux des communes qui ont pu obtenir leurs subventions, alors même qu'elles n'étaient pas dans la fourchette 95/110 ? Autrement dit, cette mesure a-t-elle bénéficié à certaines communes ? Très récemment, dans la mienne en tout cas, on s'est pris la tête pour essayer de trouver la solution à cette équation devenue infernale, à savoir que les citoyens font des efforts, ils participent fortement à toutes les actions de sensibilisation, que ce soit le grand nettoyage de printemps, mais aussi à cet effort de mieux trier, de remplir le nouveau sac bleu de ces nouveaux types de déchets que ce sac peut accueillir, qui participent aussi avec enthousiasme, en tout cas dans le Brabant wallon, à toutes les initiatives prises en matière de réduction de nos déchets, parce que la clé est là. Tous les projets zéro déchet rencontrent un certain succès. Lorsque l'on a évoqué cela, dans ma commune, la directrice générale ne semblait pas au courant – il me revient qu'ailleurs non plus – qu'il y avait moyen de déroger à cette fourchette.

Ce dispositif-ci, qui serait reconduit en 2022, est-il efficace et a-t-il réellement un impact ?

Je repose la même question que l'année dernière, c'est juste pour comprendre, ce n'est pas une critique. Les règlements-taxes sont votés depuis plusieurs semaines. Celui qui a été attentif à la lecture de la presse régionale et locale a pu se rendre compte que, au cours des dernières semaines, toute une série de communes annonçait qu'elles augmentaient les taxes, que ce soit la taxe forfaitaire, que ce soit le prix du sac, que ce soit en modifiant le nombre de levées ou le nombre de kilos dans le cadre des poubelles à puce, et cetera.

J'en viens à ce dont nous avons déjà parlé. Je vous ai déjà interpellée là-dessus et j'avoue que j'ai un peu d'impatience dans mon chef, mais je sais que c'est une préoccupation qui est largement partagée au sein de cette commission. Les communes, ces dernières années, estiment que cette fourchette du coût-vérité est trop étroite, qu'elle est mal foutue, pour le dire clairement, qu'elle a eu son sens à un certain moment, mais qu'aujourd'hui il faudrait revoir ce mécanisme. Vous vous y êtes engagée. Où en est cette étude sur le sujet que vous aviez initié et dont les premiers résultats n'étaient pas attendus avant la fin du premier quadrimestre 2021 ? Vous espériez, aviez-vous dit à un moment, pouvoir légiférer encore cette année pour que le nouveau système soit d'application en 2022. On sait que le dossier a pris du retard. Il faut dire que, avec le covid, avec les inondations, vous avez eu pas mal de chats à fouetter. Quoique, dans la Commission du bien-être animal, je propose que l'on n'utilise plus cette expression-là, mais vous avez compris. C'est vrai que notre français est fleuri de belles expressions, mais celle-là ne convient plus.

Le dossier a pris quelque peu du retard. Vous avez compris ma question. Au moment où l'on examine votre budget 2022, je suis certain que c'est une de vos préoccupations urgentes. Pourriez-vous nous informer de l'évolution de ce dossier ?

Par ailleurs, vous travaillez à l'élaboration d'un plan de gestion intégré des infrastructures déchets, plan qui a pour objectif d'optimiser la gestion des infrastructures de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble du territoire wallon, et ce, en termes de capacité, mais aussi de financement. On sait que, dans ce dossier-là comme dans bien d'autres dossiers, un des maux wallons est le sous-régionalisme. Chaque intercommunale veut ses outils, donc ce n'est pas toujours très efficace de réagir et de penser comme cela.

Vous aviez donc mis en place une *task force* fin décembre 2019. Pourriez-vous faire le point sur l'avancement de ce dossier ? Où en sont les travaux de cette *task force* ?

Je pense avoir fait le tour à ce stade des points sur lesquels je voulais mettre l'accent, sachant que pour ce qui concerne le groupe MR, ce n'est pas terminé puisqu'il reste encore la nature, les forêts, les parcs nationaux, de très beaux projets. Si vous êtes d'accord, Monsieur le Président, je voudrais passer la parole à mon excellent collègue, Nicolas Janssen.

M. le Président. – Je ne sais rien vous refuser. Monsieur Janssen, je vous invite à clôturer l'intervention du groupe MR.

La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Merci, Monsieur le Président. Merci, chers collègues.

En ce qui me concerne, j'aimerais commencer par aborder quelques questions relatives à la biodiversité et aux plantations de haies et d'arbres.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'initiative Yes We Plant ? Où en sommes-nous dans la réalisation des objectifs fixés ? Mme Pécriaux a évoqué dans son intervention certains retards. On avait entendu parler d'un différentiel entre les promesses de plantation qui atteignaient, en septembre, plus de 1000 kilomètres de haies et 500 000 arbres et la plantation effective qui

était de près de 300 kilomètres de haies et un peu plus de 250 000 arbres, ce qui est déjà très louable, mais pourriez-vous nous dire où nous en sommes, ce qu'il en est et apporter certaines précisions à ce sujet ?

Vous avez lancé un marché public relatif à un contrat de culture pluriannuelle qui doit permettre, à long terme, au secteur de produire 1,2 million de plants. Avez-vous des précisions sur le nombre de plants qui pourront être livrés et plantés en 2022 dans ce cadre ? Je pense que la première livraison aura lieu à l'automne 2022 et donc pas encore en 2021. Pourriez-vous le confirmer ?

Comment entendez-vous booster l'offre de plants d'essences indigènes ? Vous avez lancé, il y a quelques mois, l'opération « Écureuil », une opération de récolte de noisettes afin de constituer une réserve conséquente de graines de noisetiers pour assurer la disponibilité de plants sur plusieurs années. Les résultats sont-ils à la hauteur de vos attentes ? Des opérations similaires sont-elles envisagées pour 2022 pour d'autres essences ? Pourriez-vous nous en dire plus ?

Enfin, concernant les retombées d'un point de vue économique, la filière des pépiniéristes représente plus ou moins 1000 emplois en Wallonie. Vous aviez indiqué l'an dernier que le projet avait pour mission de pérenniser la filière et de créer 20 à 25 % d'emplois supplémentaires. Ces données ont-elles pu être objectivées et affinées ? Constate-t-on déjà des évolutions positives d'un point de vue économique ? Auriez-vous des précisions à ce sujet ?

Par ailleurs, concernant les parcs nationaux, on sait que 26 millions d'euros sont réservés à la création de deux parcs nationaux en Wallonie, que le projet avance, que sept candidatures ont été déposées après l'appel à projets. D'après les informations dont nous disposons, quatre dossiers devraient être présélectionnés par le Gouvernement en décembre et qui servirait à construire un projet détaillé durant les 10 premiers mois de 2022 avant une nouvelle évaluation par le comité. Le Gouvernement sélectionnerait alors les deux ultimes lauréats en décembre 2022. Est-ce bien ainsi que vous voyez les choses ? Pensez-vous que cet agenda pourra être tenu ? S'agit-il toujours bien de la manière dont vous avez l'intention de travailler ?

Par ailleurs, concernant les parcs nationaux, la Flandre a annoncé l'intention de créer trois parcs nationaux de plus. Comment voyez-vous le lancement de projets environnementaux au nord du pays ? Des synergies peuvent-elles être possibles avec les intentions du côté de la Wallonie ? En termes de retombées économiques, pensez-vous que cela pourrait nuire, que cela risque de diminuer certaines des retombées envisagées pour la Wallonie ou pas du tout ? Au contraire, pensez-vous que cela va créer certaines formes de synergies ? Comment voyez-vous plus généralement les complémentarités entre les projets au nord et au sud du pays ?

Enfin, dernière série de questions concernant nos forêts. Vous avez indiqué, Madame la Ministre, dans votre intervention que, en 2022, 5 millions d'euros seront dédicacés à ce projet visant à soutenir la régénération des forêts résilientes. Quels sont les enseignements tirés du premier appel à projets « Forêts résilientes » ? Quelles sont les orientations que vous entendez donner à cette fiche d'action du Plan de relance ?

Par ailleurs, comment comptez-vous continuer à objectiver les différentes méthodes de gestion de la forêt pour la régénérer et la rendre plus résiliente ?

Je pense que l'on partage tous, enfin on peut difficilement ne pas partager l'objectif d'une forêt plus résiliente. C'est donc évident que l'on partage tous cet objectif-là. Mais derrière cet objectif, un travail d'analyse, un travail de terrain est nécessaire et qui doit nous permettre de dégager des conclusions.

On sait que la futaie irrégulière pose une certaine difficulté sur le terrain et qu'il est nécessaire de tenir compte de ces difficultés et d'adapter la méthode de gestion aux spécificités des parcelles à reboiser. Il serait dommageable d'ignorer ces difficultés et d'imposer la futaie irrégulière comme la solution miracle.

Quel lien faites-vous entre ces réflexions, entre ces difficultés dont il est nécessaire de tenir compte et par ailleurs les leçons à tirer du premier appel à projets qui a été mené ?

Par ailleurs, pouvez-vous faire le point sur l'idée de mettre en place un fonds de calamité forestière ? Donc, un fonds d'indemnisation spécifique aux forêts, à l'instar de celui qui existe pour les calamités agricoles en cas de catastrophes climatiques et sanitaires sur les cultures.

Vous aviez sollicité le lancement d'une étude sur le projet auprès de votre administration et vous envisagiez de lancer un appel après de prestataire potentiel pour investiguer plus en profondeur cette possibilité. Pourriez-vous nous dire où en sont vos travaux à ce sujet ? Pourriez-vous faire le point sur le marché public dont vous aviez annoncé le lancement il y a quelques mois ?

Autre sujet, vous aviez par ailleurs annoncé préparer un décret consacré aux risques sanitaires pour la forêt et axé sur la gestion des crises. Pourriez-vous nous donner l'état d'avancement de ces réflexions de ce projet de décret et éventuellement quelles en sont les grandes lignes et comment envisagez-vous l'avancement des travaux et des réflexions à cet égard ?

Enfin, un travail doit également être initié concernant l'élaboration d'un programme forestier régional. Pourriez-vous nous dire où nous en sommes ?

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Monsieur le Président, j'attendais sagement mon tour en salle 2. Bonjour à toutes et à tous, chers collègues, bonjour, Madame la Ministre.

Plusieurs collègues l'ont dit : les années se suivent et se ressemblent et l'on enchaîne les difficultés – la covid-19, les inondations. Il faut donc bien avouer que votre travail, notre travail est relativement perturbé dans son quotidien et il faut réussir à en sortir.

Pour cela, il faut poser des choix, des choix politiques, qui permettent de répondre aux conséquences de la crise, des investissements, des dépenses qui doivent relancer la Wallonie, mais aussi des investissements et des dépenses qui doivent faire en sorte de réparer l'après inondation et faire en sorte que cela n'arrive plus ou à tout le moins que l'on en diminue l'ampleur. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans l'analyse de chacun des articles budgétaires.

À côté de cet exercice budgétaire exceptionnel, on retient aussi ce qui est sorti du conclave où M. le Ministre Crucke a annoncé qu'il devait s'engager – c'est un devoir, ce n'est pas un choix – à faire des économies de l'ordre de 150 millions d'euros par an, une économie structurelle, donc qui se cumule. M. le Ministre Crucke avait aussi indiqué que la responsabilité des économies reposait sur chacun des ministres.

Pourriez-vous nous identifier clairement dans votre budget quelles sont les économies structurelles qui vont se réaliser d'ores et déjà en 2022 ?

Vous avez listé lors de votre présentation plusieurs indicateurs, pour les nommer ainsi, mais aussi vous avez précisé que l'on pourrait modifier à l'ajustement en raison de conséquences qui auraient lieu pendant l'année. Or, si l'on veut vraiment atteindre ces 150 millions d'euros d'économie – et je ne dis pas qu'ils doivent tous reposer sur votre budget –, il faudra que l'on soit sûr que l'on puisse les réaliser. Il ne faudra pas revenir à l'ajustement avec des dépenses supplémentaires.

Madame la Ministre, où ces économies structurelles figurent-elles dans votre budget ?

Par ailleurs on constate qu'il y a plusieurs AB qui sont mis à zéro dans votre budget, voire même supprimés notamment en matière d'environnement santé. L'économie se chiffre tout de même à près d'un demi-million d'euros. J'imagine que ce n'est pas un choix et qu'il s'agit d'une réorganisation budgétaire. C'est de la mécanique fiscale, mais j'aimerais savoir où ils sont situés dans votre budget.

Vous avez annoncé beaucoup de gros moyens, de nouveaux investissements ; c'est une bonne chose, je vous félicite. Évidemment, le principe de la consigne nous tient à cœur et nous espérons que nous pourrons rapidement concrétiser ce nouveau processus de gestion des déchets. J'ai entendu la possibilité de créer une véritable filière de transformation du bois et vous savez que c'est un sujet qui me tient à cœur. J'espère que l'on pourra y travailler ensemble très rapidement.

Il y a aussi des investissements supplémentaires en matière de bien-être animal, à concurrence de 600 000 euros, ce qui est colossal. C'est une bonne chose, même si j'espère que la méthodologie que vous allez employer sera simple et rapide parce que c'est aujourd'hui que les refuges ont besoin de soutien. On sait que les dons sont en diminution, ils ne peuvent plus réaliser d'événements pour amasser un petit peu d'argent. Les abandons post-covid sont en augmentation, pour ne pas dire en explosions. Le soutien devra venir rapidement.

Il y a beaucoup de gros moyens, mais nous avons aussi constaté de nombreuses augmentations de dépenses et notamment pour des études, des colloques et des frais de réunion. Il faut évidemment que cela se fasse, je ne dis pas le contraire, mais en l'occurrence – nous aurons l'occasion de le voir dans votre budget –, les moyens sont conséquents. Cela se fait au détriment de réalisations concrètes. Or, c'est ce dont nous avons besoin : on veut de la concrétisation. Il nous semble que certains dossiers restent dans les tiroirs. Je pense aux remarques qui ont été faites par la Cour des comptes, notamment sur la taxe sur les organismes exécutant les obligations de reprise comme Bebat, Recupel et d'autres.

Madame la Ministre, de manière générale, la manière dont on a pu analyser votre budget, il y a vraiment plein de bonnes choses, mais il y a aussi des éléments qui nous inquiètent. Je ne manquerai pas d'y revenir dans l'étude approfondie de chaque article budgétaire.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je constate que l'opposition est plus rapide et limitée dans l'intervention que la majorité. Je ne serai pas très long dans ce cadre-ci.

Nous avons entendu dans le rapport de la Cour des comptes que 85 % du budget des fonds budgétaires n'avaient pas été utilisés à la date du 12 novembre. Je voudrais vous interroger sur le non-consommé de deux fonds budgétaires qui relèvent de votre compétence : le Fonds de protection de l'environnement et le Fonds de protection gestion des déchets. Pouvez-vous nous annoncer un taux de consommation meilleur que celui annoncé ?

Par ailleurs, on a bien compris que dans le cadre du Plan de relance, il y avait une concentration des moyens budgétaires chez le ministre-président – à peu près 2 milliards d'euros – auprès desquels chacun des ministres va tirer des budgets pour financer ses propres

projets. Je voudrais savoir, dans l'état actuel de préparation des projets qui relèvent de vos compétences, quels sont les projets qui iront tirer dans la réserve budgétaire interdépartementale logée chez le ministre-président.

Mon collègue, M. Matagne, vient de vous poser la question sur les économies : quelle va être votre part dans les 150 millions d'euros d'économie ? Quand je lis les programmes budgétaires qui dépendent de vous – et je fais abstraction des fonds budgétaires qui répondent à des règles d'équilibre pluriannuelles –, je constate qu'au niveau des crédits de liquidation, vos moyens sont en augmentation de 12 ou 13 millions d'euros.

C'est tout de même un signal qui me semble étonnant vu la nécessité de maîtriser la croissance des dépenses. On ne parle pas ici de dépenses liées au covid. On ne parle pas ici de dépenses liées à la reconstruction ou encore à la relance. Ce sont, en effet, des budgets singuliers, me semble-t-il. J'aimerais donc comprendre un petit peu comment finalement lire ces 14 millions d'euros de croissance de vos dépenses versus les 8 millions que vous avez annoncés dans sur *slide* de présentation.

Sur ce *slide* de présentation des 8 millions d'euros de réduction en crédits de liquidation, j'aimerais, Madame la Ministre, que vous soyez plus explicite que le *slide*. Sur celui-ci, vous indiquez que vous avez réduit, pour des dépenses primaires, de 1,8 million d'euros dans diverses allocations de base. Quelles sont les allocations de base dans lesquelles on a retiré 1,8 million d'euros en crédits de liquidation ?

Puis, il y a une deuxième ligne, qui est 1,1 million d'euros, récupérés sur certaines AB. C'est assez flou, Madame la Ministre. Sur quelles AB précisément, avez-vous retiré ce 1,1 million d'euros ?

Il y a 1,5 million d'euros sur les AB de biodiversité, quels sont les AB concernés et sur lesquels vous avez opéré des réductions ? Je rappelle que, par rapport à cet enjeu-là, on est sur un enjeu fondamental, qui est celui d'assurer la soutenabilité des finances publiques wallonnes.

Les experts de la Commission de la dette sont venus nous expliquer ô combien c'était important. Le ministre du Budget a évoqué 150 millions structurels par an qui s'additionnent d'année en année. C'est normal que l'on s'interroge sur les économies que vous présentez pour s'assurer qu'elles soient effectivement structurelles. Connaître les AB sur lesquelles vous avez retiré des moyens de liquidation est évidemment extrêmement important.

La quatrième catégorie de réduction de dépenses en crédits de liquidation que vous nous avez annoncée, ce sont 2 millions pour l'OPW et 1,7 million pour Natagriwal. Vous avez dit : « En fait, on bénéficie d'un préfinancement en 2021 ». Autrement dit, ils ont, si j'ai bien compris, bénéficié de trop de subventions en 2021. On va donc pouvoir réduire d'autant les subventions de 2022. Cela, Madame la Ministre, ce n'est pas une économie structurelle, c'est un *one shot* ou un *one-off*, comme dit l'Europe aujourd'hui, alors que les besoins d'économies, par rapport à l'objectif de 150 millions d'euros, ce sont des dépenses structurelles. J'aimerais donc vraiment vous entendre sur votre partie de l'effort de réduction de dépenses structurelles, de crédits de liquidation de manière structurelle. Sur quelles dépenses précises cela porte-t-il ?

Voilà qui clôture mon intervention générale, Monsieur le Président.

M. le Président. – Je vous propose une petite pause technique de trois minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 28 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 34 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 9 À 9*TER*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 9 À 9*TER*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, mes collègues l'ont dit en long et en large, et ils avaient tout à fait raison, on vit un contexte extrêmement difficile. On a parlé de la crise sanitaire, on a évoqué les inondations qui ont marqué toute une série de régions pendant l'été et, de manière assez paradoxale, d'autres États, d'autres Régions, ont fait le choix de faire de l'environnement la variable d'ajustements budgétaires. On doit vraiment se réjouir que ce ne soit pas le cas de la Wallonie. C'était important car l'on sait à quel point la lutte contre les dérèglements climatiques et la

préservation de l'environnement constitue au final les deux faces d'une même pièce.

Parmi les principales forces derrière l'effondrement de la biodiversité, on retrouve de nombreuses activités et acteurs qui sont à l'origine des dérèglements climatiques : l'agriculture intensive, l'artificialisation des terres, l'urbanisation, la pollution, le changement climatique lui-même qui est la troisième cause directe du déclin de la biodiversité.

Si les dérèglements climatiques mettent en danger la biodiversité, l'inverse est également vrai. Par exemple, la déforestation qui met en péril la survie de nombreuses espèces, représente 12 % des émissions de gaz à effet de serre, et constitue une perte d'inestimables puits de carbone permettant de rééquilibrer la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Ces deux crises se rétroalimentent, que ce soit de manière négative ou positive. On ne peut que saluer les efforts auxquels vous vous employez, Madame la Ministre, pour passer à l'action dans ces matières.

Je voulais mettre en avant la dynamique que vous avez créée autour des parcs nationaux. Vous savez qu'il y a une certaine impatience de la part des territoires qui se sont aujourd'hui mobilisés dans le cadre de l'appel à projets que vous avez lancé. J'y vois un point positif pour la biodiversité, pour l'environnement. Je voulais aussi souligner à quel point ces projets étaient fédérateurs pour des territoires ruraux et pour le développement de l'emploi.

Vous avez souvent cité en exemple la dynamique qui s'était mise en place en Haute Campine où un parc national avait été développé. Il a permis la création de 5 000 emplois. Je vois, à travers vos matières, une belle manière de réconcilier environnement, écologie et économie.

Je voudrais souligner positivement les moyens consacrés à la relocalisation de l'alimentation. Cette année, sous votre impulsion, de larges réseaux d'acteurs de la filière alimentaire – des agriculteurs, des distributeurs, des commerçants, des associations – se sont unis sur l'ensemble des territoires de la Wallonie, afin de coopérer pour proposer une alimentation issue de l'agriculture raisonnée et/ou biologique, locale et de saison, à l'ensemble de nos concitoyens.

Plus qu'une simple filière d'approvisionnement en circuit court, la réunion de ces acteurs vise à dégager une vision d'ensemble des enjeux liés à l'alimentation sur le territoire, et trouver un équilibre économique et humain pour chacun.

Dans ce cadre, vous avez dégagé une enveloppe d'un peu plus de 3 millions d'euros, budget courant, et près de 10 millions d'euros au Plan de relance. Ces sommes importantes sont à la hauteur de l'enjeu. Pourriez-vous nous en dire davantage sur les 458 000 euros destinés à soutenir diverses initiatives portées par les entreprises morales en matière d'alimentation durable ? Que recouvrent précisément ces projets et cette enveloppe budgétaire ?

Par ailleurs, je constate que les projets prévus au Plan de relance visent plutôt la mise en œuvre d'infrastructures. Pourriez-vous nous expliciter quels liens seront noués entre les projets soutenus à travers la Wallonie et les projets du Plan de relance ? En quoi le travail mis en place par les ceintures alimentaires va-t-il alimenter la question des infrastructures notamment sur leur localisation et leurs caractéristiques techniques ? Tout un travail a été mené sur le terrain, associant parfois des acteurs de la chaîne alimentaire. Il est très intéressant de tirer le fruit des conclusions de leurs actions.

Pour ce qui concerne le programme sur le bien-être animal, on peut globalement souligner une solide augmentation du budget qui passe de 1 211 000 euros en 2021 à 1 816 000 euros en 2022. C'est conséquent, mes collègues en ont parlé.

Un crédit est destiné à octroyer des subsides aux ASBL en matière de protection et de bien-être des animaux, comme les refuges agréés. Vous en avez un peu parlé dans votre exposé. Pourriez-vous nous préciser quelles actions concrètes entendez-vous subsidier dans ce cadre ? Passerez-vous par un appel à projets qui sera éligible à ces subventions ? Quel est votre calendrier de travail ?

Par ailleurs, conformément aux engagements qui étaient les vôtres, lors de l'adoption de la stratégie globale en matière de répression environnementale, 2,9 millions d'euros complémentaires sont mobilisés pour la lutte. Votre volonté est notamment d'augmenter les moyens humains sur le terrain. Vous rencontrez une des revendications portées, depuis pas mal d'années, par l'Union des villes et communes à travers cette mesure. Lorsque nous avions eu l'occasion d'entendre les représentants de l'Union des villes et communes en cette commission, dans le cadre de l'examen du projet de décret portant sur la consigne, ils ont rappelé avec force à quel point ils voulaient être solidement outillés pour parer aux incivilités auxquelles ils doivent faire face sur le terrain. Cela passe notamment par une augmentation de moyens humains. Vous avez prévu une augmentation des subventions aux pouvoirs publics subordonnées pour les agents constatateurs, on passe de 143 000 euros à 1,743 million d'euros en 2022, afin de permettre l'engagement ou le maintien de l'engagement d'un ou plusieurs agents par commune.

Madame la Ministre, on peut souligner la cohérence de votre politique. Pourriez-vous nous en dire davantage sur ce que cette somme recouvre très concrètement en termes de moyens humains complémentaires pour les communes ?

Par ailleurs, au niveau des déchets, j'avais également une question concernant les 11 millions d'euros envisagés pour l'assainissement des décharges pour éviter des risques environnementaux. Cette somme figure au Plan de relance. Pour l'essentiel, la pollution locale des sols est un héritage des pratiques du passé, d'une époque où la question des impacts environnementaux et sanitaires des activités humaines était peu prise en compte. D'anciens sites industriels ou d'anciens lieux de stockage de produits chimiques ou d'hydrocarbures, d'anciennes décharges publiques sont aujourd'hui devenus infréquentables du fait de la présence dans le sol – attestée ou probable – de substances dangereuses.

Depuis plusieurs années, gérer et assainir ces sites pollués constitue une priorité ; on peut s'en féliciter. Les enjeux sont énormes, il s'agit non seulement de préserver la santé humaine, la qualité des eaux et la biodiversité, mais également de favoriser le redéploiement local en rendant aux terrains leur valeur et leurs attraits pour les activités économiques : le logement, le tourisme ou encore les loisirs.

Après la mise en œuvre du décret Sols, la Wallonie s'est dotée d'un outil pour inventorier de manière précise et combattre plus efficacement la pollution locale. S'il reste, convenons-en, du chemin à parcourir, la situation s'améliore néanmoins.

Pour en revenir aux 11 millions d'euros prévus au Plan de relance, j'aurai quelques questions. Quels sont les terrains visés sachant que les gestionnaires de décharge doivent – à mon sens – prévoir une provision visant à la réhabilitation de leur site une fois que l'activité cesse ? Dans le Plan de relance, on signale que, je cite : « L'augmentation de volume de déchets conduit à la saturation de petits dépôts, à l'orientation de ces flux de déchets vers des zones d'accueil de plus grande capacité causant diverses pollutions tant aux eaux souterraines qu'à travers la production de biogaz, sept sites apparaissent particulièrement préoccupants ». Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire davantage sur les sites visés ? Quelle est la réhabilitation envisagée ?

Des projets sont également envisagés au niveau des déchets amiantés. Cette question est revenue très souvent au cours de nos débats au sein de cette commission. C'est également une excellente nouvelle. Pouvez-vous nous en dire davantage sur les actions que vous envisagez ? À l'image d'autres pays, la Wallonie va-t-elle se doter d'un véritable plan ?

Je voulais terminer, avant de céder la parole à ma collègue, Mme Kelleter, en soulignant votre ambition en matière de santé environnementale. Dans le cadre du Plan de relance, 3,3 millions d'euros sont prévus pour la mise en œuvre du plan ENVIeS, ce plan Environnement-Santé. À cela s'ajoutent des mesures pour la qualité d'air intérieur ainsi que pour favoriser l'utilisation raisonnée des pesticides en milieu agricole.

Madame la Ministre, notre environnement est pollué et les conséquences sont de plus en plus dramatiques pour notre planète et notre santé. Pourtant, des alternatives existent, mais elles requièrent de souvent tenir tête aux lobbies industriels et de notre capacité à faire basculer les normes sociales. Il est clair qu'avec ce plan, c'est à cela que vous vous engagez. De l'automobile à l'épandage de certains produits phytosanitaires sur nos champs, l'air que nous respirons est chargé de produits toxiques dont les conséquences sur la santé sont bel et bien réelles. Rien qu'en Belgique – il faut le rappeler –, l'OMS estime le nombre de décès prématurés dus à la pollution de l'air à près de 12 000 morts par an. C'est l'équivalent de la population d'une ville comme Malmedy. C'est un scandale sanitaire qui ne peut plus durer ; on se félicite encore une fois de votre action en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Je me joins aux propos de M. Clersy qui a fait une introduction parfaite en parlant de Malmedy. Merci. Je vais me limiter aux questions générales qui, je l'espère, n'ont pas encore été posées.

J'ai une question sur les économies que vous indiquez avoir réalisées dans l'exposé introductif de votre budget. Vous parlez d'un montant de 5,2 millions en crédits de liquidation. Pouvez-vous nous préciser où l'on a concrètement enlevé cet argent et s'il y aura des impacts concrets sur vos politiques dus à ces économies ?

J'ai une question générale également sur l'exposé introductif. Vous citez le montant de 24,6 millions d'euros en crédits d'engagement qui a été transféré depuis la provision Relance, résilience et transition. Après, vous déclinez plusieurs axes dans lesquels ce budget sera affecté. Je ne vais pas les répéter ici, mais si l'on additionne les sommes citées dans l'exposé, on arrive à 13,4 millions d'euros. J'aimerais savoir sur quel poste du budget le reste des 24,6 millions sera transféré.

Pour la forêt, il y a une bonne nouvelle pour la Région wallonne. On a réobtenu le statut indemne en matière de peste porcine africaine. Ce qui engendre, ici, une diminution des budgets affectés. Il reste encore 870 milliers d'euros en crédits de liquidation pour les actions qui restent à entreprendre dans le cadre de la lutte contre la peste porcine africaine. Pouvez-vous citer les actions encore nécessaires dans le cadre de la lutte contre la peste porcine africaine ? La diminution des dépenses pour la peste porcine africaine et l'augmentation du programme affecté à la nature, les forêts, la biodiversité, chasse et pêche font que, au total, on augmente les moyens mis dans ces politiques de 12,4 millions d'euros. Vous l'avez aussi cité dans votre introduction au budget. Ceci est une bonne chose.

Vous mettez des moyens additionnels de 9 millions d'euros pour amplifier les actions en faveur de la biodiversité, notamment la gestion et la plantation des haies. Je rejoins la question d'un collègue. Où en est-on dans la création, dans la plantation des haies ? Où en est-on dans la création de nouvelles aires protégées ? La DPR prévoit 1 000 hectares par an. Connaît-on déjà les projets d'acquisition connus pour 2022 ? Il y a aussi une somme additionnelle de 1,3 million d'euros pour la réalisation d'une étude et d'un concours pour créer un lieu emblématique sur le thème de la botanique. J'aimerais savoir pourquoi ce choix pour un lieu emblématique de la botanique ? Y a-t-il un besoin particulier sur cette thématique en Wallonie ?

Concernant vos initiatives pour favoriser la valorisation locale du bois, un projet que vous portiez en collaboration avec M. Borsus, pourriez-vous nous dire davantage sur l'état d'avancement de ce projet ? C'est éminemment important de restructurer l'économie locale pas uniquement dans la valorisation des bois, mais vous portez plusieurs projets.

Je rappelle aussi l'appel à projets pour l'alimentation durable. Ceci prouve encore une fois que les politiques bénéfiques à l'environnement le sont aussi souvent pour l'économie locale. C'est une bonne chose car l'on sait qu'il faut rendre la Belgique et l'Europe moins dépendantes d'importations de pays extérieurs. C'est aussi la preuve que les politiques de ruralité, ce ne sont pas uniquement les moyens affectés au PCDR, mais aussi beaucoup d'autres politiques ayant un impact très positif qui peuvent redonner de la structure au monde rural. Les moyens pour le PCDR seront augmentés d'une somme de presque 6 millions d'euros ; c'est important et nécessaire. Pouvez-vous préciser à quoi ces moyens supplémentaires seront affectés ? Où en est-on dans la gestion de l'important encours que vous avez hérité dans ce dossier dans lequel vous avez promis de vous attaquer à cet encours ? Pouvez-vous aussi préciser l'évolution pour les moyens mis au PCDR pour les années qui viennent ? Cette augmentation sera-t-elle maintenue ou pas ?

Vous avez aussi évoqué, dans le cadre des politiques en faveur de la ruralité, un appel à projets pour le développement de pôles et de services centralisés. Pourriez-vous expliquer de quoi il s'agit concrètement ? Dans quel *timing* pensez-vous lancer cet appel à projets ?

J'ai une question additionnelle à celle de M. Clersy, concernant l'alimentation durable. Vous prévoyez 3,1 millions d'euros en crédits de liquidation pour l'encours de l'appel à projets « relocalisation de l'alimentation » lancé fin 2020 et qui a suscité un énorme engouement dans la population. Avez-vous une vue sur la manière dont évoluent les projets que vous soutenez dans le cadre de cet appel à projets ? Tous les moyens sont-ils utilisés comme prévu ? Tous les projets se portent-ils bien et utilisent-ils bien la somme qu'on leur a accordée ?

J'ai une dernière question sur le gaspillage alimentaire. Vous prévoyez 500 000 euros pour le financement d'actions dans le cadre du plan REGAL. Pourriez-vous préciser l'affectation de cette somme ? Quelles actions concrètes seront menées, dans l'objectif de réduire les pertes du gaspillage alimentaire de 30 % à l'horizon 2022, que vous vous étiez fixé ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, nous voyons là où vous amenez le plus de moyens : la création de parcs nationaux, la répression environnementale, et aussi – je peux le saluer – au niveau du bien-être animal. Notre visite du CREAVES de Virelles avait bien montré toute la nécessité du refinancement. Cette augmentation a-t-elle été faite en consultation avec les acteurs de terrain, concernant leurs besoins ? Comment ces moyens seront-ils utilisés ?

Nous avions pu voir le clair manque de moyens humains et matériels pour agir concrètement dans la revalidation des animaux comme le hérisson menacé de disparition, ou encore les hiboux grands-ducs.

Je voudrais vous parler de ce qu'il n'y a pas ou de ce que nous trouvons insuffisant. Le premier point concerne les inondations. On sait que l'ampleur des dégâts est énorme. Dans vos compétences, on trouve les berges, les déchets, la pollution des sols. On vous interroge depuis quelque temps sur le coût de la reconstruction des berges pour les habitants. Cela fera d'ailleurs l'objet d'une question orale un peu plus tard dans cette journée.

Dans votre budget il n'y a finalement pas beaucoup de détails. Quelques éléments font référence aux recettes relatives à la gestion des cours d'eau – on voit une recette de 21,3 millions –, un budget de soutien octroyé pour réparer les infrastructures régionales endommagées suite aux inondations, ainsi que pour prendre en charge la gestion et le traitement des déchets résultats des inondations. Il y a un budget de 106,5 millions d'euros pour l'adaptation au changement climatique et inondations.

Pouvez-vous détailler ce montant ? Il est assez difficile pour nous de savoir ce qui sera octroyé pour les berges et pour les aides. Vous aviez parlé d'une intervention de la Région à hauteur de 50 % des coûts pour les sinistrés. Est-ce le cas avec ce budget ? À combien s'élève le montant total ? Pourriez-vous détailler les mesures prises par le Gouvernement dans ce cadre ?

On se pose également la question de la dépollution des sols suite aux inondations. Il y a eu des hydrocarbures, produits chimiques et autres. Qui va s'en charger ? Qui payera ? En regardant le budget, ce n'est

pas clair pour nous. Quels sont les montants dédiés pour cela ? Qui pilotera ce travail ?

Sur la politique de l'eau, le 26 janvier 2021, la Cour des comptes exposait en commission que les industries polluantes contribuaient de moins en moins à la dépollution des eaux usées. D'après la Cour, les taxes ne sont pas assez incitatives pour que les industriels contribuent davantage à la dépollution des eaux. Ce sont les ménages qui paient et pas les industries polluantes. La ministre avait alors dit, lors de cette commission du 26 janvier 2021, qu'une évaluation était en cours. À ma connaissance, l'on n'a toujours rien vu arriver ; cela vaudrait la peine de savoir où l'on en est. Pourquoi n'y a-t-il rien de prévu, alors que ce sont les industriels qui polluent le plus, mais qui contribuent le moins ? D'autant plus que la Cour relevait que l'évaluation détaillée comparative du taux de la taxe qui avait été annoncée aux termes de son audit précédent n'avait pas été réalisée. La ministre n'avait déjà pas suivi les recommandations à l'époque. Va-t-elle adapter le budget en conséquence ainsi que prendre des mesures pour faire contribuer les entreprises polluantes ? Paradoxalement – et encore, pas tellement –, qu'en est-il du plan Sécheresse ? Y a-t-il des moyens mis pour l'adaptation à la sécheresse ?

Sur le fonctionnement du SPW ARNE, c'est un sujet que je voudrais aborder ; sur son budget de fonctionnement, déjà en 2020, on nous expliquait qu'une économie était réalisée au SPW ARNE de 2,2 millions d'euros et, dans ce budget, on peut lire : « En ce qui concerne le budget de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, des mesures d'économie ont été décidées lors de l'élaboration du budget initial 2022. Celles-ci concernent, entre autres, les dépenses primaires et les frais de fonctionnement du SPW, à concurrence de près de 5,2 millions en crédits de liquidation ». Cela commence à faire beaucoup, puisque c'est chaque année, structurellement, que l'on diminue les moyens. Qu'est-ce que cela va entraîner concrètement ? Les syndicats ont-ils été consultés sur ces problématiques ?

Mon prochain point concerne la politique des déchets. Le budget pour le programme 15,15 « Politique des déchets » passe de 16,7 à 19,5 millions d'euros et de 21,88 à 24,6 millions d'euros. En soi, rien n'est prévu pour diminuer la taxe de ces gens, et donc, revoir ce fameux système coût-vérité, système injuste, que nous décrions depuis très longtemps. Les augmentations ne vont pas dans ce sens. Il y a 1 million pour des subventions à des intercommunales de gestion de déchets, pour le développement de modes de collecte sélectifs et de déchets innovants, des études, services, participations à des séminaires, et cetera. On a même lu dans la presse, dans un article de *Télésambre* de ce début novembre, que le Gouvernement wallon a décidé d'augmenter plutôt progressivement la taxe des déchets pour atteindre plus du double en 2025. Une hausse que les intercommunales de traitement des déchets devront répercuter sur les communes, et donc sur les citoyens. Pouvez-vous me confirmer cette information ?

Comme nous l'avait expliqué le représentant des intercommunales de traitement des déchets lors des auditions que l'on a eues sur la consigne, plus ou moins 70 % du coût-vérité sont fixes. Même si les gens trient plus, il faut répercuter ce coût fixe via le système coût-vérité. Où en est l'étude que vous nous aviez promise sur le système coût-vérité ? En attendant, comme on vous le dit depuis le début, plus on trie, plus on paie. J'ai notamment pu voir dans la presse que le MR nous avait rejoints sur ce constat du « plus on trie, plus on paie ». J'espère que Ecolo et le PS suivront sur le fait que cette situation absurde ne peut plus durer.

En conclusion, sur les déchets, rien n'est prévu dans le budget pour diminuer la taxe poubelle, plutôt au contraire. Le système coût-vérité reste en place pour cette année, avec toutes ses injustices sociales.

Mon dernier point concerne la ruralité, donc le programme 15.12. Le budget augmente, c'est une bonne nouvelle. Cela dit, je voudrais aborder le problème des communes rurales au niveau de l'accès aux banques et aux distributeurs. Les communes sont désertées par les banques qui estiment que ces espaces ruraux ne sont pas assez rentables. Tant pis pour les habitants, comme la commune de Bernissart, d'où je viens, où le distributeur le plus proche est bien au-dessus des soi-disant cinq kilomètres de Batopin. Je vous avais d'ailleurs posé la question il n'y a pas si longtemps. Batopin est finalement un plan d'économie drastique pour les banques qui sont pourtant parmi les entreprises les plus riches et les plus rentables de notre pays ; ce qui amène à des problématiques, comme des communes qui devront elles-mêmes investir dans des services bancaires – comme l'avait proposé le bourgmestre de Bernissart – et prendre à leur charge des frais qui étaient pris par les banques et qui ramenaient aussi de l'argent. Quand un distributeur est installé dans une commune, cela ramenait de l'argent aux communes. Maintenant, on a une inversion de la situation, où ce sont les communes qui devront investir. Vous n'êtes pas la ministre des Pouvoirs locaux, mais vous êtes bien la ministre de la Ruralité, et cette problématique se pose encore plus dans les zones rurales. Finalement, je ne vois pas de mesure claire pour soutenir les communes par rapport à cela. Avez-vous pris ou allez-vous prendre des mesures financières pour soutenir ces communes en zones rurales désertées par les banques ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci, Mesdames et Messieurs les Députés, pour vos différentes et très nombreuses questions. Je vais essayer d'y répondre le plus synthétiquement, mais

complètement possible, en espérant qu'à midi et demi, au moment où vos estomacs crieront famine, j'aurai terminé de vous répondre.

Je vais me permettre de répondre par thématique, ainsi on croise les questions des uns et des autres, car certaines étaient effectivement les mêmes.

Je débute par la question des inondations, les moyens dévolus pour le traitement des déchets, la question des berges et la question de la dépollution des sols.

En ce qui concerne les déchets, je vous confirme les tonnages annoncés et le travail que nous avons réalisé au sein du Gouvernement d'essayer de respecter, autant que faire se peut, nos engagements au niveau environnemental, avec le respect de l'échelle de Lansink qui guide notre action en matière de déchets. On a le souhait de concilier une gestion la plus efficace, la plus rapide et la plus pragmatique possible des flux importants de déchets provoqués suite aux inondations et, en même temps, nos engagements environnementaux pour les très nombreuses tonnes de déchets accrues à cause de ces inondations. Mme Pécriaux l'a évoqué, c'est 170 000 tonnes pour le volet uniquement « Déchets encombrants » sachant que d'autres types de déchets s'accumulent encore.

La question de l'évacuation des sites de stockage a été posée. Je vous confirme que les délais seront bien tenus, tant pour l'évacuation des sites du Wérihet, d'Engis et de la A601. Pour le site de Wérihet, celui-ci est déjà complètement évacué depuis début octobre, date pour laquelle je m'étais engagée. Le site est en train d'être réaménagé. En ce qui concerne la A601 et le site d'Engis, les travaux avancent bien et les sites seront évacués en moins d'une année, comme prévu.

En ce qui concerne les berges, je vais vous faire un topo un peu plus global. Nous avons travaillé, Monsieur Tzanetatos, par phasage. Tout d'abord, une première phase de gestion urgente et de sécurisation des berges, en particulier dans les zones urbanisées. Ces travaux sont en cours et seront finalisés début 2022. Après la finalisation de ces mesures urgentes, des marchés publics de travaux pour la reconstruction, d'abord à l'identique, seront mis en œuvre, mais pour une part qui est encore à définir. Nous envisageons également une reconstruction différente, une reconstruction résiliente, sur base des résultats d'une étude hydraulique et hydromorphologique qui aura pour intérêt de nous signaler les lieux où les cours d'eau sont, par exemple, sortis de leur lit. Une reconstruction à l'identique serait inopportune pour – un peu comme les commissaires à la reconstruction l'ont indiqué dans une interview il y a quelque temps – reconstruire sans regret ces berges, étant entendu que ces inondations sont, malheureusement, la bande-annonce de ce qui risque de nous arriver plus fréquemment dans les prochaines années. Notre souhait est à la fois de reconstruire rapidement et de sécuriser ces berges et, en même temps, de ne pas le faire avec un risque de regret dans l'avenir.

En ce qui concerne la dépollution des sols, nous avons mandaté à la fois la SPAQuE pour tout le volet « Sols résidentiels, institutions commerciales, récréatives et culturelles » et l'ISSeP pour tout ce qui est sols agricoles et sols naturels, pour faire le suivi de ces pollutions au niveau des sols. Vous savez que l'on a également un monitoring au niveau des pollutions des cours d'eau. On en a parlé régulièrement au sein de cette commission – je ne vais pas reprendre les réponses que je vous ai déjà données. Ce travail se poursuit. C'était une question de M. Dupont.

Plus largement sur la question de l'adaptation aux changements climatiques posée par Mme Pécriaux et MM. Clersy et Tzanetatos, nous avons plusieurs projets depuis le début de la législature, bien avant ces dramatiques inondations. Nous avons voulu prendre à bras-le-corps cette question de l'adaptation aux changements climatiques et de la prévention des risques à venir.

M. Tzanetatos me questionnait sur le bas de laine pour prévenir l'avenir. Je n'ai pas de boule de cristal, un budget reste un budget ; c'est la raison pour laquelle on a un ajustement budgétaire prévu, comme chaque année. Néanmoins, vous le constaterez à la lecture de nos budgets que notre souhait est bien de nous équiper aussi face aux risques futurs, aux possibles crises.

La crise du covid, personne ne l'avait vue venir, même si elle est intimement liée à la dégradation des habitats naturels. Néanmoins, nous savons d'ores et déjà que l'on a au moins deux grandes crises prévues dans les années à venir : la crise climatique – elle est déjà d'aujourd'hui, on l'a vécue cet été – et la crise de la biodiversité. C'est pourquoi nous avons travaillé, depuis le début de la législature, à prendre à bras-le-corps ces deux enjeux à la fois sur l'atténuation des changements climatiques, sur l'adaptation aux changements climatiques et bien entendu sur la réduction de l'érosion de la biodiversité et la reconstitution de celle-ci.

Il est impossible de tout prévoir, mais nous avons travaillé à la fois sur la meilleure connaissance de nos vulnérabilités et aussi de nos capacités. J'en veux pour preuve le congrès Résilience réalisé la semaine dernière, dont les conclusions ont été communiquées la semaine dernière, où j'ai eu le plaisir d'accueillir le ministre-président et le ministre du Climat en introduction de ce congrès où nous avons travaillé depuis le mois de septembre. Ce congrès était planifié là aussi bien avant les inondations, avec des académiques, avec la société civile, avec les différentes administrations, à la fois à avoir un diagnostic des vulnérabilités de la Wallonie dans une série de thématiques, en matière de canicule, de sécheresse, d'inondation, par exemple, ou de biodiversité ou de risque santé. C'est un travail que je

vous invite à consulter car je l'ai trouvé extrêmement pertinent, fait par l'ensemble des administrations, pour nous donner un état des lieux des vulnérabilités de la Wallonie face à ces crises à venir. Ce travail de bonne gestion nous permet de regarder la réalité en face par rapport à ce qui fait nos vulnérabilités pour travailler à renforcer notre résilience et notre capacité de résoudre ces crises. Avec les débats dans le cadre de la commission d'enquête, on voit à quel point nous devons améliorer notre gestion des crises, notre culture du risque. Ce congrès peut être un élément très intéressant pour ce faire.

Deuxième élément, cela apparaît dans le cadre du budget, avec M. le Ministre Henry, nous avons prévu une étude sur la vulnérabilité de la Wallonie à une échelle plus précise, plus concrète. Des moyens sont prévus également pour mettre en œuvre cette étude qui, ensuite, devra nous permettre de prendre des mesures pour réduire cette vulnérabilité sachant que nous avons déjà – je tiens à le souligner –, pas plus tard que la semaine dernière au Gouvernement, fait valider un budget de 21,2 millions d'euros de subventions aux communes pour les aider à travailler sur la prévention en matière de risques d'inondation. Vous avez peut-être vu la communication sortie ce jour dans la presse. C'est un beau projet – je me permets de le souligner – pour accompagner les communes avec un suivi ad hoc, individualisé en lien aussi avec les PGRI pour réduire ces risques d'inondation à travers une série de mesures. C'est une façon d'améliorer aussi notre culture du risque.

Enfin, toujours sur cette thématique, renforçons aussi notre réponse aux crises connues. En matière d'adaptation aux changements climatiques, les projets que vous connaissez déjà de Forêt résiliente, de végétalisation des zones urbanisées, que nous avons fait valider pour le premier appel cette année, les appels se poursuivront en 2022-2023, la remembration des cours d'eau et des zones d'immersion temporaires prévues dans le Plan de relance. Tout cela, ce sont des mesures très concrètes des financements des investissements pour prévenir les risques à l'avenir.

La question m'a été posée plus spécifiquement en matière de sécheresse. Dans le cadre du Plan de relance, nous avons prévu des projets pour mettre en œuvre ce plan Sécheresse ; 6,3 millions d'euros pour la phase 1 des projets Rioux, la réduction des fuites, et cetera.

Dans le cadre du schéma régional des ressources en eau, un versement de 5 millions d'euros est également prévu au programme du schéma des ressources en eau.

Différents financements sont prévus pour mettre en œuvre ce plan Sécheresse qui, ironie du sort, a été validé par le Gouvernement le 15 juillet dernier. On en a, du coup, très peu parlé, mais ce n'est que l'autre face de la même crise climatique qui s'abat malheureusement déjà sur nous.

J'en viens maintenant à la question des fonds, posée par Mme Pécriaux et la question de l'utilisation des fonds, M. Desquesnes également, sur les taux de consommation. En ce qui concerne le fonds de protection de l'environnement, historiquement, les dépenses sur celui-ci sont inférieures aux recettes avec une contribution importante du fonds à l'équilibre budgétaire. Dès le début de la législature, dans le cadre de la DPR, nous avons souhaité ne pas aller dans cette direction pour pouvoir affecter l'ensemble des moyens à la politique environnementale, puisque c'est un Fonds de protection de l'environnement. Le Gouvernement s'est engagé, dans l'accord de gouvernement, à une pleine affectation des moyens de ce fonds, mais cela se traduit par une augmentation progressive des dépenses directes sur ce fonds, avec une trajectoire SEC qui a été revue pour autoriser un montant additionnel d'année en année ainsi que par une autorisation de dépenses sous forme de codes 8.

Comme précisé dans l'exposé particulier, ces moyens sous forme de codes 8, tout comme les autres moyens en charge du fonds, feront l'objet de la programmation de ce fonds. Comme M. Maroy l'a indiqué, cette programmation est validée dans le courant du premier trimestre par le Gouvernement. L'objectif, à travers ces codes 8, c'est bien de mettre en place des prêts aux acteurs, notamment citoyens, qui manqueraient de trésorerie pour financer des investissements en matière d'environnement, en particulier en matière d'eau, avec des possibilités de prêts sans intérêt remboursable en 30 ans ou 50 ans, aux différents distributeurs d'eau pour la réparation des fuites sur leur réseau, par exemple.

Il faut savoir que les pertes en eau peuvent atteindre 40 % à certains endroits. Cela permettrait aussi de réduire les rejets inappropriés qui polluent les masses d'eau.

Dans le cadre du Plan de relance, une méthodologie est actuellement développée pour déterminer les réseaux prioritaires qui pourront bénéficier de ces codes 8.

En ce qui concerne les taux de consommation sur le Fonds de protection de l'environnement hors codes 8, on est à 80 % en crédits d'engagement, 92 % en crédits de liquidation, Monsieur Desquesnes.

Pour le Fonds des déchets, ce sont 80 % en crédits d'engagement et 65 % en crédits de liquidation, mais des paiements sont toujours en cours, notamment des investissements aux intercommunales et en matière d'eau qui vont, d'ici la fin de l'année encore, accroître ce taux de consommation. Ce taux de consommation est en amélioration, grosso modo.

J'en viens maintenant à la thématique forestière, notamment sur les questions de M. Janssen.

En ce qui concerne le projet Forêt résiliente, un des projets phares que nous avons menés l'année dernière et

qui se poursuivra dans le cadre du Plan de relance, qui a vraiment comme fonction de nous aider à préparer la forêt au risque climatique, en lien aussi avec l'accroissement des sécheresses dans les zones forestières. Je le dis souvent, 60 % de nos forêts montrent aujourd'hui des signes de faiblesse, 60 % des essences qui peuplent nos forêts. Très clairement, la forêt de demain ne sera plus la même que celle que nous connaissons aujourd'hui. Nous devons accompagner le secteur pour préparer cette transition, faire en sorte que l'outil économique de nos forestiers puisse demeurer, mais également que cela ne se fasse pas au détriment d'une biodiversité qui est, elle aussi, un gage d'adaptation au changement climatique, comme les études scientifiques le montrent.

À travers ce projet, on a voulu accompagner le secteur qui a subi plusieurs attaques importantes de scolytes, mais également d'autres maladies comme la chalarose, par exemple. Nous avions dégagé, pour ce projet pilote, 3 millions d'euros pour soutenir les propriétaires tant privés que publics.

À ce stade, le premier appel a été positivement accueilli, puisque 336 propriétaires privés et publics ont pu bénéficier de l'une des primes ; ce qui correspond à un total de 640 hectares en propriétés privées, 710 en forêts publiques. Cela peut paraître peu au regard de l'ensemble du nombre d'hectares de la forêt en Wallonie. Néanmoins, si on le rapporte au nombre d'hectares touchés directement par les scolytes, qui était bien le périmètre de ces premiers rappels, on atteint – de mémoire car il faudrait que je vérifie – quelque chose de l'ordre de 15 % des surfaces scolytées qui font l'objet maintenant d'un projet de régénération résiliente. Ce n'est absolument pas négligeable et cela montre l'intérêt de cet appel.

Pour rappel, ces aides étaient disponibles sous différentes formes : un forfait de base de 2 000 euros par hectare, qui devait comprendre minimum trois essences différentes, un forfait pour des essences biogènes à 2 500 euros par hectare et un forfait de biodiversité à 3 000 euros par hectare.

Ce que nous avons prévu, c'est une évaluation avec l'ensemble des acteurs participants, experts forestiers, la Société royale forestière de Belgique, et cetera, pour évaluer ce projet pilote et adapter celui-ci pour un deuxième appel à projets qui sera lancé dans le cadre du Plan de relance dans les prochains mois.

Je tiens à souligner aussi que de nombreux projets visant la régénération naturelle ont émergé de ce premier rappel ; c'est assez positif par rapport à l'évolution des pratiques forestières.

En ce qui concerne votre question, Monsieur Janssen, sur la futaie irrégulière, le projet Forêt résiliente reste bien un projet volontaire dans lequel s'inscrivent les propriétaires. La gestion des forêts mélangées n'est pas un problème en soi, cela concerne une proportion déjà importante de nos forêts. Des formations sont prévues pour la plupart des acteurs de ce secteur afin de se préparer à ces nouvelles méthodes de gestion et d'exploitation dans le cadre du Plan de relance et seront effectives dès 2022. Vous le savez, nous avons voulu un projet inclusif, tant dans les essences que dans les pratiques forestières en respectant les grandes lignes de cet appel à projets.

Le décret Sanitaire en matière de forêts – relatif à la crise sanitaire qui a touché nos forêts – est en cours d'élaboration au sein de l'administration et vise à améliorer la gestion de ces crises, notamment en lien avec les scolytes.

En ce qui concerne le Programme forestier régional, il est toujours dans mes intentions de le réaliser. Nous avons prévu, dans le cadre des Assises de la forêt, une première journée de lancement qui aura lieu dans le courant de février-mars l'année prochaine. Ensuite, il y aura à peu près six mois de concertation avec l'ensemble des acteurs de la forêt, dans la foulée de la journée de conférence, puis une rédaction proprement dite du Programme forestier régional par l'administration sur base des résultats de la phase de concertation avant proposition au Gouvernement.

Sur la concurrence chinoise et la problématique du prix du bois, comme vous le savez, je suis particulièrement sensible à cette question et au développement des filières de valorisation locales. C'est pourquoi j'ai pris l'initiative de plusieurs actions en bonne collaboration avec le ministre Borsus, en charge de l'Economie, notamment 8 millions d'euros via le Plan de relance pour créer des filières durables de valorisation locales qui intègrent l'approvisionnement et qui permettront la création de produits de qualité, de produits finis à haute valeur ajoutée pour éviter que nous allions aussi exporter cette valeur ajoutée à l'étranger. Cela nous permettra de limiter d'autant la dépendance à l'exportation et aux fluctuations du marché international. Nous avons également mandaté l'Office économique wallon du bois pour un groupe de travail relatif à l'approvisionnement pour travailler sur les différents moyens mis en œuvre par les pays voisins pour favoriser la transformation du bois sur leur territoire ou en Europe.

J'ai demandé également à mon administration d'utiliser le maximum du potentiel de vente de gré à gré pour favoriser les scieries locales en matière de mise en vente des lots de bois. Cette démarche est déjà, comme vous le signaliez, rendue obligatoire, à mon initiative, en forêts domaniales. Notre souhait est de promouvoir cette pratique le plus largement possible. Nous sommes également en contact avec mon collègue, le ministre Borsus, l'Office économique wallon du bois et l'Union des villes et communes pour identifier toutes les solutions complémentaires pour encourager nos communes à recourir au système de vente de gré à gré.

J'en viens à la biodiversité. Un petit état des lieux sur le projet *Yes We Plant*, extrêmement important, qui vise à planter 4 000 kilomètres de haies et/ou 1 million d'arbres d'ici la fin de la législature ; un projet qui correspond, pour les haies en tout cas, à 10 % du réseau actuel de plantations. Vous imaginez l'ampleur du défi. Je compare souvent avec la France qui ambitionne de planter 7 000 kilomètres. Si l'on compare la superficie de la France avec celle de la Wallonie, cela vous donne une idée de l'ambition wallonne. On n'a pas de petits projets. L'enjeu est d'envergure, le défi est très important. Aujourd'hui, nous en sommes à plus de 1 000 kilomètres plantés ou promis en matière de haies et à 800 000 arbres plantés ou promis. Ceci n'inclut pas les plantations réalisées durant cette saison en cours, qui n'ont pas encore été comptabilisées. Je ne parlerai absolument pas de retard. Par rapport à la précédente législature, où le ministre précédent avait comptabilisé 110 kilomètres de plantations de haies en trois ans, ici, en l'espace de deux saisons, nous en sommes déjà à dix fois plus de projets ou de plantations réelles.

Lorsque je dis « projets », entendons-nous bien, il ne s'agit pas de promesses en l'air, il s'agit de promesses de plantations sérieuses puisqu'elles se basent à la fois sur des demandes de subventions introduites par les particuliers et qui sont en cours d'analyse par l'administration. Il y a une démarche très claire et volontaire de la part des personnes ou des entreprises qui souhaitent planter dans les prochains mois. On est vraiment dans une démarche assez concrète. N'oublions pas non plus la saisonnalité de ces plantations. On ne plante pas n'importe quand ; on a vraiment ce topo, saison par saison.

À l'issue de ces deux premières saisons, on peut considérer que nous sommes quasiment à notre objectif pour ce qui concerne la plantation d'arbres ; ce qui est très positif et témoigne d'un engouement extrêmement fort pour ce projet se matérialisant également par la question de la pénurie de plants. Nous sommes, d'une certaine façon, un peu victimes de notre succès.

Chez nous, mais aussi ailleurs, d'autres pays et Régions, la Flandre, la France, envisagent d'augmenter leurs plantations ; clairement, il y a une tension, on ne va pas le nier, sur la problématique des semis et des plantations.

C'est pourquoi nous avons élaboré un contrat de culture pour 1,2 million de plants avec le secteur des pépiniéristes en essayant de promouvoir l'emploi local. Une dizaine de pépiniéristes ont été sélectionnés dans le cadre de contrat de culture et ce marché fournira des plans dès 2022 via différentes pépinières pour un nombre total de 200 000 plants puis cela ira crescendo en 2023, 2024 et 2025 puisque l'on voit que delà de la législature. Mon ambition – au-delà de l'obtention de notre objectif chiffré – est bien de travailler sur un projet de long terme, un renforcement de filière et une lame de fond qui doit évoluer en matière de plantation pour avoir un mouvement de renforcement de ce maillage écologique essentiel.

M. Janssens m'interrogeait sur l'opération Haie-cureuil qui fait un peu sourire. Le jeu de mots n'y est pas pour rien. J'aime beaucoup ce projet. Il peut paraître anecdotique, mais c'est une façon très concrète d'associer le grand public à un projet comme celui-là ; j'ai envie de dire tous les âges puisque le plus petit enfant, comme les grands-parents, peut participer à cette opération. Si possible, en allant ensuite également planter des plants de haies dans son jardin. Force est de constater que le public a répondu présent à cet appel puisque nous avons récolté 3 400 kilogrammes de noisettes cette année. Ces fruits sont en train d'être traités pour être mis en plantation et en levée de dormance, dans un premier temps, distribués aux pépiniéristes puis mis en culture. Nous observerons les effets de ces récoltes à l'automne 2023 pour les espèces les plus rapides et en 2024 pour les autres. Que l'on se comprenne bien, excusez-moi, je reprécise pour les nombres de kilo, c'est bien l'ensemble des fruits récoltés cette année dans la nature, 3 400 kilogrammes. Pour l'opération Haie-cureuil, on a récolté près de 202 kilogrammes, soit plus de 115 000 noisettes. Nous avons visé les noisettes car cette année est particulièrement riche en la matière.

Nous avons voulu poursuivre l'opération avec d'autres essences. L'opération Haie-glantier est en cours, Monsieur Janssen, au cas où vous seriez personnellement intéressé. On peut faire un concours de jeu de mots autour de la haie. Je pense qu'il y a du potentiel.

En ce qui concerne les retombées économiques du projet, nous avons obtenu du secteur des pépiniéristes l'estimation d'un accroissement de 25 % des emplois créés qui constituent actuellement à peu près un millier d'emplois. Nous avons prévu des moyens pour assurer l'encadrement du secteur via une subvention à l'UAP et la création d'une labellisation. Il est un peu tôt pour analyser les retombées économiques, mais les retours sont positifs sur le terrain.

D'autres projets sont prévus en 2022 pour renforcer encore notre programme opérationnel relatif à *Yes We Plant*. Je parlais de cette subvention pour encadrer le secteur des haies et développer une charte ou un label, le lancement de conseillers pour les entreprises, les citoyens et les communes. Un appel à projets pour soutenir la mutualisation de l'entretien des haies – question très importante, notamment pour le secteur agricole – et une cartographie des sites de récoltes de graines.

J'avais une question de Mme Pécriaux sur l'école du dehors. C'est un projet que j'aime beaucoup car il nous permet de renforcer l'éducation relative à l'environnement, de mettre les enfants dans des situations d'apprentissage concret sur le terrain. Nous

avons souhaité donner des moyens additionnels aux associations d'éducation relative à l'environnement spécialisée dans l'école du dehors pour mettre en capacité un maximum de professeurs pour les rendre autonomes avec leur classe pour réaliser cette école du dehors. Nous envisageons un appel à projets début 2022 qui permettrait d'engager une personne dédiée à la formation des enseignants et des animateurs. C'est en cours de discussion à ce stade, mais nous avons prévu 1,2 million d'euros supplémentaires pour cette école du dehors dans le budget 2022.

Concernant les parcs nationaux, sept candidatures ont été reçues par l'administration et transmises en novembre dernier au comité d'évaluation ; celui-ci s'est réuni au mois de novembre et a évalué les critères d'admissibilité des différents projets et les critères d'évaluation, avec une évaluation sur base des critères définis dans le règlement d'appels à projets.

Le rapport a été finalisé ; je le présenterai tout prochainement au Gouvernement pour proposer de sélectionner quatre candidatures pour accéder à la seconde phase de l'appel à projets. Les quatre projets retenus pourront bénéficier d'une subvention pour l'élaboration de leur plan directeur et de leur plan opérationnel dans le courant de l'année prochaine, avant la sélection finale des deux candidats retenus.

La Flandre a également lancé un appel à projets similaire sur son territoire, dont on ne connaît pas encore les résultats. Dans une recherche de possibilités de collaboration ultérieure éventuelle, nous avions pris des contacts avec le cabinet de mon homologue, la ministre Demir, pour faire en sorte que les critères des deux appels à projets soient élaborés de manière cohérente et que nous puissions avoir des projets qui se tiennent.

À ce stade, et étant donné qu'il s'agit de projets essentiellement pilotés par des acteurs locaux de la société civile ou des différentes communes, une coordination institutionnelle n'est pas requise.

Les projets de parcs nationaux devraient se renforcer mutuellement, j'en suis convaincue, non seulement par le partage d'expériences et d'opportunités de collaborations, mais aussi de manière générale dans le renforcement de l'attractivité de notre territoire pour une offre touristique nature. Quand on voit les autres pays qui ont plusieurs parcs nationaux sur leur territoire, cela ne pose aucun problème d'avoir plusieurs parcs ; au contraire, cela montre l'attractivité de notre territoire en matière de nature et de biodiversité.

En ce qui concerne le bien-être animal, nous avons, comme vous l'avez souligné, Madame Pécriaux, augmenté ses moyens. Nous passons de 1,5 million d'euros en crédits d'engagement à 2,2 millions d'euros et de 1,5 million en crédits de liquidation à 2,1 millions d'euros soit à peu près 30 % d'accroissement des budgets. C'est une augmentation non négligeable, conséquente, comme le disait M. Tzanetatos, surtout dans un contexte d'austérité budgétaire.

Au-delà de l'augmentation des moyens, notre objectif est de favoriser réellement le bien-être animal. Nous le faisons à travers un arrêté de soutien aux communes pour leurs actions en matière de bien-être animal et différentes subventions également au secteur de la recherche pour faire progresser les connaissances et pratiques relatives au bien-être animal. Je pense notamment à l'appel à projets relatif à l'abattage à la ferme qui est une façon de réduire aussi les distances notamment pour les animaux de ferme.

Deux importants appels à projets sont prévus : le soutien aux refuges et aux associations, lancé d'ores et déjà en 2021 et qui sera renouvelé en 2022 ; la facilitation de l'accès aux soins vétérinaires pour les publics fragilisés, en collaboration avec ma collègue, la ministre Morreale, avec une dimension sociale importante que nous avons souhaité mener ensemble.

Combien de communes ont sollicité l'aide en 2021 ? Cent cinquante-huit communes, c'est très conséquent, un beau succès, avec 275 500 euros engagés. Notre objectif, c'est de prolonger ce soutien au-delà de 2023, sur base de l'évaluation qui sera menée de cet appel.

Concernant la subvention aux associations, notre souhait était de soutenir les refuges et les associations qui ont, ne l'oublions pas, beaucoup souffert de la crise sanitaire en termes de revenus et de surcharge de travail. Il était primordial de leur apporter un soutien au-delà des aides covid définies de 2 500 euros par refuge, avec une aide qui leur permette d'entreprendre des actions plus structurelles en matière d'aménagement d'infrastructures, de sensibilisation, d'actions de stérilisation, d'intervention dans les frais vétérinaires.

Un premier appel a déjà été lancé en 2021 : 30 candidats avaient soumis un projet pour un montant de 300 000 euros. Vu le succès de cet appel, je compte bien le renouveler dans le courant de cette année, avec une enveloppe totale de 600 000 euros prévue avec un certain nombre de critères. Nous aurons des refuges agréés, mais aussi des associations non refuges qui n'ont pas d'agrément. Cet appel devrait être lancé au printemps 2022.

En ce qui concerne les CREAVES, une réforme de l'arrêté de subventionnement est en cours. Le projet vient d'être discuté avec les CREAVES et sera présenté au Gouvernement dans le courant de l'année 2022. Ce projet doit permettre, entre autres, d'augmenter le montant des subventions de fonctionnement et d'apporter une aide à l'engagement du personnel. Deux projets d'aménagement de CREAVES existants sont également en cours d'élaboration. Le calendrier est dans les mains des CREAVES en question. Un soutien financier sera à prévoir en 2022 ou 2023. Une

convention pour appuyer les CREAVES, notamment en matière de formations continues et de communication interne est en cours de finalisation et devrait prendre cours au premier trimestre 2022.

J'ai la question de M. Clersy en matière d'alimentation ; pour vous expliquer les nuances dans les différents budgets prévus. Dans le cadre du budget courant, il s'agit essentiellement de crédits de liquidation qui consistent à liquider les budgets de l'appel à projets « relocalisation alimentaire » lancé précédemment qui avait rencontré un énorme succès, puisque nous avions eu quatre fois plus de projets subventionnés qu'imaginés au départ ; on en a eu 46 au lieu d'une dizaine. C'est pourquoi nous avions augmenté sensiblement le budget et nous étions passés à 11,7 millions d'euros. Ces projets sont engagés en deux fois : 20 projets en 2020 et 26 projets en 2021. Cela explique que les crédits de liquidation s'étalent encore sur 2022, puisqu'il s'agit d'un projet de financement sur trois ans du personnel de ces 46 projets, 1,5 ETP pendant trois ans. Il s'agit de 60 personnes par an qui travailleront de 21 à 24 sur des projets en lien direct avec nos projets de relocalisation qui eux-mêmes sont en lien avec les projets du Plan de relance.

Ces différents projets sont en cours d'avancement et sont suivis via des comités d'accompagnement réguliers. Tous ces projets sont interconnectés et travaillent de concert via la mise en réseau réalisée par l'administration et la cellule « manger demain » de la SOCOPRO, avec différents ateliers collaboratifs mis en place pour maintenir l'émulation et partager les bonnes pratiques entre les différents acteurs. Il y a vraiment cette demande des différents acteurs localisés dans ces 46 projets d'être en interconnexion et en échange perpétuel.

Ces projets sont liés à quatre projets du Plan de relance :

- le soutien à la transition environnementale en agriculture pour augmenter l'offre de produits locaux ;
- l'amélioration de la valorisation de l'impact environnemental des exploitations agricoles ;
- l'amplification de l'accompagnement des cantines durables pour augmenter la demande de produits locaux ;
- la relocalisation de l'alimentation en investissant dans des outils de transformation qui manquent actuellement pour transformer les produits locaux durables et les acheminer jusqu'aux assiettes des consommateurs.

Grosso modo, en 2022, nous investirons près de 13 millions du Plan de relance pour la transition environnementale et alimentaire en agriculture. C'est vraiment un beau signal face au débat que nous avons aujourd'hui en lien avec la PAC, par exemple, au cœur de nos discussions.

En matière de santé environnementale, et plus particulièrement de biomonitoring, nous avons bien pris en compte la dimension genre dans la phase 2 du biomonitoring puisque cette phase vise à préciser les facteurs de corrélation, Madame Pécriaux, entre différentes variables, notamment le genre et l'émergence de maladies ou d'expositions particulières en matière de substances chimiques. Nous avons également pris en compte les PFAS qui seront analysés en phase 2 en reprenant les échantillons utilisés dans la phase 1. Les résultats sont attendus pour l'été 2022.

Par rapport à vos différentes questions sur la qualité de l'air, cela reste une menace environnementale essentielle pour la santé en Europe. Les trois principaux polluants atmosphériques sont responsables d'à peu près 11 000 morts prématurées par an en Belgique ; c'est considérable. Une exposition à long terme à la pollution de l'air peut également entraîner un risque accru en matière de covid-19 pour environ 21 % de la population. Ce n'est pas non plus négligeable dans la corrélation entre différentes épidémies ou infections respiratoires.

Par ailleurs, 62 % des Wallonnes et Wallons souhaitent une amélioration durable de la qualité de l'air. Ce problème est de plus en plus présent dans les débats publics. Quelles sont les principales mesures que nous envisageons ? D'abord, un renforcement du réseau de mesures. Pour mener une politique cohérente, on doit mesurer l'amélioration concrète sur le terrain. Sous la précédente législature, nous étions encore trop peu dotés de stations de mesures de la qualité de l'air. Deux nouvelles stations fixes sont prévues à Charleroi et à Liège, pour mesurer la qualité de l'air en zone urbaine de type trafic routier. D'autres mesures sont prévues de type microcapteurs sur les différentes communes wallonnes. Nous avons prévu un réseau mobile de suivis et contrôles pour les émissions industrielles, au-delà de la question du trafic routier en tant que tel. La mise en œuvre du décret Zones basses émissions est également prévue dès 2023, avec l'interdiction de circuler en Wallonie pour les véhicules les plus polluants.

Nous reverrons les mesures et les objectifs du volet air dans le plan Air-Climat-Énergie 2030, qui sera proposé au gouvernement dans le courant de l'année 2022. Nous travaillons également sur la qualité de l'air intérieur en prévoyant des moyens pour un Service d'analyse des milieux intérieurs, les SAMI, aujourd'hui menacés par la réforme des provinces. Notre souhait est de réintégrer cette expertise des SAMI au sein de la Région wallonne. Par ailleurs, en lien avec les inondations, nous avons monitoré la qualité de l'air intérieur au niveau des moisissures, vapeur de mazout, amiante non lié, et cetera.

La question m'a été posée sur l'appel à projets Innovation de l'AWAC. Cela concerne plutôt le ministre Henry ; je me permets de vous renvoyer vers lui.

En ce qui concerne le bruit, Monsieur Maroy, et les radars de sensibilisation, nous explorons des pistes avec les ministres Henry et De Bue pour lancer un appel à projets pour les communes intéressées. La volonté est de cibler les communes et les zones de police qui sont le plus impactées par le bruit, et volontaires également pour y travailler. En ce qui concerne les sonomètres, un arrêté est en préparation pour étendre le subside sonomètres aux zones de police assorti de formations. La possibilité pour les communes d'accéder à ces subsides existe déjà.

J'en viens maintenant aux nombreuses questions en matière de déchets.

En ce qui concerne l'augmentation de la taxe incinération des déchets, il faut rappeler qu'elle – vous l'avez signalé, Madame Pécriaux – est en corrélation avec les évolutions visibles dans d'autres Régions, dans d'autres pays, en France, en Flandre, à Bruxelles, qui visent à s'aligner vers une augmentation importante de cette taxe incinération. Au niveau de la Wallonie, nous y allons extrêmement crescendo, avec un impact de l'ordre de 25 à 30 centimes par habitant et par an. C'est très raisonnable ; cela peut, à l'échelle d'une intercommunale, avoir un impact sur la politique de l'intercommunale, et faire en sorte de réduire les flux de déchets soumis à l'incinération. Du coup, cet impact pourrait être largement minimisé, voire nul, pour les ménages si des efforts sont réalisés en parallèle sur la prévention. Vous savez que nous multiplions aussi les actions en matière de prévention des déchets. Je pense que la mesure est vraiment très calculée et s'inscrit dans le respect de l'accord de gouvernement.

Quelles sont les actions en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire ? Il est prévu 500 000 euros pour le financement d'actions visant à amplifier et compléter les résultats des mesures du plan REGAL, le Plan wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires les plus basculants. On a évoqué le glanage, les compagnes de sensibilisation, de formation, la facilitation des dons alimentaires, en vue d'atteindre nos objectifs de réduction des pertes et gaspillage alimentaire de 30 % à l'horizon 2025. Une évaluation de l'exécution du plan est prévue pour le début de l'année 2022, afin de préciser davantage les mesures à renforcer et à compléter. Le lien sera également fait entre les résultats de cette évaluation et les attentes des acteurs de la transition alimentaire – je viens de parler de l'alimentation avant – qui veulent avancer sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de l'alliance Emploi-Environnement pour l'alimentation. Il y a une articulation forte entre les politiques déchets et les politiques alimentation de mon ministère.

Nous avons également prévu des objectifs concrets de réduction des pertes alimentaires dans l'accord en préparation avec le secteur du commerce, via la mise en place de toute une série de mesures supplémentaire, de renforcement des dons, de gestion des dates limites de consommation, de campagne de sensibilisation pour que le secteur du commerce et des magasins puisse aussi être mobilisé dans cette lutte contre le gaspillage alimentaire quand on connaît le poids important qu'ils représentent.

En ce qui concerne le soutien au réseau ReQuaSud, donc le projet Sanisol, 2,5 millions d'euros sont prévus pour le financement du renforcement de la filière de conseil du réseau de laboratoires qualité Sud, donc ReQuaSud, en vue d'améliorer la gestion et l'utilisation des sols de jardin par les particuliers dans la suite du projet Sanisol. Cela vise à renforcer l'équipe de conseillers et à limiter les coûts des analyses sols-légumes et des conseils de gestion pour les particuliers.

Au-delà de la surveillance en matière de pollution, les conseils viseront aussi à améliorer le statut des sols au niveau du carbone organique stable et de leur qualité biologique. Vous savez que c'est une problématique que l'on évoque trop peu souvent en Wallonie, mais nous perdons chaque année des sols. L'érosion des sols est une réalité manifeste. Il suffit d'en parler avec les agriculteurs. Ceci a des impacts importants pour l'agriculture, mais aussi des phénomènes d'érosion et de ruissellement importants qui ont des liens avec la problématique des inondations et de la résilience de notre territoire. C'était d'ailleurs un des éléments mis en évidence par le congrès Résilience.

Dans le cadre du Plan de relance, nous avons prévu des projets pour améliorer le statut organique des sols et faire en sorte de les reconstituer, même si cela prend énormément de temps puisque c'est une ressource considérée comme non renouvelable pour cette raison.

Les plans de communication prévus sont idéalement avant les semis et plantations dans les jardins, donc début mars 2022.

Monsieur Maroy, où en est-on dans l'accord de coopération pour les déchets ? En ce qui concerne la mise sur pied d'un accord interrégional en matière de responsabilité élargie des producteurs, les travaux avancent bien puisque, lors de la dernière réunion de la Plateforme interrégionale de la responsabilité élargie des producteurs, les trois Régions sont arrivées à un premier projet de texte qui comprend des définitions communes et des dispositions relatives en matière de cotisation de base des organismes de gestion, des obligations générales, des objectifs communs, des systèmes de sanction, et cetera.

Différents points restent à affiner début 2022, mais je suis optimiste dans la possibilité de faire aboutir cet accord prochainement. En parallèle, des accords de coopération d'exécution par flux de déchets sont également en préparation et en discussion, en commençant par le flux qui concerne les déchets d'équipements électriques et électroniques, les DEEE.

Concernant les questions relatives à Fost Plus, sa proposition de devenir l'organisme de gestion de l'obligation de financement de la malpropreté publique prévue dans la directive SUP, autrement dit de représenter l'ensemble des secteurs qui mettent sur le marché des produits responsables de la malpropreté, ce ne sont pas uniquement les emballages, cela peut aussi concerner les cigarettes, les chewing-gums, et cetera. Ces secteurs financeraient alors Fost Plus qui se chargerait de prendre en charge la mise en œuvre de l'obligation de reprise. Entendons-nous bien, on ne va pas reprendre matériellement les chewing-gums pour les recycler, mais on finance… On peut mettre une consigne sur les chewing-gums, c'est une proposition de M. Desquesnes. On la note. Je réveille un peu l'assemblée. Néanmoins, on peut financer cette obligation de reprise et faire en sorte que les producteurs soient responsables sur ce qu'ils mettent sur le marché ; en l'occurrence, les produits qui ne sont pas biodégradables, pas recyclables, comme les chewing-gums ou les mégots de cigarette, par exemple.

Nous étudions ces différents éléments dans le cadre de la mise en place d'un accord interrégional en matière de financement de la propreté publique, car nous devons être alignés au niveau belge sur cette question. Cela me semble important.

Nous avons sollicité la COPIDEC et l'Union des villes et communes pour émettre un avis sur cette question. Nous sommes en attente des réactions des acteurs de terrain sur cette proposition.

En ce qui concerne le coût-vérité en matière de déchets et la fourchette 95-110 %, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, la révision du mécanisme de coût-vérité entrera dans sa dernière phase puisque le marché public de services portant notamment sur la mise en place d'un observatoire des mesures sociales s'est clôturé le 25 novembre. L'annexe des impacts des recommandations émises par le prestataire sur le montant de la facture des déchets se termine également. L'ensemble des résultats obtenus, en ce compris ceux des analyses de scénarios, sera étudié en détail afin de présenter un nouveau projet d'arrêté relatif au coût-vérité dans les meilleurs délais.

Parmi les axes d'adaptation envisagés au stade des réflexions figure une révision de la fourchette relative au coût-vérité et du contenu du service minimum en matière de collecte sélective de déchets organiques. D'autres mesures éventuellement compensatoires pourront être mises en place et financées par le Fonds des déchets via une extension du champ d'application de l'arrêté « Subsides aux communes ».

Renseignements pris en matière d'application sur l'année écoulée de cette exemption de fourchette, cela concerne une petite dizaine de communes. Elles ne pourront bénéficier de la mesure d'immunisation du respect qu'à partir de septembre 2022, date à laquelle elles introduisent leur demande de subsides pour l'année 2021 et donc de septembre 2023 pour l'année 2022, puisqu'il y a toujours un petit décalage dans le temps.

Monsieur Maroy, concernant votre question sur le plan de gestion intégré des infrastructures de collecte et de traitement des déchets, où en est la *task force* ? Cette dernière est composée de l'ISSeP, de la SPAQuE et du SPW ARNE pour élaborer ce plan Infrastructures. La méthode de travail a été validée.

On travaille par type d'infrastructure en commençant par le bas de l'échelle de Lansink pour remonter progressivement dans l'échelle. Ce plan comprend notamment l'analyse de composition des déchets envoyés en CET ou à l'incinération pour voir ce qui peut être extrait de flux pouvant être potentiellement valorisables. Il y en a, ce qui nous permettrait de réduire les nécessités en matière de décharge ou d'incinération.

Néanmoins, dans ces flux, il faut regarder lesquels font l'objet éventuellement d'innovation industrielle pour mettre en place une filière de recyclage ou de revalorisation. Nous sommes en discussion avec l'administration pour obtenir ces plans infrastructures-déchets le plus rapidement possible.

Par ailleurs, j'ai dû demander à l'administration une mise à jour des travaux en cours sur base des inondations et des nombreux flux de déchets qui ont été accrus sur base de ces inondations. J'espère avoir un certain nombre d'éléments relatifs déjà aux décharges dans les prochains mois à ma disposition.

Concernant les décharges – question de M. Clersy –, nous avons listé sept anciennes décharges les plus préoccupantes en Wallonie qui sont sous surveillance environnementale de la SPAQuE depuis de nombreuses années, parfois depuis 30 ans. Sur la plupart de ces sites, la SPAQuE a mis en œuvre dans l'urgence un premier niveau de sécurisation, principalement en lien avec une présence significative et non contrôlée de biogaz sur ces terrains. Toutefois, la SPAQuE assure ce premier niveau de mise en sécurité au moyen d'un dispositif provisoire. Depuis la mise en œuvre de ces installations temporaires, environ 5 millions d'euros ont été nécessaires pour assurer le fonctionnement de ces dispositifs. Ces dépenses se poursuivront au rythme de 550 000 euros par an pendant plusieurs années.

Dans le cadre du Plan de relance, j'ai souhaité aller plus loin et dégager un budget total de 16,5 millions d'euros pour procéder à la réhabilitation des cinq premières décharges sur le sept prioritaires, d'ici 2024, et entamer les travaux de réhabilitation pour les deux autres. Je peux vous citer les décharges en question :

- la décharge de Limoy à Namur ;
- la décharge du Chêne à l'Image à Châtelet ;
- la décharge d'Ormont à Tournai ;

- la décharge de Crayère des fonds de Morveau à Binche ;
- la décharge Basse-Wavre à Wavre ;
- le Marais à Boussu ;
- la carrière du Radar à Flobecq.

Les modalités d'une réhabilitation d'une décharge intègrent les approches de l'économie circulaire. La réflexion d'un chantier analyse toutes les pistes de valorisation potentielle qu'il offre. Cela concerne une valorisation des déchets qui seront manipulés, mais aussi cela peut inclure le meilleur projet d'utilisation du sol après réhabilitation. Est-ce un projet qui doit être économique, énergétique, un support à la biodiversité, et cetera ? On se projette aussi dans l'avenir de la décharge. La réalisation d'un chantier de réhabilitation des anciennes décharges vise également à apporter de la valeur ajoutée au territoire dans cette optique de lutte contre l'étalement urbain.

En bonne collaboration avec le SPW ARNE, il est également proposé d'identifier, parmi les sept anciennes décharges concernées, celles pouvant être valorisées en support à la biodiversité. Ces actions sur certaines de ces anciennes décharges, typiquement localisées à l'écart des besoins de développements urbains et industriels, viendront aussi renforcer le développement du réseau écologique sans porter préjudice aux terres agricoles ou dédicacées à l'exploitation forestière.

J'enchaîne sur la lutte contre la malpropreté publique et la politique répressive. En ce qui concerne l'augmentation du financement des agents constatateurs, il y a eu un deuxième appel à projets en 2021 pour un montant initial de 1 200 000 euros. Quarante communes ont répondu à cet appel, ce qui constitue un montant de 645 000 euros. Dans ces conditions, nous n'avons pas prévu de relancer un nouvel appel en 2022, vu la non-utilisation complète du budget en 2021.

Les discussions avec l'Union des villes et communes sont en cours avec l'administration : il est prévu qu'elles puissent aboutir rapidement. Ce mécanisme sera intégré à l'arrêté du gouvernement en préparation relatif à la délinquance environnementale.

En 2021, 106 700 euros étaient prévus en subsides et concernaient 44 communes et 57 agents engagés. Sur ce qui est envisagé pour 2022, un subside pourrait être octroyé aux communes selon leur taille. Plusieurs conditions seront imposées pour garantir un résultat optimum dans la lutte contre la délinquance environnementale, par exemple :
- disposer d'un plan de lutte contre la délinquance environnementale et/ou un plan local de propreté publique ;
- procéder au minimum à deux campagnes de sensibilisation à l'environnement ;
- être signataire du protocole de collaboration SPW ARNE-communes ;
- engager un agent constatateur à temps plein, et cetera.

On va essayer d'avoir des conditions d'accès à ces subventions pour faire en sorte que les communes jouent le jeu aussi et utilisent cet argent à bon escient. L'objectif sera de multiplier par trois le nombre de communes qui pourraient bénéficier de ces subsides, soit 158 communes correspondant à 245 agents, mais aussi d'apporter un subside aux OIP et aux intercommunales qui pourront dorénavant bénéficier d'un accompagnement d'agents constatateurs.

À ce stade, ce ne sont que des pistes qui sont en cours de discussion. Voilà en toute transparence ce qui est sur la table.

En ce qui concerne les équipements, véhicules, et cetera, du personnel de terrain, une consultation sera menée en 2022 en collaboration avec l'Union des villes et communes pour analyser les besoins et voir s'il faut y répondre.

Concernant la formation, la dernière formation a bien été donnée en novembre dernier. Une nouvelle est programmée en février 2022 à destination des agents constatateurs communaux. Nous travaillons également à la refonte des cours dispensés, à la réorganisation de la dispense de ces formations, pour améliorer et désigner des organismes de formation mieux répartis sur tout le territoire wallon et faire en sorte que toutes les communes puissent y prétendre.

J'ai une liste importante d'actions prévues via le Fonds de protection de l'environnement ou via grosso modo toute la stratégie que je vais vous épargner, puisque je suis déjà longue, sauf si vous le souhaitez ; sinon je peux vous la faire parvenir. Est repris dans la stratégie de politique répressive tout le détail par objectif stratégique de toutes les actions prévues en termes d'engagements et d'implications budgétaires. Les informations sont d'ores et déjà disponibles.

M. Maroy (MR). – On peut peut-être la joindre au rapport.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Sans problème.

En ce qui concerne le Fonds pour la gestion des déchets qui n'est pas pleinement utilisé, peut-on amplifier l'utilisation ? Les crédits de dépenses à charge du Fonds pour la gestion des déchets augmentent de 2,7 millions d'euros par rapport à 2021 ; on augmente déjà l'utilisation pour s'élever à 31,250 millions d'euros, tant en engagement qu'en liquidation. Cette majoration permettra la mise en œuvre de mesures figurant dans la DPR en matière d'économie circulaire, de transition vers le zéro déchet, ainsi que le renforcement des actions de prévention des déchets et la mise en œuvre de la stratégie Circular Wallonia et du

Plan wallon des déchets-ressources. Je me permets de le rappeler, celui-ci, validé sous la précédente législature, était très ambitieux, Monsieur Desquesnes, de plusieurs centaines de mesures, mais avec absolument zéro euro de budget. Nous avons voulu prioriser ces actions et surtout mis en œuvre des budgets pour réaliser ces objectifs fort judicieux. En comparaison avec la trajectoire SEC de l'initial 2021 de ce fonds, qui était de 12,942 millions d'euros, celui-ci passe en 2022 à 9,642 millions d'euros, soit une augmentation de 3,3 millions au global.

En ce qui concerne l'amiante, 250 000 euros sont prévus pour l'évaluation des impacts toxicologiques de matériaux issus de la réutilisation et du recyclage des déchets amiantés. Pour l'instant, les déchets d'amiante liés de type Eternit sont classés comme déchets dangereux dans le catalogue des déchets, ce qui empêche leur valorisation, donc la réduction de leur mise en CET forcément. Cela fait partie des flux qui ne peuvent pas être considérés comme des ressources.

Pour passer dans la catégorie déchets valorisables, suite aux procédés de traitement mis au point, il faut vérifier qu'ils aient perdu leur caractère dangereux. On ne prendra aucun risque pour la santé via la réalisation d'analyses de risques environnementaux et écotoxicologiques. C'est la mission que je souhaite attribuer à un bureau d'études. En fonction du résultat de ces analyses, ce dernier pourra recommander des restrictions d'usage si nécessaire, pour réduire les risques, de façon à voir s'il est possible de valoriser ce flux de matières pour d'autres usages, en ayant évité tous les risques toxicologiques.

J'en viens à la ruralité. Combien de communes ont un PCDR et un projet ? Il y a 105 PCDR actifs en Wallonie à ce jour. La grande majorité des communes ayant sollicité un accompagnement ont pu en bénéficier dans l'année de leur demande. Pour le moment, cinq projets de PCDR sont toujours en cours de finalisation et seront proposés à l'approbation du Gouvernement, dès le premier trimestre 2022.

Je vous remercie pour votre soutien à notre politique en matière de ruralité, puisque nous continuons à dégager des moyens importants pour les zones rurales, de façon directe ou indirecte. La méthode directe reprend les projets relatifs au PCDR, au Plan de relance, en matière de pôles de services en zones rurales, de *coworking*, et cetera. Pour la façon indirecte, je suis persuadée que lorsque l'on finance et soutient la filière bois à travers les projets de forêt résiliente, quand on soutient la valorisation des espaces naturels avec tout l'écosystème qu'il y a derrière en matière de commune, quand on met en œuvre des projets de parcs nationaux, ce sont des bénéfices directs et indirects pour l'économie rurale et pour les habitants des zones rurales en matière d'attractivité ou de valorisation de leur territoire.

Pour répondre plus directement à la question de M. Tzanetatos sur l'évolution des budgets du Plan de relance, nous avons dû réduire la voilure sur certains projets, comme tous les ministres. Néanmoins, nous maintenons 11 millions d'euros dans le Plan de relance pour l'ensemble de la période sur le volet PCDR directement.

Quand on sait que le budget annuel est de 14 millions d'euros, une augmentation de 11 millions d'euros sur la durée du Plan de relance est conséquente. En 2022, ce sera 2,5 millions d'euros, un accroissement sensible, en plus des 5,9 millions d'euros 2022 en budget courant. Si l'on fait le total 2022, rien que pour les PCDR, on est à plus de 8 millions d'euros additionnels, sur un budget rapporté de 14 millions d'euros par an. Il y a plus de 50 % d'accroissement de la politique PCDR sur cette année 2022.

Pour les projets PRW qui sont prévus, il y a 11 millions d'euros pour renforcer la vitalité, l'attractivité des zones rurales au niveau des pôles de services. Je vous ai donné les budgets tout à l'heure pour 2022 spécifiquement.

Pour la problématique de la diminution des services bancaires, elle est bien prise en compte dans le cadre de la réflexion sur l'élaboration de cet appel à projets des pôles de services, Monsieur Dupont. Je ne peux que regretter, comme vous, les décisions prises par les opérateurs bancaires et par le Fédéral.

Nous continuons à les mobiliser là-dessus, mais nous voulons aussi prendre notre destin en main à travers ces pôles de services, pour trouver des solutions pour les zones rurales, avec cette problématique des pôles de services en zone rurale.

En ce qui concerne les *coworking*, 4 millions d'euros sont prévus pour le lancement d'appels à projets *coworking* en zone rurale et en milieu urbain pour le volet mobipôle avec le ministre Henry. Nous avons prévu avec les ministres Collignon et Borsus des renforcements des projets économiques en zone rurale – 35 millions d'euros – pour renforcer la convivialité, l'attractivité via différents appels à projets. Le Gouvernement se mobilise pour les zones rurales.

Concernant plus spécifiquement la question de M. Tzanetatos sur les *coworking* cette année, plusieurs analyses sont en cours d'évaluation et de finalisation : une cartographie du réseau d'offres de services et d'analyses des besoins en collaboration avec le ministre Borsus. En 2021, nous souhaitons poursuivre le soutien à huit espaces de *coworking* ruraux ; ceux-ci pourraient évoluer vers des modèles de tiers-lieux, pour accueillir d'autres types de service. Je présenterai encore le point au Gouvernement d'ici la fin de cette année.

En ce qui concerne l'encours, les mesures annoncées et présentées au Gouvernement en septembre 2021 pour maîtriser l'encours sont bien mises en œuvre.

En 2021, le focus a été particulièrement mis sur la gestion des délais. Les communes ont été invitées à faire avancer leur projet développement rural qui était en retard par rapport aux délais permis dans les différentes conventions. L'objectif est de faire aboutir la concrétisation des projets de développement dans un délai raisonnable. Je rappelle aussi que nous avons doublé les périodes d'accueil des projets. Avant, c'était une fois par an, maintenant, c'est deux fois par an. Ce qui permet d'avoir un dynamisme plus rapide pour la gestion des dossiers PCDR et d'éviter que des communes parfois attendent de nombreuses années avant la réalisation de leur projet. Je pense que, surtout dans des dimensions de participation citoyenne que nous avons également voulu renforcer, il est logique aussi d'essayer d'avoir une plus grande rapidité de traitement de ces dossiers tout à fait compréhensible.

J'arrive tout doucement à la fin.

J'en viens aux questions relatives aux économies. Qu'en est-il des 150 millions d'euros d'économies structurelles ? En ce qui concerne plus globalement les mesures d'économie, comme je l'ai mentionné tout à l'heure dans mon exposé, des économies ont été réparties sur différents articles budgétaires. Je peux néanmoins déjà vous rassurer sur le fait qu'aucune politique n'a été supprimée, vous l'aurez constaté à la lecture de mon exposé. Au niveau du développement durable, sur base des propositions de l'administration et suite au conclave, le budget a été réduit de 300 000 euros, mais de nombreux encours seront payés ; ce qui ne nécessite plus autant de crédits de liquidation et ce qui explique cette baisse de crédits de liquidation.

Au niveau du SPW ARNE, les économies s'appliquent aussi de manière transversale, là aussi pour permettre la continuité des politiques ; ce sont des économies structurelles pour le coup.

C'est le cas, par exemple, de frais et de subventions en lien avec la cellule permanente Environnement-Santé pour 425 000 euros qui seront pris en charge au départ du fonds de l'environnement, mais aussi principalement de 1 million et demi sur l'AB 01.01 du programme 15.11 « Accent vers la biodiversité » où nous nous situons dans des projets à long terme ; ce qui a permis de diminuer les crédits de liquidation sans porter atteinte aux projets développés et 700 000 euros sur l'AB 12.01 du programme 15.13 qui concerne un marché de nettoyage des déchets pyrotechniques qui avance d'où des besoins moindres en crédits de liquidation.

En ce qui concerne l'OPW, l'Organisme payeur de Wallonie, en 2022, cet organisme deviendra un SACA et, dans une optique d'assurer la continuité des services, nous avons réalisé un préfinancement à hauteur de 2 millions d'euros dans mes compétences, 15 millions d'euros chez M. le Ministre Borsus, même optique pour la subvention Natagriwal afin de soulager également le solde de financement de la Région en 2022.

Vous allez me dire, Monsieur Desquesnes, que ce n'est pas une économie structurelle. Non, c'est vrai, pas là-dessus. Néanmoins, c'est une façon aussi d'assurer la continuité du service et de ne pas avoir un trou dans les emplois des personnes employées par cet organisme. Cela me semble de la bonne gouvernance.

Concernant les économies structurelles, le ministre Crucke, je pense, vous a déjà donné un certain nombre d'éléments dans son exposé. Non ? Bon, vous lui reposerez la question alors puisque cela le concerne directement.

Nous avons, au niveau du Gouvernement, accédé à l'idée d'un effort structurel cumulatif du déficit à 1 % des recettes, environ 150 millions d'euros, pour maîtriser justement la gestion de la dette et travailler sur le solde brut à financer au-delà du solde SEC de la Région wallonne. C'est un premier pas vers une trajectoire qui soit plus soutenable au niveau de la dette wallonne sachant également que l'exercice BBZ est en cours et devra aider à structurellement respecter cette approche.

Il n'est pas prévu de coupes sombres dans ces différents budgets, mais au contraire, de réutiliser des moyens existants à différentes politiques. C'est l'enjeu de BBZ. Dès l'ajustement, nous pourrons traduire ces économies de 150 millions d'euros dans l'épure budgétaire sur base aussi des travaux de BBZ qui auront avancé entre-temps.

L'accord est réel et existe sur le montant, sur l'effort à faire de façon progressive d'année en année, l'affectation précise sera faite au moment de l'ajustement.

Vous me questionniez sur comment lire l'accroissement des dépenses alors que l'on est en période d'économies.Vous l'aurez, j'espère, constaté, dans le cadre de mes compétences, mon souhait d'investir essentiellement dans l'avenir pour réduire les risques.

Je revendique pleinement le fait que j'ai souhaité affecter une grande majorité de mon budget, en particulier dans le cadre du Plan de relance, à faire en sorte d'investir pour réduire nos risques en matière d'adaptation au changement climatique, de biodiversité, de santé. Je pense aussi à la question des décharges, par exemple, qui a été évoquée. C'est une façon d'éviter les bombes à retardement dans l'avenir. Cela ne nous dispense pas d'être rigoureux dans notre gestion budgétaire, et nous le sommes. Très clairement, n'oublions pas qu'il s'agit de budgets relativement modestes par rapport aux budgets totaux de la Région wallonne et aux compétences qui sont gérées. Dans le cadre des provisions relance, redéploiement et transition qui étaient prévues l'année dernière, nous avons

souhaité affecter une partie de ces budgets à ces dépenses d'investissement complémentaires. Quand je dis « investissement », c'est au sens large du terme, c'est investir dans des politiques qui réduisent notre vulnérabilité et nous préparent face à l'avenir.

Vous me disiez encore : « Finalement, n'a-t-on pas de besoins d'économies structurelles, et cetera ? ». Nous avons souhaité, au-delà de cet investissement dans l'avenir, réduire aussi le saupoudrage budgétaire. Je pense, par exemple, à la subvention biodiversité, qui est une façon de rassembler différentes subventions en matière de nature et de biodiversité, qui était tantôt le plan Maya, tantôt le PCDN, tantôt les cimetières nature. C'est un élément où l'on n'a pas baissé l'ambition en matière de nature, on a largement augmenté les budgets depuis le début de la législature mais, par contre, on rassemble, donc, on réduit aussi la surcharge administrative pour les communes et pour l'administration avec une subvention centralisée.

Nous souhaitons également recentrer et objectiver l'octroi des subventions en matière de développement durable notamment, pour une meilleure cohérence entre le travail de terrain et les orientations prises par la Région.

Vous me questionniez sur le montant cherché dans la réserve du ministre-président. Je pense avoir détaillé dans mon exposé tous les budgets du Plan de relance 2022 ; ce sont ceux-là qui sont pris dans cette réserve.

(Réaction d'un intervenant)

Le montant total, c'est 24,6 millions d'euros en crédits d'engagement et 23,7 millions d'euros en crédits de liquidation qui ont été transférés depuis la provision relance et résilience et transition au sein de mon budget, avec des mesures en matière de PCDR, de centres de regroupement de terres excavées, renforcement de la filière qualité des sols, démarches zéro déchet, subventions aux intercommunales de déchets, alimentation durable, bien-être animal, école du dehors, recherche au niveau du DEMNA, recherche en botanique, biodiversité, répression environnementale et ReQuaSud ; tous les projets que je vous ai précisés tout à l'heure.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je voudrais juste une précision sur ce que vous venez de répondre, les 24 et les 23 millions : il s'agit de montants pris sur, vous nous l'avez dit, la réserve interdépartementale résilience, et cetera. Est-ce le budget 2021 dont vous parlez, ou le budget 2022 ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je parle du budget 2022, ce sont les transferts de la provision résilience qui était chez le ministre Henry. Si vous reprenez mon PowerPoint au niveau des recettes, c'est le transfert de 24 millions d'euros dans mes budgets, qui permettent de financer l'ensemble des dépenses que j'ai détaillées.

M. le Président. – Je vous propose de laisser terminer Mme la Ministre ; vous poserez votre question dans votre réplique.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Ce ne sont pas des recettes – je me trompe de terme –, c'est un transfert entre ministres, comme cela se fait fréquemment, comme on l'a fait avec la ministre Morreale pour les transferts des aides APE, par exemple, c'était le premier point de mon intervention. M. Desquesnes est sorti à un moment donné, c'était peut-être à ce moment-là. Pas de souci, on vous enverra le PowerPoint sans aucun problème.

Je regarde si j'ai répondu à tout ce que vous m'avez demandé.

M. le Président. – Mme la Secrétaire m'informe que le PowerPoint de Mme la Ministre est déjà sur la plateforme sécurisée.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Les services sont extrêmement réactifs.

Il y avait encore une question de Mme Kelleter sur la peste porcine africaine. La zone de surveillance accrue reste d'application jusque fin mars. Le plan de surveillance est maintenu ainsi que les analyses. Le démantèlement partiel du réseau de clôtures en 2022 sera lancé a priori mi-2022.

Voilà, Monsieur le Président, je pense avoir essayé de répondre à l'ensemble des questions qui m'ont été posées.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame la Ministre ; je crois que je peux vous remercier au nom de l'ensemble des collègues pour la qualité de vos réponses.

Il est 13 heures 10 et je vous propose que nous nous retrouvions à 14 heures pour vos différentes répliques.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 10 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 9 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 9 À 9*TER*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 9 À 9*TER*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – Nous allons procéder aux répliques, suite aux nombreuses réponses de Mme la Ministre, comme je l'ai dit tout à l'heure, en conclusion de notre première partie de ce matin.

Pour les répliques et dans l'ordre, la parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble de vos réponses.

J'ai pointé toutes les réponses en fonction de toutes les questions que nous avions déposées avec MM. Witsel et Lepine pour le groupe socialiste. Nous avons obtenu l'ensemble des réponses.

Juste une précision sur le développement de centres de regroupement pour les terres excavées, pour lesquels il y a de nouvelles subventions de 1 million d'euros. Combien de centres vont-ils être créés et où ? Nous n'avons pas obtenu la réponse.

C'est important de repréciser que, à notre niveau, nous n'interviendrons même pas dans l'après-midi dans les DO, car nous avons obtenu les réponses à toutes nos questions.

On en parlait ce midi, Madame la Ministre. Je vous raconte, parce que c'est important de le dire. Nous étions dans une autre salle que l'habituelle, dans laquelle on mange. On avait froid, on avait besoin de se réchauffer, on papotait. On s'est dit que c'était justement l'occasion, avec les groupes et différents partis – car, généralement, on mange entre partis, tandis que, là, nous étions regroupés entre différents partis –, de partager. Nous nous sommes dit ô combien nous étions enchantés du travail réalisé ce matin et de l'ensemble des réponses que vous aviez apportées.

M. le Président. – En tout cas, tous ceux qui étaient présents dans la salle.

(Réactions dans l'assemblée)

La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Au nom de mon groupe, j'aimerais, comme Mme Pécriaux, remercier la ministre pour l'ensemble des réponses qui nous ont été données. Merci pour le temps que vous avez consacré à aller dans le détail de chacune des questions, de chacune de ces réponses.

Nous aussi, nous en avons parlé entre nous et nous étions vraiment très satisfaits. Je me permets d'insister aussi parce que ce n'est pas si fréquent d'avoir le sentiment d'obtenir des réponses à chacune de nos questions.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, j'étais assez étonné parce que vous annonciez une série d'économies qualifiées de structurelles dès le départ. Vous auriez été, quelque part, la seule ministre à nous les annoncer.

Excusez-moi je suis arrivé un peu en retard. J'ai un peu couru.

M. le Président. – Reprenez votre souffle, il n'y a pas de souci.

M. Matagne (cdH). – Merci, Monsieur le Président.

Et puis, dans votre argumentaire, vous nous avez annoncé que les économies structurelles apparaîtraient à l'ajustement. Je suis donc un peu étonné, dans la mesure où chaque ministre était censé mettre en place ces mesures structurelles dans son budget. Finalement, on voit que cela n'arrivera pas à la constitution du budget. Cela arrivera seulement à l'ajustement.

Quelque part, un ajustement, de mon point de vue, c'est censé coller à la réalité du terrain. Or, le budget aurait déjà dû prévoir, pour cette année, ces économies structurelles. Je pense que la situation budgétaire est difficile – je ne dis pas que c'est de votre faute, Madame la Ministre –, mais toujours est-il que la situation ne sera pas meilleure au moment de l'ajustement. J'aurais donc aimé que ces économies structurelles puissent être identifiées dès maintenant, à la constitution du budget.

On reviendra vers vous à l'ajustement pour voir où cela en est.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour vos longues réponses, qui suscitent, chez moi, encore davantage de questions qu'au premier tour.

En ce qui concerne l'augmentation de la taxe sur l'incinération, vous avez dit : « Nous y allons crescendo », en citant un objectif de 25 à 30 centimes d'euro. Sauf erreur de ma part, cette année-ci, vous ne

changez pas le taux. C'est le même taux que l'année passée. J'aimerais comprendre ce que vous coulez dire en disant que « nous y allons crescendo ».

Un autre dossier – c'est une question qui avait notamment été posée par M. Maroy –, c'est l'état d'avancement des accords dans le cadre de la Conférence interrégionale sur les emballages et les déchets. Vous êtes optimiste, de façon générale, et puis vous avez cité et dit qu'il y a des conventions sectorielles qui sont aussi en discussion. Ce sont évidemment les plus intéressantes puisque c'est là que l'on peut engranger des avancées concrètes. Vous n'en avez cité qu'une seule : les D3E. Y a-t-il d'autres conventions sur lesquelles aujourd'hui nous avons avancé ? Lesquelles ? Quel est l'état d'avancement ? D'autres que celles-là pourraient-elles aboutir en 2022 ?

J'en viens maintenant, complémentairement à ce que mon collègue, M. Matagne, vient d'expliquer concernant les économies dans votre département. J'avais relevé qu'il y avait des dépenses supplémentaires au total de vos programmes pour 12 millions d'euros en plus, donc pas d'économies. Vous aviez présenté un tableau à -8 millions, dont je retiens, à l'aune de votre réponse, qu'il y en a 3,7 millions d'euros qui ne sont pas des économies structurelles. Cela, vous l'avez confirmé. Il reste trois économies : une à 1,8 million d'euros, une à 1,1 million d'euros et une à 1,5 million d'euros. Si j'ai bien compris, ces trois-là – mais je ne sais pas à quel montant cela se rapporte –, en fait, elles concernent les dépenses liées au plan ENVIeS et elles sont basculées vers un autre budget. Cela ramène la partie des réductions de dépenses à une portion très congrue.

C'est après que j'ai été plus étonné encore, quand vous avez amené des éléments nouveaux en disant que, après, il y a le budget base zéro qui va devoir agir. Vous aviez dit que cela permet de réaffecter des sommes.

Madame la Ministre, le ministre du Budget, avec l'accord de votre Gouvernement – Gouvernement auquel vous participez –, s'engage à réaliser 1 % d'économies structurelles par an par rapport aux recettes. Cela fait 150 millions d'euros.

Dans ce cadre-là, chaque ministre doit amener sa part. Une économie, c'est un moins, ce n'est pas que l'on va utiliser de l'argent que l'on juge inutile à d'autres choses.

Quel est l'objectif, pour vous, du budget base zéro ? Oui ou non, comme ministre de l'Environnement et de la Nature, souscrivez-vous aux engagements du Gouvernement de participer à l'effort structurel de réduction des dépenses de 150 millions d'euros ?

Soyons très clairs, on parle ici du budget constant.

Dans votre réponse, vous disiez : « Je préfère investir parce que cela coûtera moins de dépenses demain ». Sur cela, Madame la Ministre, je suis à 100 % d'accord avec vous. C'est pour cela, d'ailleurs, qu'il y a des dépenses qui sont instituées, notamment sur la provision covid, mais également sur la relance, que ce soit financé par les fonds européens ou que ce soit financé par l'endettement wallon. Cela, ce sont les dépenses « relance », mais les dépenses « relance » sont dans une provision qui ne figure pas dans votre budget.

Ce que l'on attend de votre budget, comme du budget de vos collègues, c'est que c'est sur le budget courant, si je reprends la nomenclature du ministre du Budget, que vous devez réaliser des économies. Par ailleurs, au niveau du cdH, nous sommes favorables à une politique d'investissement pour anticiper une série de défis et faire en sorte que nous puissions éviter des surcoûts demain. Par contre, et ce n'est pas incompatible, nous voulons que la trajectoire budgétaire qui assure la viabilité des finances wallonnes sur le long terme, indépendamment de l'enveloppe budgétaire « relance », soit assurée. Elle doit être assurée par ces 150 millions.

En fin d'intervention, vous dites que c'est au ministre Crucke de régler les choses, et cetera. Le ministre Crucke a dit hier, en Commission du budget, que c'était à chaque ministre de faire l'effort pour sa part.

On est en train de tourner en rond ici. On aimerait vraiment comprendre quel est le sens de l'engagement du Gouvernement à réduire ces dépenses « budget courant », hors dépenses covid, hors dépenses du Plan de relance de Wallonie, hors dépenses réparation inondations. Sur ce socle, comment allez-vous traduire cette exigence, qui est une exigence fondamentale pour la viabilité des finances wallonnes ?

On le voit, les taux d'intérêt sont en train de remonter. On voit que les marchés financiers commencent à se tendre. Je rappelle la dégradation de Moody's que la Région wallonne vient de subir, c'est une dégradation avec notation « perspectives stables », qui a été obtenue en tenant compte des initiatives « budget base zéro », en tenant compte de l'engagement de la Région wallonne de réduire, dès le budget 2022, de 150 millions d'euros ses dépenses courantes.

La demande que je formule ici est une demande de crédibilité. Ce que raconte le Gouvernement est-il crédible publiquement à l'égard du Parlement en termes de tenue de la trajectoire budgétaire ? J'aimerais vraiment vous entendre et entendre une clarification sur le fait que vous partagez cet objectif. J'aimerais entendre que le budget base zéro n'est pas la solution à cet élément, puisque vous avez dit que le budget base zéro, c'est du recyclage, c'est-à-dire que l'on retire des dépenses pour en mettre d'autres. Cela, ce n'est pas une réduction au niveau des dépenses.

Troisième élément, où réaliserez-vous les économies ? Faudra-t-il attendre le mois de juin pour en faire ?

Si vous devez attendre le mois de juin, elles seront deux fois plus dures, puisque vous n'aurez qu'une demi-année d'action. Par rapport à ceux qui nous observent, en particulier les agences de notation, je trouve que c'est dangereux.

Enfin, Madame la Ministre, je voudrais revenir sur les fonds de relance, parce que je n'ai pas entendu de réponse de votre part, sauf de dire qu'il faut investir parce que cela coûtera moins demain. Sur la logique du Fonds de relance, je n'ai pas de difficulté.

Il y a une provision de 1,9 milliard d'euros qui est dans le département du ministre-président. Cette réserve doit servir à financer différents projets listés dans le Plan de relance, Plan de relance qui fait 7,6 milliards d'euros.

Au sein du Plan de relance, votre nom apparaît dans 65 projets sur les 319. Ma question est simple : quels sont les projets du Plan de relance pour lesquels vous demanderez, en 2022, l'activation du droit de tirage ? Bref, quels sont les premiers dossiers prêts à mobiliser des montants sur le budget de 1,9 milliard d'euros ? Cela ne peut pas être tout le Plan de relance puisque le Plan de relance fait 7,6 milliards d'euros et il n'y a, sur cette provision, que 1,9 milliard d'euros.

Je ne demande pas la liste complète, mais je demande les principaux dossiers, ceux qui pèsent le plus et que vous comptez activer, engager en 2022.

Merci.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président.

Mme Pécriaux a évoqué l'état de nos discussions ce midi. Nous soulignons, en effet, la qualité et le caractère exhaustif des réponses de Mme la Ministre. Je ne serai donc pas plus long, si ce n'est la remercier pour l'ensemble des réponses qu'elle a pu nous apporter.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci, Monsieur le Président.

Ma première question porte sur la reconstruction des berges. Vous dites que : « Sur une part encore à définir, nous envisageons une reconstruction résiliente sur base d'une étude hydraulique et hydromorphologique qui aura pour intérêt de cibler les lieux, les endroits où les cours d'eau sont sortis de leur lit ». Avez-vous plus de précisions sur cette part à définir ? Combien de mètres de cours d'eau cela pourrait-il concerner ? Sinon, quel est le timing prévu pour ces informations ?

Je vous avais posé une question sur la reconstruction des berges pour les particuliers et l'intervention de la Région wallonne là-dedans. Je n'ai pas l'impression d'avoir eu de réponse. Si, en plus, on va se mettre à construire des berges dites plus résilientes, j'imagine que cela veut dire aussi avec des coûts plus élevés.

Va-t-on faire supporter ce coût aux citoyens qui habitent en bordure, comme à Verviers ? Si c'est le cas, ce ne serait évidemment pas normal.

Je vous ai aussi posé des questions sur l'exposé de la Cour des comptes de 2021 sur les industries polluantes qui contribuaient moins à la dépollution des eaux usées. Je n'ai pas l'impression d'avoir eu de réponse là-dessus.

Sur la dépollution des sols, vous avez parlé de plusieurs éléments. Il y a des chantiers pour l'agriculture, les lieux culturels, mais, finalement, chez les particuliers, dans les terrains communaux, on ne dit rien. Les communes et les sinistrés vont-ils devoir se débrouiller seuls avec leur terrain pollué par les hydrocarbures ? On sait qu'une dépollution coûte cher ; cela peut aller jusqu'à 300 euros par mètre cube de terres. Les sinistrés devront-ils faire eux-mêmes ce travail, ce qui semblerait, à mon avis, impossible pour eux ?

Je ne suis pas convaincu par votre réponse sur la taxe Incinération puisque vous dites que c'est minimum, que cela va inciter les intercommunales à moins incinérer. Finalement, les intercommunales, comme elles sont soumises au système coût-vérité, elles vont juste le faire porter sur les citoyens.

Je trouve que, malgré tout, cela reste quand même en soi un budget d'austérité sur quand même pas mal de points.

Sur la partie coût-vérité, pourrait-on avoir cette étude sur le coût-vérité que vous avez, apparemment, eue ? C'est ce que vous expliquiez. Je me demandais si elle pouvait être transmise également aux parlementaires de cette commission.

J'ai bien entendu où étaient les coupes dans le SPW ARNE. Ce sont quand même des budgets qui sont assez importants et je vous avais demandé si vous aviez eu une consultation avec les syndicats, mais je n'ai pas eu de réponse là-dessus. Cela me semble essentiel quand on fait des coupes dans les services publics qui sont quand même de l'ordre de plus de 1 million d'euros. Dans le SPW complet, on est à plus de 5 millions d'euros. Je trouve que l'on est quand même sur de grosses coupes au niveau des services publics wallons. Je trouve qu'il y aurait dû y avoir, à tout le moins, une consultation syndicale. S'il y en a eu une, vous ne l'avez pas dit.

De toute façon, je vous remercie pour les informations, mais on ne peut pas dire que tout va bien. Cela reste clairement un budget avec des millions

d'austérité dans des services publics. Évidemment, nous n'allons pas soutenir ce budget-là.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci, Monsieur le Président. Merci pour ces quelques questions complémentaires et, d'abord, merci pour les compliments des uns et des autres.

Sur la taxe Incinération, je me suis peut-être mal exprimée. Nous avons convenu avec le Gouvernement de pouvoir faire évoluer cette taxe Incinération et d'évaluer ensemble la meilleure trajectoire d'évolution pour que l'augmentation de la taxe soit à la fois suffisamment incitative et socialement acceptable. Tout à l'heure, j'ai précisé le montant d'augmentation par habitant et par an. Vous avez vu que c'était extrêmement modeste : quelques dizaines de centimes par an et par habitant.

Nous avons donc prévu un accompagnement avec un bureau d'études dans le courant de l'année 2022 pour évaluer la meilleure trajectoire possible pour l'augmentation de cette taxe Incinération.

Quelles sont les autres conventions pour les responsabilités élargies des producteurs hormis les DEEE ? Les autres flux visés concernent, par exemple, les piles, batteries ou les pneus. Il y aura ensuite d'autres flux sur lesquels nous avons déjà, au niveau du Gouvernement, acté le principe d'une responsabilité « énergie des producteurs ». Je pense, par exemple, aux véhicules hors d'usage, aux huiles usagées, aux matelas.

On travaille d'abord avec les flux pour lesquels il existe des organismes de gestion, où l'on doit faire travailler ceux-là. Progressivement, on mettra en œuvre les autres accords décidés au niveau du Gouvernement.

Le plan ENVIeS est bien basculé via le Fonds de l'environnement, comme vous l'aviez compris.

En ce qui concerne BBZ et les économies structurelles. La façon dont nous avons travaillé au niveau du Gouvernement, comme vous le savez, c'est par un travail avec trois volets dans ce budget : un budget courant et puis les autres budgets relatifs à la gestion de crise et à la relance. Notre volonté a été, sur le budget courant, de respecter la trajectoire budgétaire telle que fixée ou, en tous cas, de s'en rapprocher le plus possible.

Néanmoins, force est de constater que, au vu des crises – inondations ou covid –, le solde brut à financer a été aussi impacté. C'est pourquoi nous nous sommes accordés – je m'inscris évidemment totalement dans la solidarité par rapport à cet effort-là – sur un effort annuel de 150 millions d'euros, qui sera à répartir plus finement entre les différents budgets ministériels à l'ajustement. C'est pourquoi il n'y a pas aujourd'hui de montants clairement dédiés dans le cadre de mes budgets là-dessus. Il se basera notamment sur les résultats de BBZ, mais pas uniquement. Les conclusions de l'exercice BBZ devront aider à structurellement respecter cette approche, mais l'objectif premier de BBZ est avant tout d'être plus efficient dans l'utilisation des deniers publics. Je pense que l'on pourra se rejoindre – en tout cas, je l'espère – sur cet objectif-là.

Cela ne veut pas dire que l'on va faire porter tout l'effort d'économie sur les leviers identifiés par BBZ, mais, forcément, l'exercice BBZ pourra être un des éléments de réflexion.

Quand je parle d'investir dans l'avenir, que l'on se comprenne bien, vous l'avez d'ailleurs reconnu, il y a le Plan de relance, avec ses différentes dimensions, qui a comme objectif d'être des moyens d'investissement supplémentaire. On peut, je pense, saluer le travail du Gouvernement, qui dégage clairement des moyens inédits pour la relance et la résilience, avec notamment le concours de l'Europe pour la partie PRR qui la concerne. Néanmoins, dans mon budget courant, je m'inscris également dans cette idée de travailler sur l'idée d'investir dans la nature, d'investir dans l'avenir. Quand on dégage des moyens conséquents en matière de nature et de biodiversité dans le cadre de Yes We Plant, par exemple, que l'on renforce le maillage écologique, on réduit les risques d'inondations à l'avenir. Quand on travaille sur le développement des aires protégées – il y a des budgets dans le budget courant et dans le Plan de relance à niveau-là –, on réduit aussi les risques en matière de biodiversité. On travaille donc sur la gestion des crises à venir. C'est dans ce sens-là que je m'exprimais tout à l'heure, si ce n'était pas tout à fait clair.

Quels sont, en 2022, les projets du Plan de relance ? Ils ont été cités dans le cadre de ma présentation PowerPoint, que je vous invite à aller consulter. J'ai listé par thématique à la fois les budgets courants et les budgets du Plan de relance 2022. Si vous faites la somme de ces différents éléments, vous avez la portion 2022 des budgets du Plan de relance qui y sont dédiés. Ce sont bien ces budgets-là qui sont issus de la provision qui était chez le ministre-président. Cela concerne une série de projets que j'ai détaillés tout à l'heure. Je peux vous les relister, si vous le souhaitez. J'ai redispatché par thématique, considérant que c'était peut-être intéressant d'avoir une présentation de cet ordre-là qui croise à la fois le budget courant et le budget du Plan de relance.

En ce qui concerne la question de M. Dupont sur les berges, il est difficile aujourd'hui de vous répondre précisément sur le nombre de kilomètres qui sont impactés parce que l'étude hydrologique et hydromorphologique nous permettra justement de définir précisément les tronçons qui sont affectés. Aujourd'hui, tout cela est cartographié et a été

communiqué aux communes concernées pour identifier les endroits où il y a clairement des problèmes de sécurisation ou de reconstruction de berges de façon prioritaire à réaliser.

Ces travaux, c'est vraiment la première phase, cette phase de sécurisation urgente, au niveau des zones urbanisées, en particulier de curage, de nettoyage. Cette phase est nécessaire pour pouvoir ensuite lancer les études hydrologiques. Il est nécessaire d'avoir curé, sécurisé, nettoyé pour pouvoir réaliser ces études, qui ne sont pas des études théoriques, mais qui sont des études de terrain in situ qui vont permettre de déterminer précisément là où une reconstruction à l'identique sera possible et là où une reconstruction résiliente sera nécessaire. Il m'est dès lors difficile de vous répondre, dès aujourd'hui, sur la question du nombre de kilomètres concernés.

Les premiers résultats de cette étude hydrologique sont attendus pour la fin de l'été 2022. La phase suivante de reconstruction suivra, étant entendu que la sécurisation urgente sera finalisée pour le mois de janvier 2022.

En ce qui concerne le recouvrement au niveau des frais, je rappelle que la Région est propriétaire d'à peu près 20 % des kilomètres des berges qui sont concernées, mais qu'elle a souhaité d'ores et déjà prendre en charge 100 % des frais qui concernent cette première phase de sécurisation, de nettoyage et de curage. Pour la deuxième phase de reconstruction, le Gouvernement s'est mis d'accord, à ce stade-ci, sur une part relativement importante de prise en charge des frais par la Région wallonne, qui concerne entre 50 % et 100 % de la prise en charge selon la catégorie de propriétaires. Les discussions sont en cours avec le Commissariat spécial à la reconstruction et mon administration sur cette question du recouvrement de ces frais pour trouver une solution qui soit juridiquement tenable, juridiquement réaliste et qui soit socialement acceptable. On connaît évidemment la situation des personnes qui sont touchées. Je rappelle que les assurances sont mobilisées aussi pour tout ce qui concerne les berges qui touchent des bâtiments construits puisque cela fait partie d'une assurance bâtiment. Pour celles qui ne disposeraient pas d'une assurance, le Fonds des calamités peut également être mobilisé dans ce sens-là. Toutes ces modalités sont en cours de discussion à la lumière des vérifications juridiques qui sont en cours et qui sont nécessaires. Nous en rediscuterons au sein du Gouvernement, dans les prochains mois, pour voir quels sont les scénarios plus précis qui sont actés. À ce stade, nous avons souhaité définir de grandes lignes d'orientation au niveau du Gouvernement, avec la volonté d'intervenir au-delà de ce qui constitue notre propre propriété patrimoniale.

Je n'ai pas bien compris votre question sur la dépollution des eaux usées, Monsieur Dupont. Vous focalisiez-vous sur les inondations ou sur la question globale des rejets industriels, si vous pouviez préciser ?

M. Dupont (PTB). – Le deuxième.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Si l'on parle des rejets globaux, le projet de plan de gestion par district hydrographique prévoit de revoir progressivement les permis les plus polluants d'ici 2027, notamment pour les polluants prioritaires de la directive-cadre sur l'eau.

Il y a toujours le principe du pollueur-payeur qui s'applique. Lorsqu'une pollution est constatée, il y a une intervention. C'est le cas pour la situation en général, comme vous le savez. Je vous rappelle que nous avons voulu la renforcer dans le cadre de la stratégie de répression des pollutions et du décret Délinquance environnementale.

En ce qui concerne la question des syndicats, je n'ai aucun souci à évoquer la discussion avec les syndicats s'ils le souhaitent. Nous avons des échanges très réguliers avec eux en ce qui concerne les engagements de personnel au sein de la fonction publique.

Quand on dit « réduction des frais de fonctionnement », cela ne veut pas nécessairement dire que l'on réduit le personnel. Cela veut dire que l'on peut réduire un certain nombre de coûts d'études, de frais de fonctionnement classiques. Avec le télétravail, qui a été massivement suivi cette année et qui le sera vraisemblablement pour quelques mois encore, les frais de fonctionnement se réduisent naturellement dans toutes les entreprises, en ce compris les entreprises publiques. Je n'ai aucun souci à avoir une discussion avec les syndicats s'ils le souhaitent.

En ce qui concerne l'étude relative au coût-vérité en matière de déchets, je ne doute pas que nous aurons des débats sur le sujet au sein de ce Parlement lorsque les différents documents seront finalisés. Nous attendons le retour en la matière pour vous revenir à ce sujet dans les prochains mois.

Sur l'évacuation des terres, je ne comprends pas bien votre question non plus. J'ai cru comprendre que vous vous demandiez si les citoyens eux-mêmes étaient chargés de l'évacuation. Est-ce bien cela, Monsieur Dupont ?

M. Dupont (PTB). – Non, je n'ai pas abordé directement ce sujet. Je ne sais pas sur quelle question on était. Il n'y a pas de souci, je ne vois pas.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – C'est que j'ai mal compris, je n'ai pas besoin de répondre.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Sur la taxe Incinération, j'ai compris qu'un bureau d'études va venir. Le bureau d'études qui intervient sur la trajectoire de la taxe Incinération est-il le même que celui pour l'étude que vous venez de citer concernant le coût-vérité ou s'agit-il de deux organisations distinctes ?

Vous avez dit qu'il faut établir une trajectoire au Gouvernement, qu'il a été décidé de fixer une trajectoire pour « atteindre » les 25 à 30 centimes à l'incinération. Vous avez dit qu'un bureau d'études allait ou avait été mandaté pour cette trajectoire. Ce bureau d'études qui va étudier la trajectoire est-il le même qui travaille sur ce que vous venez d'expliquer, c'est-à-dire la révision du mécanisme du coût-vérité ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je vous avoue que je ne peux pas répondre comme cela à votre question. Ce n'est pas le même marché, puisque cela ne concerne pas du tout le même objet.

M. Desquesnes (cdH). – Ce n'est pas la même étude, OK.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Ce n'est pas du tout la même étude. S'agit-il, par hasard, du même bureau ? Je vous avoue que je n'ai pas la réponse.

M. Desquesnes (cdH). – Non, ce n'est pas cela, excusez-moi.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Parce que ce n'est pas la même étude.

M. Desquesnes (cdH). – Ce n'est pas le même marché. C'était cela ma clarification.

Parfait. Merci pour votre réponse. Merci pour les réponses concernant les différents accords sectoriels qui sont en gestation.

Sur l'effort annuel, je note bien que vous souscrivez pleinement à l'effort de réduction de 150 millions d'euros structurels dans le budget courant de la Région wallonne, mais que vous n'avez pas encore identifié ces éléments-là, que ce le sera à l'ajustement.

Je note également que le budget base zéro devra donc dégager une marge. Cela ne pourra pas être fait sans identifier comme dépense à revoir remplacée par 100 nouvelles dépenses. Il faudra isoler un certain montant d'économies, peut-être 90, 80 – cela dépend évidemment de la base dont on parle – pour atteindre le 150 millions d'euros en 2022, les 300 en 2023, et cetera.

Enfin, j'avais suivi votre PowerPoint sur l'écran ici qui est en face de moi. Donc, c'était écrit en tout petit et je n'avais pas vu qu'était mentionné le fait qu'il y a des montants par thématique qui sont identifiés « PRW ». Ce sont des chiffres assez précis. Peut-on avoir la liste des dossiers auxquels correspondent ces chiffres précis ? Donc on a, je ne sais plus pour quel secteur d'activité, 69,7. Ces 69,7, qu'y a-t-il derrière ? Y a-t-il moyen de recevoir le détail de ce qu'il y a derrière chacun de ces chiffres ? Je ne le demande pas spécialement maintenant, mais si l'on pouvait quand même l'avoir par écrit dans les prochaines heures, ce serait bien.

Voilà, Monsieur le Président, pour la partie générale du débat.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci pour les réponses.

Peut-être que j'ai mal compris, mais, à un moment, quand on a parlé de fourchette 95-110 sur le coût-vérité, j'ai cru comprendre qu'il y avait une étude qui avait été terminée le 25 novembre. Je me trompe ?

M. le Président. – Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît ?

M. Dupont (PTB). – Sur la première partie, on a parlé du coût-vérité, donc on parlait de la fourchette 95-110. Là-dedans, j'ai cru vous entendre dire qu'il y avait une étude qui avait été terminée le 25 novembre. Du coup, c'était cela que je vous demandais, l'étude que l'on pouvait avoir. Peut-être ai-je mal compris cette date-là. C'était une question.

Je vous remercie pour les autres réponses. De manière générale, j'attends d'en savoir plus et donc j'attendrai que l'on avance un peu plus sur les berges. Quand vous dites entre 50 % et 100 % des charges pour les autres en fonction du type de propriétaire, cela m'intéresse de savoir comment vous allez définir cela.

Quand vous dites aussi que c'est un budget où il y a un effort annuel de 150 millions d'euros nécessaires, ce n'est quand même pas rien. Cela nous fait donc en soi plutôt peur. De manière générale, j'ai toujours un peu de mal avec le fait que l'on fasse appel à de nombreux bureaux d'études et que, en même temps, l'on définance des services publics comme le SPW.

M. le Président. – Je vous propose de passer maintenant au dispositif des recettes et de commencer par l'article 14. Y a-t-il des remarques et des questions ?

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, concernant les cavaliers budgétaires pour les articles 14, 15, 16, 17 et 18, de manière générale, on constate que l'on aurait pu mettre en place une base légale, que l'on va qualifier de classique, donc une base décrétale. Or, on constate que ces articles subsistent via cavaliers budgétaires depuis deux, trois années. J'aimerais savoir

si l'on va pouvoir établir finalement une base légale à terme. Je ne dis pas maintenant tout de suite ou l'année prochaine, mais juste : avez-vous des plans pour sécuriser juridiquement ces articles budgétaires qui, en partie, fonctionnent via des cavaliers ?

Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – Si je vous entends bien, vous posez la question sur les articles 14, 15, 16 et 17, mais je vais suivre dans l'ordre.

Pour l'article 15, y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Non.

L'article 16 ? Personne. Merci.

L'article 17 ? Personne. Merci.

L'article 18 ? Personne. Merci.

Je crois que vous pouvez répondre, Madame la Ministre.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Ne peut-on pas prendre plusieurs questions ?

M. le Président. – On va procéder article par article.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci, Monsieur le Député. Pour ce qui concerne le Code de l'eau, les choses sont en réflexion. Pour le volet « Incinération des déchets », dans le cadre de la révision du décret Déchets, cela pourrait être investigué également. En fait, tout dépend si les cavaliers concernent des mesures *one shot* ou des mesures plus structurelles. Cela pourrait être des pistes à identifier.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Merci à Mme la Ministre pour sa réponse. En l'occurrence, ici, il ne s'agit pas de *one shot*, et c'est la raison pour laquelle on souhaitait pérenniser par voie décrétale, mais la question est posée, et je suppose, Madame la Ministre, que vous prendrez le temps de la réflexion.

M. le Président. – Sur les recettes fiscales, les recettes générales non fiscales et les recettes spécifiques, y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – À propos de l'AB 18.01.10 et 18.01.20, page 25, il s'agit des recettes en provenance des secteurs autres que publics dans le cadre de travaux des voies hydrauliques non navigables et les recettes en provenance des secteurs publics dans le cadre de travaux des voies hydrauliques non navigables. C'est, j'imagine, ce que l'on a évoqué tout à l'heure, à savoir la remise en état de berges et l'application de l'article 39 du Code de l'eau, à mon avis, plus que l'article 38. L'article 38 parle de l'entretien, l'article 39 des réparations. Il est prévu que, en cas d'urgence, la Région peut intervenir pour la remise en état des berges et refacturer, de façon assez directe, le montant à l'attention des gestionnaires des rives, les propriétaires des rives qui auraient été concernées.

J'ai plusieurs questions par rapport à cela, Madame la Ministre. Ce sont des recettes importantes et surtout très précises : 15,638 millions d'euros et 5,722 millions d'euros. D'où viennent ces chiffres très précis ? A-t-on déjà des devis ou des marchés publics qui sont prêts pour l'ensemble des berges des cours d'eau ou s'agit-il d'une autre forme d'estimation ? Le cas échéant, sur quelle base ?

Je m'interroge, et donc je vous interroge, sur le fait d'impliquer ces articles du Code de l'eau à la situation des inondations qui ont eu lieu de façon exceptionnelle en juillet de cette année. Pourquoi dis-je cela ? On a voté un décret particulier, qui crée un régime d'exception – je pense qu'il a même été voté à l'unanimité : le décret du 27 septembre 2021 instituant un régime particulier d'indemnisation de certains dommages causés par les inondations et pluies abondantes survenues du 14 au 16 juillet 2021, ainsi que le 24 juillet 2021 et reconnues en tant que calamités naturelles publiques. Je rappelle que plus de 200 communes wallonnes ont été concernées par ce régime. En tout cas, pour les biens privés, il y a des mécanismes d'indemnisation et pour les biens publics, il y en a un spécifique aux articles 26 et 27. J'ai un peu de mal à comprendre pourquoi, alors que l'on a prévu un mécanisme d'indemnisation particulier des propriétaires touchés par les inondations du mois de juillet 2021, on viendrait activer à leur égard les articles 38, 39 et 41 du Code de l'eau. N'y a-t-il pas là œuvre de simplification à réaliser ? Il y a une réserve et une provision pour les dégâts qui font suite aux inondations.

Va-t-on être dans une logique où la Région wallonne – peut-être un département différent selon la situation – va réaliser des travaux de remise en état des berges au profit de façon générale, puis va dire : « Là, ce n'est pas la Région qui est propriétaire, c'est la commune, ou c'est le CPAS, ou c'est telle intercommunale, ou c'est tel propriétaire privé, ou telle association » ? Je vais donc refacturer les sommes chez chacun, puis ces personnes-là vont dire : « Je dois introduire une demande dans le cadre du système de dédommagement exceptionnel que la Région wallonne prévoit et je vais introduire un dossier pour me faire rembourser l'argent que la Région wallonne me réclame. » Bref, Madame la Ministre, n'y a-t-il pas œuvre de simplification administrative dans ce dossier ? Cela me semble clair

pour les pouvoirs publics, il y a peut-être des différences pour les particuliers, mais pour les pouvoirs publics est-il vraiment nécessaire de passer par ce cycle administratif long pour arriver à un résultat ?

Voilà les questions que je me pose par rapport à ces deux articles budgétaires.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Ce n'est pas le même AB, mais c'est la même division organique.

En page 28, l'AB 46.02.40 « Remboursement des avances consenties aux associations environnementales reconnues », on en vient à ce fameux mécanisme de préfinancement des associations environnementales. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il est nécessaire que ces associations, pour des raisons de trésorerie évidente, puissent bénéficier des subventions qui leur sont promises le plus rapidement possible, et ce, en début d'exercice. Si ce mécanisme a été inséré en juillet 2018, il a déjà permis, en janvier 2019, à toutes les associations qui en avaient fait la demande, d'obtenir leur subventionnement.

Puis, les choses se sont un peu complexifiées. C'est ainsi que, comme l'indique le justificatif de cet AB, une modification du dispositif est prévue dans le décret de dépenses. Pourquoi cette recette est-elle maintenue en 2022 alors que l'on indique que cet article va être révisé, que le mécanisme actuellement en place va être révisé pour fonctionner différemment à l'avenir ? La modification ne vise-t-elle pas justement une entrée en vigueur au 1er janvier 2022 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je vais d'abord répondre sur la problématique de la reconstruction des berges et de la gestion plus globale de ce chantier très important. Comme vous ne l'ignorez pas, on est face à des budgets colossaux. Ce sont, en effet, pas loin de 0,5 milliard d'euros, qui sont budgétés pour la gestion uniquement de ce volet « Berges », en ce compris la première phase de sécurisation, de curage et de nettoyage, jusqu'à la reconstruction totale.

Vous l'avez bien indiqué, les différents articles du Code de l'eau constituent la base légale sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour faire intervenir les différents propriétaires. J'ai envie de dire : les propriétaires ou les bénéficiaires, puisque l'article 41 vise aussi les aménagements résilients et permet de solliciter les bénéficiaires de ces aménagements, au-delà des propriétaires en tant que tels. Il existe des mécanismes, notamment en Wallonie picarde, autour des wateringues, où l'on vise à mobiliser l'ensemble des bénéficiaires d'un aménagement, pas uniquement le propriétaire qui est en bordure de cours d'eau.

La difficulté dans cette discussion – et c'est pour cela que l'on a mis en place un groupe de travail juridique qui est en train d'analyser tout cela en détail – est de voir comment on peut à la fois – c'est bien mon objectif – faire en sorte d'avoir une gestion coordonnée, et cohérente de l'ensemble de ces chantiers, d'éviter une situation où chaque propriétaire reconstruit un petit morceau de berge sans avoir cette réflexion de l'amont jusqu'à l'aval, parce que, en matière de cours d'eau, vous vous doutez bien que cela ne fonctionnerait pas comme cela. Il s'agit d'avoir cette coordination de chantier, cette coordination aussi sur le plan financier, avec une avance pour l'ensemble des propriétaires. Force est de constater que, la Région étant propriétaire de 20 % de l'ensemble des berges, le coût pour la Région wallonne, si elle avait voulu prendre en charge l'entièreté, était extrêmement conséquent.

Je vais être honnête avec vous, les discussions sont en cours au sein du Gouvernement, parce que la problématique est complexe, tant sur le plan juridique que sur le plan budgétaire et techniquement, pour faire en sorte que ce dossier tienne la route.

Notre objectif n'est pas d'avoir une charge administrative importante, bien au contraire, mais de faire en sorte, avec cette coordination de chantier, d'avoir quelque chose qui soit le plus clair possible en termes de gestion globale. La Région prend la main, on soulage les propriétaires qui – il faut le dire aussi clairement – ont parfois autre chose à faire que de s'occuper, dans un premier temps, de la berge du cours d'eau quand ils ont leur maison qui est sinistrée. On prend en charge l'ensemble des choses, mais on doit vérifier juridiquement, techniquement et budgétairement que cela soit tenable pour l'ensemble des différents acteurs. Ces modalités sont en discussion avec le Commissariat à la reconstruction, avec l'administration. On se positionnera, je ferai une proposition au Gouvernement, après l'analyse, pour vérifier que tout cela tient la route. Vous avez en tout cas bien identifié la base légale sur laquelle nous pouvons nous appuyer et les difficultés qui sont les nôtres dans cette gestion de chantier.

Je tiens à souligner aussi que la BEI nous fait confiance sur la gestion de ce dossier important, car, comme vous l'avez appris, elle vient d'accorder un prêt de plus de 1 milliard d'euros à la Wallonie, en ce compris 300 millions pour la reconstruction des berges. C'est justement le caractère de reconstruction résiliente qui a convaincu la BEI, qui se positionne de plus en plus comme banque du climat et de la transition climatique. Cette reconstruction résiliente a aussi été saluée par la BEI, qui a décidé de prêter 300 millions d'euros pour la Région wallonne, qui, elle-même, avance ces budgets pour l'ensemble des propriétaires.

Je précise aussi, Monsieur Dupont, car j'ai l'impression que vous avez compris ma réponse à l'inverse de ce que je souhaitais dire, que ce n'est pas une récupération des coûts de 50 % à 100 %, c'est l'inverse. La Région participe entre 50 % et 100 % du coût, selon les catégories de propriétaires. Voilà pour la question sur ces deux AB.

En ce qui concerne la question de M. Matagne sur les avances environnementales, le mécanisme de préfinancement qui avait été prévu dans le décret sur le financement associatif en 2018, par mon prédécesseur, n'était pas applicable dans les faits, car nous devions recourir au Fonds de protection de l'environnement. Comme cela a été rappelé par M. Maroy tout à l'heure, les fonds doivent faire l'objet d'une programmation chaque année au Gouvernement. C'est pourquoi ils n'arrivent que dans le courant du premier trimestre au Gouvernement, pour chaque année. Dans ce cadre-là, il était, d'une certaine façon, un peu aberrant d'utiliser un mécanisme comme celui-là, alors que la programmation des fonds allait prendre, de toute façon, quelques semaines, voire quelques mois. Mon souhait est de pouvoir faire évoluer ce mécanisme en faveur d'un mécanisme qui soit plus simple et plus efficace. Afin de permettre une réponse et un financement rapides aux associations environnementales, une adaptation du mécanisme est prévue également à ce sujet. Cela fait partie des gros chantiers de 2022 de rendre possible ce préfinancement, car c'est un mécanisme qui est tout à fait compréhensible pour le secteur associatif, qui doit anticiper le paiement de certains salaires. On doit donc trouver des solutions pour qu'il ne soit pas mis à mal par la disposition qui a été prévue par le précédent décret.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses, mais j'ai davantage besoin d'éclaircissements.

Vous évoquez 300 millions d'euros pour reconstruire les berges en Wallonie suite aux inondations, est-ce bien cela ? Je me demande d'où viennent les chiffres de 15,638 millions d'euros et de 5,722 millions d'euros, sachant que vous m'avez également dit que seules 20 % des berges étaient des berges de la Région. Si les berges ne font que 20 % et qu'il y a 300 millions d'euros de dégâts – ce sont les montants que vous avez cités des prêts de la BEI pour remettre en état les berges wallonnes –, comment expliquer que la part contributive des autres propriétaires soit de 15,638 millions d'euros et de 5,722 millions d'euros. D'où sortent ces chiffres ? À quoi correspondent-ils ? C'était la première partie de ma question.

La deuxième partie de ma question vous invitait, Madame la Ministre, à engager rapidement un processus de simplification administrative.

Je voudrais être sûr que l'on s'entende bien et que l'on comprenne bien cet aspect-là des choses. Moi, je constate que la Région va réclamer des remboursements et des sommes et ces mêmes victimes des inondations vont pouvoir obtenir de l'argent du Fonds des calamités wallon avec les mécanismes spéciaux. N'y a-t-il pas moyen de simplifier pour éviter que l'on ne perde tout ce temps et toute cette énergie à dédoubler les dossiers ? C'était mes deux questions.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je vais essayer de vous répondre plus clairement. C'est vrai que j'ai oublié de répondre à votre question sur l'estimation financière et sur la précision des chiffres.

La façon dont nous avons travaillé consistait à faire une estimation du coût total du chantier, sachant que ce coût va s'étaler sur plusieurs années. Comme je l'ai dit, en fonction des phases, la reconstruction totale des berges ne sera pas clôturée en 2022, il ne faut pas se le cacher. Sur base du nombre de kilomètres visé par les inondations et de l'estimation des dommages, nous avons fait une règle de trois pour estimer un budget nécessaire pour les différentes phases de sécurisation, de reconstruction, sur base d'hypothèses de travail, comme on doit le faire généralement dans ces cas-là.

Cela nous donne un budget total qui approche – je l'ai dit – le demi-milliard d'euros pour l'ensemble des travaux de ces différentes phases, en ce compris l'étude hydromorphologique. On avait sorti, d'ailleurs, un communiqué de presse, au niveau du Gouvernement, à ce sujet-là, où vous retrouverez le détail de ces différents calculs. Cela, c'est le budget total du chantier.

Sur ce budget total du chantier, il y a la part relative à 2022 de ce budget, et c'est ce qui est présenté ici dans mon budget, dans les AB qui sont concernés pour le volet « recettes », la partie « récupération ». Pour le volet « dépenses » – je l'ai évoqué dans mon PowerPoint tout à l'heure –, dans la partie portant sur l'adaptation aux changements climatiques, on a 100 millions d'euros, en crédits d'engagement, qui sont prévus pour la question des berges et 60 millions en crédits de liquidation. Cela, c'est uniquement la portion 2022.

Toutefois, le travail est toujours en cours sur le mécanisme juridique et technique de récupération de cette avance, qui ne concerne pas que les 20 % des berges wallonnes, et c'est là qu'il y a peut-être une petite confusion, puisque le Gouvernement intervient pour bien plus que 20 % de l'ensemble du coût des berges, d'accord ? Puisqu'il intervient à 100 % pour la première phase de sécurisation urgente, il n'y aura pas de récupération de ces avances auprès des différents

propriétaires. Donc, le Gouvernement, au lieu de payer 20 %, il en paie 100 %. Pour la phase de reconstruction, soit à l'identique, soit résiliente, en fonction de l'étude hydromorphologique, nous avons évidemment une intervention à 100 % pour ce qui fait partie de notre patrimoine, donc 20 % des kilomètres des berges concernées., et pour les autres kilomètres concernés, le Gouvernement, à ce stade-ci, s'est mis d'accord sur la grille suivante : 50 % d'intervention régionale pour les propriétaires privés et, pour les communes, une intervention qui s'échelonne entre 70 % et 100 % de part régionale, selon la catégorie des communes. On a repris les mêmes catégories que pour les interventions relatives aux dégâts de voiries, de ponts, et cetera. Les communes qui sont en catégorie 1 savent qu'elles ont un pourcentage d'intervention de x %, que ce soit pour les berges, pour les voiries ou pour les ponts. Au final, en faisant la somme de l'ensemble de ces interventions régionales, on arrive aux chiffres que je vous ai communiqués.

Il y a encore une chose que je voulais vous dire, mais, maintenant, elle m'échappe. Ces montants – je le reprécise encore une fois pour que cela soit clair – ne correspondent pas à 20 % du nombre de kilomètres, mais bien à l'ensemble de la part régionale, pour les dépenses et, pour les recettes, on a fait une proportionnelle en fonction des pourcentages d'intervention que je vous ai situés et pour l'année 2022 seulement.

Est-ce plus clair comme cela ?

M. Desquesnes (cdH). – Merci pour cette clarification. Y a-t-il moyen d'avoir la feuille de calcul qui correspond à ce que vous avez expliqué et qui amène au chiffre ?

Nous, nous devons vérifier. Notre job de parlementaire c'est de voir comment ces chiffres-là arrivent. Vous m'avez expliqué la démonstration de façon théorique, je dirais. Dès lors, j'imagine que vous avez quelque part une feuille de calcul concrète. Il importe que l'on puisse avoir ces éléments-là pour comprendre le déroulé des chiffres. C'est une demande qui s'ajoute à l'autre demande, que j'avais formulée tout à l'heure, d'avoir le détail des montants affectés par thématique PRW pour avoir la ventilation par projet.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je vous propose de vous envoyer la communication du Gouvernement sur le dossier. Ce sera le plus simple.

M. Desquesnes (cdH). – Si elle permet d'arriver aux chiffres qui nous sont présentés dans le budget, je n'ai pas de problème.

M. le Président. – Voilà. Merci.

M. Desquesnes (cdH). – Et la ventilation pour les dépenses PRW par thématique, peut-on l'avoir aussi ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Vous l'avez dans le Plan de relance, qui est accessible sur internet.

M. Desquesnes (cdH). – Non, parce que vous les avez groupés par thématique, mais vous n'avez pas identifié quels étaient les projets qui correspondaient à ces thématiques.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Dans l'exposé particulier, je pense que tout est détaillé sur le Plan de relance, les différents budgets du Plan de relance. Ce que je voulais dire, c'est que vous avez le budget global du Plan de relance, avec les différents projets, qui est accessible en ligne, comme tous les documents officiels. Et puis, dans le cadre de mon budget…

(*Réaction dans l'assemblée*)

Cela, on pourra vous le faire parvenir sans problème. Est-ce sous forme de question écrite ?

(Réaction d'un intervenant)

On pourra vous le faire parvenir sans problème.

M. Desquesnes (cdH). – Pour être très clair, Madame la Ministre, je préférerais avoir cela avant mercredi, car – je ne sais plus à quelle heure – on doit éventuellement reconvoquer des ministres si l'on n'a pas l'entièreté des informations.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur Desquesnes…

M. Desquesnes (cdH). – Si vous avez mis des chiffres précis, vous avez certainement la ventilation derrière, Madame la Ministre.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Oui, mais vous savez que cela reste un budget.

M. Desquesnes (cdH). – Je vois les éléments. Je vais prendre un exemple.

Pour les forêts dans le cadre du PRW, il y a 13,6 millions d'euros. Donc, si vous avez mis un chiffre aussi précis, c'est que vous savez quels sont les projets « forêts » – et il y en a plusieurs –, dans le cadre du Plan de relance, qui correspondent à ces 13,6 millions d'euros. C'est une façon pour nous de comprendre à quoi sert l'argent qui est dans le budget qui sera soumis au vote.

M. le Président. – J'espère que vos vœux seront exaucés. Il s'agit là d'un budget et tout budget a la réalité de ses chiffres. Moi, je dis à chaque fois que le premier budget, c'est après l'amendement budgétaire. Cela n'engage toutefois que moi.

M. Desquesnes (cdH). – Je partage la considération politique qui est la vôtre, Monsieur le Président, mais je dois rappeler que à nous, comme parlementaires et, a fortiori dans l'opposition, on nous soumet des chiffres qui sont des autorisations de dépenses du Gouvernement. C'est un acte politique majeur également. Quand il y a des chiffres qui sont donnés, on aimerait donc comprendre ce qu'il y a derrière. Je pense que nous exerçons notre devoir de contrôle.

M. le Président. – Je comprends tant que vous me comprenez.

Nous allons passer au dispositif des dépenses. C'est d'abord l'article 19.

Si une voix doit s'exprimer dans la deuxième salle, je l'invite à le faire.

M. Desquesnes (cdH). – Ou qu'elle se taise à jamais.

M. le Président. – Ou qu'elle se taise à jamais oui.

Articles 21, 25, 36, 37, 48, 57, 65, 69, 103, 104, 105, 106, 130, 131, 132, 138, 143, 151, 153, 169, 181, 182, 183, 190, 215.

Nous en arrivons à la division organique 2 « Dépenses de cabinet ». c'est le programme 2.08 « Dépenses de cabinet », page 44.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, concernant les dépenses de cabinet, on constate une augmentation de près de 500 000 euros en deux ans. C'est nettement plus élevé que vos collègues et j'aimerais donc j'aimerais savoir ce qui justifie un emballement de vos dépenses de cabinet. J'imagine qu'il y a une justification claire, nette et précise, mais au moins, cela permettra d'apporter des précisions. Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur Matagne, l'évolution de ce budget est liée à la fois aux paramètres macroéconomiques classiques et, par ailleurs, au simple fait que l'équipe du cabinet est désormais complète. Il y a eu une évolution progressive en fonction des engagements progressifs au sein du cabinet.

M. Matagne (cdH). – Je remercie Mme la Ministre.

J'imagine que, pendant deux ans, vous avez fonctionné avec un cabinet qui était réduit et donc, quelque part, c'est dommage pour vous dans la réalisation de vos objectifs. J'en prends bonne note.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Pourtant, on a bien travaillé, vous savez.

M. Matagne (cdH). – C'est marrant parce que nous identifions certains manquements. J'imagine que nous ne serons pas d'accord sur la question.

M. le Président. – Sur la division organique suivante, division organique 10 « Secrétariat général », programme 10.10 « Développement durable », y a-t-il des remarques, des questions ?

Nous en arrivons à la division organique 15 « Agriculture, ressources naturelles et environnement ». Le programme 15.01, c'est-à-dire le programme fonctionnel, y a-t-il des remarques, des questions ?

Le 15.02 ?

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, concernant le programme 15.02 « Coordination des politiques agricoles et environnementales », on constate deux tendances : d'une part, un accroissement significatif des moyens de subvention vers des associations ; d'autre part, plusieurs AB dédiés à l'environnement-santé qui sont mis à zéro.

Il n'y a pas de justification reprise dans l'exposé particulier. J'aimerais – j'imagine que c'est encore de la mécanique budgétaire, comptable – avoir la précision.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Le 33.02 concerne les subventions « École du dehors », ce qui explique l'accroissement au secteur associatif, comme je l'ai expliqué tout à l'heure dans mon intervention.

Pour l'autre volet, comme je l'ai expliqué aussi, la question a déjà été posée dans la discussion générale, il y a un transfert vers le Fonds de protection de l'environnement pour l'environnement-santé.

M. le Président. – Avez-vous des remarques, des questions relatives au Programme 15.03 « Développement et étude du milieu » ?

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Merci beaucoup pour votre réponse précédente, je n'avais pas eu l'occasion de rétorquer. Vous comprendrez que la lecture du budget est complexe au travers de tous les plans, de tous les programmes, de toutes les provisions. Tout s'entrecroise. J'imagine que vous comprendrez que pour tout le monde, c'est difficile, quel que soit le ministre.

Par ailleurs, concernant le programme 15.03, l'AB 12.07, à la page 87, je l'ai évoqué dans la discussion générale, on constate une forte augmentation dans les frais de fonctionnement, d'études, de relations publiques, de frais de séminaire, de réunions. Là, en l'occurrence, on passe de 104 000 euros en crédits d'engagement en 2021 à près de 2,2 millions, soit une augmentation de 2 millions d'euros. Pour les crédits de liquidation, l'augmentation est plus raisonnable certes, mais on atteint tout de même un peu moins de 1 million d'euros. J'aimerais savoir si vous pouviez expliquer les raisons de cette augmentation. Est-elle justifiée par rapport à la situation actuelle, aux urgences où l'on réclame des projets concrets sur le terrain et de ne pas s'attarder finalement sur des études ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – En ce qui concerne ces budgets, ce sont des budgets à destination du DEMNA, qui est un service de l'administration en charge de l'étude du milieu naturel, en vue de renforcer certains projets relatifs à la connaissance de la biodiversité pour ce qui concerne les oiseaux nicheurs, l'herpétofaune et la botanique, et des moyens en termes de recherche, en termes de technique de restauration et de gestion d'incidences de certaines pressions sur les espèces d'habitats et intégration des services écosystémiques.

Cela s'intègre totalement dans nos objectifs en matière de nature et de biodiversité. Ce ne sont pas des études pour le plaisir de faire des études, mais vraiment des études qui sont liées à la protection des espèces et des habitats.

M. Matagne (cdH). – J'entends bien Mme la Ministre et je la remercie pour sa réponse, mais pourquoi 2 millions ? Comment peut-on justifier cette augmentation ? Avez-vous de grandes lignes directrices qui peuvent nous éclairer sur le sujet ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Il y a deux mouvements : un accroissement de 1 million d'euros sur les budgets, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, et un transfert de l'AB 74.02.80 pour des questions d'écritures code SEC vers cet AB 12.07.11. Ce qui explique le mouvement sur le plan plus technique cette fois-ci.

M. Matagne (cdH). – On ne sait toujours pas ce que l'on en fait. Dites-moi simplement que vous ne savez pas me répondre. Je n'ai pas de problème avec cela. Je reviendrai plus tard.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je viens de vous répondre il y a cinq minutes sur le contenu.

Il y a deux choses. Je vous l'ai dit, il y a un transfert purement technique. Là, c'est ce que l'on faisait déjà l'année passée, on met simplement dans un autre AB et l'accroissement de 1 million d'euros, c'est pour le renforcement de projets relatifs à la connaissance de la biodiversité en matière d'oiseaux nicheurs, d'herpétofaune, de botanique et de moyens de recherche technique, de restauration et de gestion, d'incidence de certaines pressions sur les espèces et habitats et d'intégration des services écosystémiques.

On renforce les moyens du DEMNA – cela fera plaisir à M. Dupont – pour renforcer notre connaissance en matière de nature et de biodiversité et asseoir notre politique en la matière sur base des connaissances scientifiques qui sont les plus pointues.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour cette précision.

M. le Président. – Pour le programme 15.04, la parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – On est ici au sein du programme « Aides à l'agriculture » et il y a un article budgétaire qui restait sour votre autorité : c'est un AB important qui portait sur les indemnités Natura 2000 pour les agriculteurs.

Il y a un arrêté du Gouvernement wallon qui assure le fait que les agriculteurs qui exploitent des terres qui sont placées en Natura 2000 et pour lesquelles il y a des contraintes en matière de gestion bénéficient d'indemnités qui sont la contrepartie de l'engagement ou, en tout cas, des contraintes Natura 2000 auxquelles ils sont assujetties.

C'était un montant de 3,8 millions d'euros qui était prévu en moyens d'action et en moyens de paiement à l'occasion du budget 2021. Il y avait également une somme pour les particuliers de 350 000 euros. En lisant le programme 15.04 du budget 2022, j'ai pu lire que cet article budgétaire glissait vers l'organisme payeur – je peux comprendre la logique puisqu'il s'agit de cofinancements européens. Je m'étonne de deux choses.

Premièrement, il y a une différence de montants puisque l'on était à 3,8 millions d'euros plus 350 000 euros, soit 4,15 millions d'euros, et l'on ne transfère à l'organisme payeur que 2,279 millions d'euros. Or, le nombre d'hectares situés en zone

Natura 2000 n'a pas évolué au cours de l'année qui vient de s'écouler. Que cela signifie-t-il ?

Il y a deux hypothèses : soit on va moins indemniser les propriétaires Natura 2000 – c'est une mauvaise hypothèse –, soit il y a d'autres sources de financement qui n'apparaissent pas ici. Comment pouvez-vous me garantir que le financement du delta est assuré ?

Deuxièmement, étant donné que l'Organisme payeur ne s'adresse qu'aux agriculteurs, qu'en est-il des 350 000 euros prévus pour les particuliers, qui, eux, ne sont pas agriculteurs ? En effet, c'est l'AB 33.12 qui est relatif aux particuliers et pas aux agriculteurs.

J'espère avoir été clair dans mes questions, Madame la Ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – En ce qui concerne l'Organisme payeur de Wallonie, au niveau des montants, rien ne change. Comme vous l'avez signalé, on centralise l'ensemble de ces moyens de paiement. La nuance, si vous voulez, c'est que l'on a préfinancé une partie. Ce sont les moyens de paiement qui sont prévus de 2, 279 millions d'euros. On fait une partie, si vous voulez, de cette avance sur cette année-ci, 2021, et le solde viendra en 2022.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Merci, Madame la Ministre. Donc, c'est l'économie non structurelle donc c'est un *one-off*, comme on dit maintenant en langage budgétaire. Je voulais juste être bien sûr que, par rapport à ma deuxième question, c'est-à-dire que les propriétaires non agricoles étaient toujours bien financés par…

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Oui, tout passe par l'OPW, même pour les particuliers.

M. Desquesnes (cdH). – Très bien, merci pour votre réponse.

M. le Président. – Merci, Monsieur Desquesnes.

Pour le programme 15.05, la parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci, Monsieur le Président. C'est une petite question de compréhension sur le transfert du pouvoir fédéral, dans le cadre du bien-être animal. Concernant l'AB 45.01.40, pourriez-vous préciser ce que ce crédit est destiné à couvrir ? J'ai bien lu le texte en bas de l'AB qui explique qu'un protocole a été conclu entre la Région wallonne et l'AFSCA, à la suite de la régionalisation de la matière du bien-être animal en 2015, mais je dois dire que cela nous semble un peu abstrait. Apparemment, cela délègue certains contrôles du bien-être animal à l'AFSCA, si j'ai bien compris. Cela complique-t-il les contrôles ? Avez-vous des retours par rapport à cela ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Non, à ma connaissance, cela ne complique rien. C'est une convention entre le pouvoir fédéral et la Région wallonne, tout simplement. Donc, il n'y a rien de particulier à déclarer à ce sujet.

M. le Président. – Nous continuons avec le programme 15.11 « Nature, forêt, chasse et pêche ».

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Personne. Merci.

Pour le programme 15.12 « Espace rural et naturel », la parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci, Monsieur le Président. Sur l'AB 12.09.11, « Gestion des espèces exotiques ». Les moyens diminuent dans cette AB. Comment cela se fait-il ? Les espèces exotiques seraient-elles moins envahissantes en 2022 ?

Sur l'AB 14.01.10 « Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie », les moyens augmentent significativement. Ils passent de 3 millions d'euros à 3,65 millions d'euros, cela, évidemment, en dehors du budget de reconstruction lié aux inondations. Pourquoi cette augmentation ? C'est certainement une bonne chose, mais y a-t-il une raison ? Des associations sont-elles venues vers vous ?

M. Matagne (cdH). – Monsieur le Président, si vous le permettez, j'ai aussi des questions dans cette division.

M. le Président. – Oui, je vous en prie, Monsieur Matagne. Mais parlez devant le micro parce que l'on ne vous entend presque pas.

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je parlais doucement. Excusez-moi.

J'ai aussi des questions dans ce programme 15.12, en l'occurrence, à la page 143, sur l'AB 63.06.21 concernant les subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural. Il s'agit du PCDR. On se souvient, Madame la Ministre, de votre moratoire instauré sur le PCDR visant à réduire l'encours. Nous avions un différend sur le sujet, mais qu'importe.

Aujourd'hui, je vois que vous avez décidé d'investir à nouveau dans les zones rurales et je ne peux que m'en réjouir, mais je constate aussi que, par rapport à toutes les doléances à l'encontre de votre prédécesseur, vous reproduisez finalement le même schéma.

Plus en détail, ce qui m'embête, un élément particulier qui est venu à la lecture du commentaire d'article. Celui-ci indique que ces financements peuvent contribuer au financement de la dynamique participative au sein des communes rurales et semi-rurales ne disposant pas de PCDR.

Madame la Ministre, je présume que vous connaissez l'implication des communes qui disposent d'un PCDR. Elles doivent d'abord établir une CLDR, une Commission locale de développement rural, avant d'établir un PCDR, où l'on met vraiment en œuvre les projets sur papier. Cela demande un investissement concret et de la participation citoyenne.

J'ai du mal à comprendre pourquoi des communes qui ne participent pas à la dynamique PCDR en tant que telle, qui n'ont donc pas réalisé tout cet effort collectif de participation citoyenne et qui n'ont pas réalisé tout cet effort intellectuel visant à dynamiser leur commune pour obtenir des subsides pourraient profiter de ces mêmes budgets. Je ne dis pas qu'il ne faut pas aider ces communes, mais j'ai du mal à comprendre pourquoi on va chercher des budgets sur la dynamique PCDR pour ce faire. J'aimerais donc avoir quelques réponses à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – J'avais quelques petites questions sur l'AB 71.02.12, page 145, « Acquisition de terrains par la Région dans le cadre de la gestion des cours d'eau non navigables et dans le cadre d'un aménagement foncier rural ». Là, il y a un renforcement de moyens. J'aurais voulu connaître les rôles affectés à ces terrains une fois achetés par la Région et s'il y avait déjà des projets concrets à nous présenter à ce sujet.

Sur l'AB 73.01.20, toujours à la page 145, « Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de wateringues ». Il y a une baisse du budget. Je voulais savoir si c'était pour une volonté de diminuer l'encours ou bien ce budget-là était-il repris dans des plans de relances, par exemple ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je vais déjà grouper mes réponses sur toutes ces questions « cours d'eau » puisque M. Matagne en avait également.

En ce qui concerne l'AB 14.01.10 qui concerne une augmentation de 18 %, de nombreux travaux de sécurisation et de curage des cours d'eau sont en cours. On en a déjà largement parlé.

Concernant l'encours, celui-ci est naturel et lissé sur plusieurs années en fonction de l'état d'avancement. C'est donc bien un des AB qui est mobilisé dans le cadre du travail sur les berges impactées par les cours d'eau.

Pour l'AB 73.01.20, on a une baisse du budget qui ne concerne ni une diminution de l'encours ni une volonté politique moindre. Au contraire, ni l'un ni l'autre puisque, bien qu'il y ait une maîtrise de l'encours sur cet AB, cet article est simplement lié à des travaux d'investissement sur les berges. Celui-ci a donc été réalloué. On a mobilisé aussi cet AB pour la question des berges qui était réalloué vers le 14.01.10 que je viens d'évoquer.

C'est pour les questions relatives aux cours d'eau. En ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes, il est convenu de renforcer les moyens via l'AB 01 « Biodiversité » du 15 au 11. Voilà.

Oui, c'est une estimation qui provient de l'administration en termes de besoins nécessaires budgétairement. Il y a eu une proposition sur base de l'administration.

En ce qui concerne les budgets participatifs, à ce stade-ci, ils ne concernent que les communes qui sont en PCDR, pour répondre à votre question. Nous avions souhaité, comme vous le savez, dans le cadre de la réforme, soutenir cette dimension participative pour ces PCDR.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Ce qui m'intrigue est que l'on soutient, via des moyens budgétaires PCDR, des communes qui ne sont pas dans la dynamique PCDR. J'imagine que tout l'intérêt serait de les faire rentrer dans cette dynamique qui a montré toutes ses preuves et ses qualités.

Je trouve dommage que des communes qui n'ont pas fait l'effort ou qui n'ont pas encore fait l'effort puissent profiter de ces budgets qui permettraient à d'autres communes de réaliser des projets concrets qu'elles ont déjà discuté de manière concertée avec leurs citoyens et représentants de village.

M. le Président. – Pour le programme 15.14 « Police et contrôles », y a-t-il des remarques ou des questions ?

Nous arrivons au programme 15.15 « Politique des déchets-ressources ».

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Dans les AB 12.01.11 et 12.02.11, les crédits sont comptés de façon significative. On passe respectivement de 651 millions d'euros à 945 187 600 d'euros pour les moyens d'engagement. Pourriez-vous détailler les motivations de ces augmentations ? À quoi l'augmentation de ces crédits va-t-elle servir ?

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Concernant l'AB 01.01.00 qui concerne les appels à projets visant à développer les centres de regroupement de terres excavées, notamment dans les zones moins bien desservies comme la province de Luxembourg, ce développement doit permettre à terme de maîtriser les coûts en matière de gestion et de traçabilité des terres. Comme vous le savez, c'est relativement complexe. Tous les partis autour de la table y sont relativement attentifs.

Par rapport à cet appel à projets, j'aimerais connaître ses modalités précises. Quand sera-t-il lancé ? Pour quand les résultats seront-ils attendus ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – En ce qui concerne la question de M. Matagne sur le développement des centres de regroupement de terres excavées, 1 million d'euros sont prévus pour des appels à projets. Le développement de ces centres participera aussi à la maîtrise des coûts liés à la mise en œuvre de l'arrêté de gouvernement, à la gestion et la traçabilité des terres.

Au 1er mai 2020, l'arrêté relatif à la gestion et à la traçabilité des terres est entré en vigueur. Après un an et demi de mise en œuvre, force était de constater que dans certaines provinces, de nombreux kilomètres devaient être parcourus pour stocker les terres excavées en vue de leur valorisation.

Ces transports ont un impact écologique, environnemental et financier élevé sur les projets de gestion des terres initiés par les pouvoirs locaux, qu'il s'agisse des communes, des intercommunales, des administrations, des maîtres d'ouvrage privés, et cetera. En effet, le nombre de centres de stockage de terres excavées, appelés communément centres de regroupement, est jugé insuffisant dans certaines provinces, en particulier dans le sud de la région.

Par exemple, on compte dans la province de Luxembourg seulement 30 centres de regroupement : un centre pour 150 kilomètres carrés pour une superficie comparable à la province de Liège, alors que cette dernière en compte 81, soit un centre par 47 kilomètres carrés.

L'idée de développer de tels centres via des appels à projets, notamment par des partenariats entre le public et le privé, dans les zones qui en sont les plus dépourvues permettrait de réguler les prix en matière de dépenses, notamment publiques, pour les projets incluant de la gestion de terres excavées, à l'instar de ce qui a été réalisé en Flandre lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté Terres.

En ce qui concerne l'augmentation du budget des études, ce sont des études consacrées à des analyses de composition des déchets, notamment les ordures ménagères, pour mieux orienter les politiques. On l'a évoqué tout à l'heure dans la discussion générale, quand on a abordé la politique en matière de déchets, si nous voulons réduire l'incinération et la mise en décharge, l'objectif est de retirer des flux qui sont brûlés ou mis en décharge certains flux qui peuvent être réutilisés.

Ces analyses, notamment des analyses de cycle de vie conjointes sont généralement assez coûteuses, car il a une nécessité d'un échantillon important sur l'ensemble de la Wallonie. Je précise que, dans ce budget, il est prévu des budgets relatifs à l'évaluation des impacts toxicologiques des matériaux issus de la réalisation d'un recyclage des déchets amiantés – c'était la question de M. Clersy tout à l'heure, elle porte sur l'impact « santé » – pour déterminer s'il est possible, là aussi, d'extraire ces flux.

Dans ce budget d'études, il y a également des budgets liés à des études relatives à la feuille de route pour la planification des infrastructures de gestion des déchets qui sont nécessaires pour justement avoir cette vision prospective en matière d'infrastructures de gestion.

M. le Président. – Merci, Madame la Ministre.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci, je n'ai pas de réplique.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je vous remercie pour ces précisions, Madame la Ministre.

M. le Président. – Sur le programme 15.52 « Fonds budgétaire du bien-être animal », y a-t-il des remarques ou des questions ?

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, concernant ce mécanisme prévu au sein du fonds, on prévoit qu'un montant perçu lors de l'identification et de l'enregistrement des chiens et des chats sera affecté au fonds sur une section désignée comme étant affectée à la protection contre les abandons et la maltraitance animale.

Le dispositif est parfaitement clair et applicable directement puisqu'il précise les montants en son sein.

Ensuite, à l'article D102, § 2 du même code, on indique : « Les recettes du fonds, section « Protection contre les abandons et la maltraitance animale » sont intégralement affectées au financement des dépenses relatives à la politique de protection contre les abandons des animaux et la maltraitance animale, en ce compris à la participation au financement de travaux effectués au sein des refuges pour la construction, la rénovation, l'infrastructure ou pour l'acquisition d'équipements ».

Par rapport à cette affectation obligatoire, et puisque l'on sait qu'il y a eu finalement beaucoup d'achats de chiens, de chats, mais aussi beaucoup d'abandons, quel soutien structurel va-t-il être apporté aux refuges pour leurs infrastructures, pour l'acquisition d'équipements via ce fonds ?

Je vous remercie d'avance, Madame la Ministre.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres intervenants ? Non.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je pense avoir déjà bien répondu, Monsieur Matagne, sur la question de l'appel à projets relatif au bien-être animal, tout a été précisé tout à l'heure. Je me permettrai donc de vous renvoyer vers cette première discussion générale.

Si j'ai bien compris, votre première question portait sur l'identification des chiens et des chats, est-ce bien cela ?

M. Matagne (cdH). – C'est par rapport à l'alimentation de ce fonds, Madame la Ministre. Je pense que ma question est différente du dossier que vous avez traité précédemment, mais j'irai relire, c'est peut-être de ma faute.

L'idée est de savoir si, pour tous ces chiens et ces chats qui ont trouvé preneur pendant la crise et qui sont aujourd'hui abandonnés, il y a un fonds qui est alimenté. Que fait-on structurellement avec ce fonds ? C'était la question de manière résumée.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Une série de choses sont d'ores et déjà prévues dans ce fonds, notamment, je l'ai dit, cet appel à projets de financement des différents refuges et petites associations, le financement des communes, et cetera.

Tout cela sera précisé, finalement, dans la programmation du fonds, comme tous les fonds qui doivent faire l'objet d'une validation au sein du Gouvernement. Je pense qu'il est mieux d'en reparler à ce moment-là.

M. Matagne (cdH). – Je n'y manquerai pas. Merci beaucoup, Madame la Ministre.

M. le Président. – Sur le programme 15.54 « Fonds budgétaire de protection de la biodiversité », quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Sur le programme 15.55 « Fonds pour la gestion des forêts à l'ancienne gruerie d'Arlon, article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952 », quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Sur le programme 15.56 « Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont, article premier, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983 », quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Sur le programme 15.57 « Fonds pour la gestion de la forêt Saint-Michel Freyr » quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Sur le programme 15.58 « Fonds en matière de politique foncière agricole », quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Sur le programme 15.60 « Fonds pour la protection de l'environnement », quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non plus.

Sur le programme 15.61 « Fonds de solidarité internationale de l'eau », quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Enfin, sur le programme 15.62 « Fonds pour la gestion des déchets », quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Je vous remercie.

Nous en arrivons aux services administratifs à comptabilité autonome et unités d'administrations publiques. On commence par le service administratif à comptabilité autonome, l'Agence wallonne de l'air et du climat, l'AWAC. Nous sommes à la page 204. Quelqu'un souhaite-t-il la parole ? Non.

Sur l'unité d'administration publique de type 1, l'Institut scientifique de service public, l'ISSeP, page 223, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

L'unité d'administration publique de type 3, la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement, la SPaQUE, à la page 240, y a-t-il des questions, des intervenants ? Non.

Sur l'unité d'administration publique de type 3, la Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels, la SARSI, page 247, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Enfin, sur l'unité d'administration publique de type 3, la Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels dans l'ouest du Brabant wallon, SARSI, page 249, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Je vous propose, au titre d'annexe, la note de genre. Y a-t-il des questions par rapport à la note de genre, qui se trouve à la page 250 ? Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Comme l'année dernière, je remercie Mme la Ministre pour sa note genrée, qui est la plus aboutie, de mon point de vue, du Gouvernement.

J'ai remarqué qu'un travail sera effectué en 2022 en ce qui concerne les premières étapes d'identification des crédits genrés au sein du budget wallon. J'aimerais savoir si, par la suite, on va pouvoir identifier concrètement des budgets qui serviront en ce sens.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci pour vos compliments, Monsieur Matagne. C'est bien l'objectif d'avoir, en 2022, une première étape d'identification des crédits genrés au sein du budget régional. Il sera donc question d'identifier les articles budgétaires quand ils sont totalement genrés et le travail se poursuivra en vue d'affiner et d'implémenter, en Région wallon, une méthodologie de *gender budgeting* qui répond à la volonté du législateur, conformément au décret wallon du 11 avril 2014.

Il conviendra, par la suite, d'intensifier le travail de réflexion, en vue de parvenir à renforcer l'approche, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, d'identification et le *reporting* des moyens genrés qui sont inclus dans un article budgétaire.

M. Matagne (cdH). – Merci beaucoup, Madame la Ministre.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – La Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je vous propose une petite pause technique de trois minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 47 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 55 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DE LA SÉCURISATION DES BERGES ET LES PERSPECTIVES DE LEUR RECONSTRUCTION »

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES MOYENS OCTROYÉS PAR LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) POUR LE REDRESSEMENT DES BERGES »

QUESTION ORALE DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE RÉAMÉNAGEMENT DES BERGES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, de :

- M. Frédéric, sur « la mise en œuvre de la sécurisation des berges et les perspectives de leur reconstruction » ;

- M. Cornillie, sur « les moyens octroyés par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour le redressement des berges » ;
- M. Dupont, sur « le réaménagement des berges ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Madame la Ministre, ne pensez pas que cette matière devient obsessionnelle dans mon chef, mais elle est en tout cas obsessionnelle dans le chef des personnes qui sont sinistrées et qui subissent les aléas de l'hiver, avec des inquiétudes importantes. Je me suis moi-même rendu sur les bords de la Hoëgne, que je vois passer à proximité de mon domicile, et les gens s'inquiètent à juste titre de voir ses eaux monter. J'ai les photos à votre disposition. Je ne vais pas les exhiber maintenant, mais elles montrent que, par exemple, la semaine dernière, après que l'IRM ait émis une alerte – parce que maintenant on fait des alertes très régulièrement, cela fait paniquer tout le monde –, on voyait les eaux monter, gonfler, et les gens s'inquiètent de savoir s'ils vont être à nouveau ou pas envahis par l'eau.

Vous n'y êtes évidemment pour rien, le seul but de ma démarche est d'affiner la compréhension que les gens peuvent avoir de la manière dont la situation va évoluer sur le terrain.

Je vous ai bien écoutée ce matin, vous avez déjà apporté un certain nombre de précisions : phasage et sécurisation des berges – tous les mots ont leur importance –, une priorisation sur les centres urbains en 2022, un marché public pour la reconstruction – encore faudra-t-il s'entendre sur ce dont on parle – et une reconstruction résiliente des berges. Ce sont les trois étapes que vous avez rappelées ce matin.

Pourquoi est-ce que j'interviens ? Parce que les sinistrés ont reçu un message officiel de votre administration précisant ceci : « Le Gouvernement wallon a décidé de prendre en charge l'ensemble des travaux de nettoyage et de curage des cours d'eau suite aux inondations du mois de juillet 2021 ainsi que les travaux de sécurisation des berges et des ouvrages dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre, y compris les interventions urgentes de sécurisation sur des ouvrages privés présents sur, dans ou au-dessus du lit mineur du cours d'eau. Hormis la sécurisation urgente qui sera prise en charge par la Région, leur dit-on, la réparation de l'ouvrage incombe toujours aux propriétaires ».

La question de base est simple : quelle est la différence entre une sécurisation et une reconstruction ? Je suis au centre d'une commune, plusieurs sont dans le cas, j'ai des murs de berges qui sont complètement démolis, j'ai des berges en dessous, j'ai le lit de la rivière. Que doivent imaginer les personnes concernées ? Peuvent-elles commencer, dès à présent, à négocier avec leur assureur et à demander des devis à des entrepreneurs pour réparer leurs murs ? Auquel cas, comme je l'avais déjà indiqué précédemment, on va avoir 36 sortes de reconstruction. Quelle est la limite d'intervention de la Région ? C'est la question que les gens se posent. Ils ne veulent pas dire : « La Région doit tout payer », ils veulent dire : « On voudrait savoir si l'on fait des démarches maintenant auprès de notre assureur ou pas pour reconstruire le mur, parce que, tant que l'on n'a pas ce mur, l'on n'ose pas investir dans la rénovation de notre maison, donc on doit rester relogés ailleurs. » C'est la question majeure qui est reprise dans la question que je vous ai déposée.

Vous avez souhaité aussi intégrer le risque d'inondation dans la manière de reconstruire les berges, en envisageant de les agrandir ou d'élargir le cours d'eau à certains endroits. C'est encore une étape ultérieure. Je n'imagine pas que l'on répare des berges, que l'on reconstruise des murs, puis que l'on dise après : « Si l'on déplaçait un peu le lit de la rivière, ce serait plus résilient ». Tout cela est éminemment sympathique, mais inquiète les gens qui sont confrontés à ce problème.

Voilà le sens de mes questions, qui se veulent tout à fait constructives, mais que je pose pour les gens qui m'interpellent, qui s'interrogent via des réseaux sociaux. Il y a beaucoup de spécialistes aujourd'hui dans toutes les matières. Je découvre qu'il y a des spécialistes des inondations, des reconstructions, des murs de berge. Je n'en ai jamais autant vu, mais je fais confiance à la science pour la pandémie et je fais confiance à la rigueur du Gouvernement et de vos administrations.

Je crois que l'on doit être en mesure d'apporter des réponses précises sur ce que les gens doivent concrètement faire.

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Madame la Ministre, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec votre collègue, ministre du Budget, qui répondait, au nom du ministre-président, sur ce prêt de la BEI, le plus gros jamais consenti à la Belgique.

Il connaît deux volets, celui concernant le redressement des berges et les 300 millions qui y ont été affectés, qui ont motivé, au-delà du fait que la question d'actualité ne permet pas vraiment de discuter sur le fond, le fait que je me retrouve aujourd'hui devant vous. J'ai assisté aux travaux de la commission et j'ai entendu, ici et là, des éléments de réponses en fonction des interpellations des collègues dans le cadre du budget.

Cette question orale mérite de faire le point dans ce dossier véritablement important, car c'est le drame

humain qui nous interpelle, conjointement avec la façon de concevoir la manière dont nous allons vivre de manière résiliente à côté des cours d'eau qui ont dramatiquement touché des Wallons et des Wallonnes cet été.

J'aurais aimé, Madame la Ministre, dans ce contexte, connaître votre réaction par rapport aux 300 millions d'euros pour lesquels les services de la Wallonie ont intelligemment travaillé. J'imagine qu'elle est heureuse et positive, aucun doute là-dessus, mais comment cet argent sera-t-il affecté au redressement des berges dans les zones sinistrées ?

J'ai entendu les éléments de priorité qui sont, ici ou là, mis sur la table. Quel est votre plan en la matière ? Sachant que les dégâts sont nombreux et que ces berges ont été et sont des lieux de vie et des environnements dans lesquels les gens vivaient, travaillaient, avaient des loisirs, ce qui explique d'ailleurs les dégâts colossaux rencontrés.

Comment va-t-on réimaginer la construction de ces berges ? Dans quel timing ? Avec quel calendrier ? Avec quel parallélisme ? Quand ces réflexions se rencontrent-elles ?

C'est vous qui allez me le dire, Madame la Ministre, c'est vraiment une question ouverte. C'est la réflexion sur la question de savoir comment on conçoit demain le bâti nouveau. C'est une réflexion importante qui exige de nous une obligation de résultat.

M. Frédéric l'a dit avant moi, l'hiver arrive et il y a un degré d'urgence dans la reconstruction de ces berges. Finalement, comment ces deux calendriers de réflexion vont-ils se superposer et comment vont-ils se concrétiser ? C'est cela que nos concitoyens attendent.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, cela fait suite à la discussion que l'on a déjà eue ce matin dans le cadre du budget.

Suite aux inondations, vous aviez prévu cette réhabilitation des berges en deux temps. D'abord l'urgence et la sécurisation, prises en main et financées par la Région. Ensuite, c'est le réaménagement, dit moins urgent, non urgent. C'est plutôt sur cette deuxième phase que je voudrais vous interroger.

Le développement des berges est une question cruciale pour l'avenir de la Wallonie. Nous avons vu l'importance d'avoir de bonnes berges dans la résistance aux inondations.

Vous avez entendu également Bénédicte Heindrichs, Directrice générale du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. En commission d'enquête, elle nous a confirmé la volonté de prise en main par la Région de ces travaux pour pouvoir développer un réseau de berges de haute qualité.

Cependant, ces exigences impliquent évidemment des coûts élevés. Or, une partie de ces coûts seraient à charge des provinces, communes, voire même des sinistrés eux-mêmes.

Je voudrais savoir si vous pouviez garantir que ces travaux seront réalisés jusqu'au bout si, finalement, ces sinistrés ne savent pas les payer. Vous avez parlé d'une intervention de la Région à hauteur de 50 % des coûts pour les sinistrés. Ce matin, vous m'avez même dit, cela peut-être de 50 % à 100 % en fonction des situations des propriétaires.

Cependant, en commission d'enquête, Mme Heindrichs nous a dit que les arbitrages restaient à faire. Pouvez-vous clarifier ce point ? Vu les montants en jeu, il est clair que les sinistrés ne seront pas tous en capacité d'assurer ces 50 % de coûts. Allez-vous envisager des prises en main complètes par la Région sur les travaux des berges qui resteraient ?

Je me suis renseigné – je l'ai déjà d'ailleurs cité ce matin – et je peux vous dire que, pour certains sinistrés, ces rénovations peuvent coûter très cher. On parle parfois de 100 000 euros voire de 300 000 euros. Je note aussi que, en discutant avec les propriétaires sinistrés dont le terrain se termine par une berge, ce qui marque surtout, c'est que certains ne sont pas vraiment au courant de cette responsabilité sur la berge et encore moins de ces coûts auxquels ils pourraient être exposés.

Ce sont des gens qui ont vu s'enchaîner beaucoup de mauvaises surprises, que ce soit avec les assureurs, le Fonds des calamités et tout ce qui n'est pas pris en charge sur leurs dégâts. Surtout, ce sont des gens qui n'ont pas forcément les moyens de payer un tel chantier. Ils ont dès lors besoin de réponses claires.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, comme vous le mentionnez, les travaux de sécurisation, de stabilisation, mais aussi de reconstruction des berges constituent un travail de grande ampleur.

Afin de gérer la crise, les gestionnaires de cours d'eau ont, dans un premier temps, œuvré à l'enlèvement des embâcles majeurs obstruant les ponts afin d'assurer l'écoulement du cours d'eau, mais également de sécuriser les lieux pour les personnes.

Vu l'ampleur des dégâts sur les sous-bassins de la Vesdre et de la Lesse, des travaux de sécurisation urgente sont en cours pour éviter tous dommages

imminents, graves et difficilement réparables lors de prochaines crues et, ainsi, protéger les biens et les personnes. Ces travaux ne visent dès lors pas, pour cette première phase, une réparation ou une reconstruction à l'identique.

Ces nouveaux marchés de sécurisation des berges se concentrent dans les zones urbanisées et ont été attribués sur base des points jugés prioritaires, identifiés par des bureaux d'études. Ces marchés de travaux sont pris en charge – et je le répète – à 100 % par la Région, comme annoncé par le Gouvernement, et ce, quel que soit le propriétaire de la berge en question. Il est cependant important de relever que la réalisation de ces travaux est tributaire des niveaux d'eau et des conditions météorologiques.

Les gestionnaires de cours d'eau du SPW et le Commissariat spécial à la reconstruction sont régulièrement en contact, sur le terrain, avec les bourgmestres, qui disposent de toute l'information relative à ces travaux urgents, et les riverains concernés. Monsieur Frédéric, un planning précis des chantiers leur a été transmis et une réunion d'information virtuelle, à laquelle j'ai eu le plaisir de participer, a été organisée avec les différents bourgmestres.

Les communes auront donc une vue précise et cartographiée sur les réparations considérées comme urgentes répondant aux besoins de sécurisation. Elles peuvent donc être aussi un interlocuteur pour les propriétaires pour qualifier ce qui relève ou non de cette phase de sécurisation urgente.

La phase de reconstruction résiliente pourra démarrer, sur le terrain, après la finalisation de ces travaux urgents et prioritaires. Le Gouvernement a, en effet, décidé que l'ensemble des travaux de réfection des berges pour les cours d'eau non navigables serait coordonné par la Région afin de les envisager de façon globale et pour mieux intégrer la gestion du risque d'inondation, mais également les différents enjeux du cours d'eau.

À cet effet, un marché d'étude topographique est en cours et sera suivi d'un marché pour assurer la modélisation hydraulique et hydrologique sur le sous-bassin de la Vesdre début 2022. Les différents scénarios d'aménagements et d'amélioration étudiés par cette modélisation poseront les lignes directrices d'une reconstruction résiliente que l'on pourrait appeler « Building Back Better », à envisager en articulation avec le *masterplan* de la Vesdre.

Cette phase de reconstruction résiliente nécessite du temps et doit être correctement étudiée afin de ne pas passer à côté de l'objectif escompté. Au regard de l'implication des choix qui seront opérés, ceux-ci seront réalisés en concertation étroite avec le Commissariat spécial à la reconstruction, voire sous sa responsabilité, en concertation avec les communes concernées.

Concernant les coûts, le Gouvernement a décidé de prendre à sa charge une partie importante, voire majoritaire, des dépenses liées à la reconstruction. Je ne reviens pas sur nos débats de ce matin. Les modalités précises de recouvrement auprès des propriétaires sont encore à définir sur base de l'analyse juridique qui est en cours, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure.

À ce stade, le Commissariat spécial à la reconstruction se penche, en collaboration avec mon administration, sur cette question du recouvrement et de ses implications afin de trouver une solution qui soit juridiquement tenable et réaliste, afin d'assurer un nouveau réseau de berges résilientes de haute qualité. Les différents scénarios envisageables seront proposés au Gouvernement wallon.

Il convient également de préciser, à propos de la réparation des ouvrages privés, que les personnes bénéficiant d'une assurance couvrant leur habitation peuvent, sous réserve des conditions et des plafonds d'intervention prévus, bénéficier d'une indemnisation de leur assurance.

Pour les dommages non pris en charge par les assurances ou pour les personnes non assurées, les sinistrés peuvent également s'adresser au Service régional des calamités, qui peut accorder, sous certaines conditions, une aide à la réparation dans le cadre d'une calamité naturelle publique. Cette aide est limitée à 50 % du dommage, avec certains plafonds.

Le Gouvernement a mobilisé 441,6 millions d'euros afin de reconstruire les berges des cours d'eau touchées par les inondations de juillet dernier, parmi lesquels 300 millions d'euros seront financés par le biais d'un prêt de la BEI. Ces montants serviront à financer la reconstruction résiliente des berges de manière à limiter les risques futurs. La BEI a particulièrement été séduite par la dimension résiliente de cette reconstruction, pensée dans une optique « sans regret », afin de réduire les risques futurs.

Enfin, les ouvrages privés – passerelles, centrales hydroélectriques, et cetera – doivent être réparés par leurs propriétaires, l'intervention de la Région se limitant aux mesures urgentes pour empêcher leur dégradation et à la reconstruction résiliente des berges.

Là aussi, Monsieur Frédéric, pour toutes questions plus précises sur ce qui est considéré comme urgent ou non, je vous renvoie vers les communes qui ont toute l'information pour leur territoire propre en collaboration avec l'administration.

Comme vous le constatez, Messieurs les Députés, il s'agit d'un projet d'ampleur, pour lequel des moyens considérables sont dégagés et qui doit nous amener à proposer une gestion plus résiliente des berges et des cours d'eau au bénéfice de la collectivité, tout en minimisant l'impact financier sur les particuliers et les communes.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse précise.

Je n'ai qu'une toute petite sous-question. Considère-t-on donc comme ouvrage privé un mur qui sépare un terrain d'un privé avec la rivière et sa berge ?

La question qui s'est posée pendant des semaines, c'est : à qui appartient le mur ? Celui qui a un jardin dans le fond duquel il y a une rivière et un mur qui est là depuis parfois plus d'un siècle. À qui appartient le mur ? La réponse était : à celui qui en profite. Arrêtez. Il paraît que c'est une définition légale. Je ne sais pas qui a imaginé ce texte-là, mais ce n'est pas d'une grande précision.

Alors, à qui cela profite-t-il ? Au Service public de Wallonie, qui a sa rivière protégée, ou bien au propriétaire ? Je crois donc comprendre que, dans ce cas-là, il s'agit d'un bien privé pour lequel soit l'assurance intervient, et l'on entame les travaux et on les réalise, soit elle n'intervient pas, et l'on espère que le Fonds des calamités peut intervenir sur base d'une demande à hauteur de 50 % maximum. Est-ce bien cela qu'il faut comprendre ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je ne vais pas vous répondre de façon catégorique parce que je me doute bien que la lecture juridique est un peu plus complexe, mais, aux dernières informations en ma possession, si le mur était un facteur de soutènement des bâtiments, il était considéré comme appartenant au bâtiment et pouvait donc être soumis à l'assurance.

Je vous propose de vous renvoyer vers le Commissariat.

M. Frédéric (PS). – Oui, la réponse la plus simple est de dire : « Contactez votre assureur ». Votre assureur vous dira si cela relève effectivement de cela. À mon avis, ils seront attentifs à cela. Je pense que l'on avance. On n'est pas encore à l'atterrissage, mais on avance.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les explications que vous avez fournies à l'ensemble des collègues, d'abord, sur la sécurisation, qui est à 100 % prise en charge par la Région, parce qu'elle est de prime urgence pour éviter tout nouveau dommage irréversible et, ensuite, sur le détail de l'ambition de reconstruction résiliente qui est la vôtre sous coordination régionale.

J'ai noté les éléments de calendrier et de planning, les interventions possibles, le cas échéant, pour le secteur privé et, finalement, le rôle des communes en la matière, avec la Région, bien entendu.

J'imagine que l'étude hydrologique menée et la construction résiliente que vous allez mettre en œuvre ensuite pourront aussi faire, au-delà du cas de la Vesdre et du sinistre cas du sous-bassin de la Vesdre, l'objet de bonnes pratiques qui seront ensuite plus largement diffusées à d'autres parce qu'il faut toujours tenter de trouver une forme d'espoir dans les situations les plus dramatiques et de contribuer à éviter de les revivre.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie.

La première chose, soyons clairs, de qui parle-t-on ? Finalement, ces propriétaires qui ont une berge au fond de leur terrain, ce sont forcément des victimes des inondations. S'ils ont une berge au bord de la Vesdre, ce sont aussi des victimes des inondations. Aujourd'hui, ce que j'entends, c'est plutôt que ce n'est pas encore très clair. Ces citoyens ne savent pas encore à quelle sauce ils vont être mangés. Quand une rénovation de berge coûte 100 000 euros, 200 000 euros ou 300 000 euros ou que sais-je ? Même si ce n'est que 10 % de ces sommes, cela peut rester énorme parce que cela s'ajoute à tout le reste des dégâts que, en tant que sinistrés, ils subissent avec ces inondations.

Si ce n'est pas légalement votre responsabilité, c'est qu'il faudrait peut-être revoir les règles parce qu'elles sont parfois anciennes. On ne peut pas faire peser sur les finances des sinistrés un chantier aussi important.

On ne peut pas entendre que l'on va reconstruire ces berges en mieux, plus résilientes, mais que, en même temps, une partie de ce chantier risque d'être payée par les sinistrés eux-mêmes. Ce ne serait pas juste et l'on ne pourrait pas accepter qu'une partie de notre sécurité face aux inondations mette ces sinistrés dans une situation de défaut de paiement. Nous resterons vigilants à cela une fois que nous en saurons un peu plus sur cette clé de répartition.

QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE CALCUL DES APPORTS EXTÉRIEURS AU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CET) D'HABAY-LA-NEUVE »

QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE REFUS DE PROLONGATION D'ACTIVITÉ DU CET DE MONCEAU ET SES CONSÉQUENCES POUR L'ENFOUISSEMENT EN CET EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur :

- « le calcul des apports extérieurs au centre d'enfouissement technique (CET) d'Habay-la-Neuve » ;
- « le refus de prolongation d'activité du CET de Monceau et ses conséquences pour l'enfouissement en CET en Wallonie ».

La parole est à Mme Laffut pour poser ses questions.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, en réponse à une question d'actualité sur le traitement des déchets d'amiante en Wallonie, vous déclariez souhaiter rassurer la Province de Luxembourg face à la crainte de devenir la poubelle de la Wallonie en affirmant votre volonté d'être dans le respect total du permis d'environnement du CET d'Habay fixant à 15 % au maximum le quota des flux en provenance des provinces extérieures.

Aujourd'hui, le CET d'Habay traite 20 000 tonnes par an, ce qui fixe à 3 000 tonnes, soit 15 %, les apports extérieurs qui, en 2020 – et c'est plus qu'utile de le préciser –, ont été constitués exclusivement de déchets d'amiante. En effet, depuis 2019, le CET de Monceau ne peut plus accepter ce type de déchets.

Un élément manquait pourtant à votre réponse pour être pleinement rassurante : la base sur laquelle ce quota de 15 % allait être calculé.

À l'échelle de la Wallonie, en 2021, 500 000 tonnes de déchets auront été traitées par les trois CET de classe 2 établis sur notre territoire. Il s'agit de déchets ultimes, difficilement compressibles en l'absence de filières ou de technologies adaptées.

Sur cette base et à conditions égales, les besoins en Région wallonne pourraient être couverts durant les trois – au maximum, quatre – années à venir.

Pour anticiper la saturation des CET wallons aujourd'hui en activité, le Département du sol et des déchets a recommandé une augmentation de capacité des CET d'Habay, prévue en 2023-2024, et de Monceau, dont la demande est en cours pour une extension de 1 500 000 mètres cubes, doublée d'une demande de prolongation du permis d'exploitation actuel expirant fin 2021.

L'absence de réponse – et donc le refus tacite – de l'administration wallonne à la double demande du CET de Monceau de prolongation et d'extension de son activité modifie considérablement le scénario envisagé.

À très court terme, la perte de la capacité résiduelle du centre de Monceau à la date de sa fermeture ne pourra pas être compensée par les deux autres CET, ce qui, inévitablement, nécessitera un transfert des déchets, notamment vers le nord du pays, augmentant ainsi notre dépendance à la politique flamande en la matière.

Cela, c'est sans parler de la couverture de nos besoins au-delà des trois ou quatre ans initialement envisagés.

Quelles mesures pensez-vous prendre pour répondre aux besoins rencontrés en Wallonie ?

Mettez-vous en place une stratégie à moyen et long terme ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, le réseau des CET, les centres d'enfouissement techniques, constitue encore actuellement un maillon nécessaire dans la gestion des déchets considérés comme ultimes parce qu'il n'existe pas encore de filières de valorisation. Heureusement, ce n'est pas une réalité immuable. En effet, ce qui est valable aujourd'hui ne le sera plus obligatoirement demain ou dans un avenir assez proche, compte tenu des avancées technologiques qui se profilent.

Ainsi, conformément à la Déclaration de politique régionale, mon objectif est de poursuivre et d'accélérer la réduction des quantités de déchets encore mis en centres d'enfouissement techniques, via le soutien à des politiques et des actions de prévention, de réutilisation et de valorisation matière des déchets ambitieuses, dans le cadre notamment du Plan de relance de la Wallonie et de la stratégie Circular Wallonia, copilotée avec le ministre Borsus, ou encore via l'interdiction de mise en CET de certains flux supplémentaires de déchets valorisables.

En ce qui concerne le CET du champ de Beaumont, situé à Monceau-sur-Sambre, j'ai pris connaissance de l'absence de décision des administrations compétentes par rapport aux demandes de prolongation et

d'extension du CET, comme je l'avais indiqué en janvier 2020, lorsque j'étais interrogé au sein même de cette commission sur les éléments qui justifiaient la prolongation des activités du CET pour une période de trois ans, sous certaines conditions, notamment l'absence de déchets d'amiante.

Il conviendra de se positionner dans ce dossier au regard de l'évolution d'une série de facteurs, tels que l'évolution des gisements et des types de déchets concernés, l'état d'avancement des aménagements techniques supplémentaires prévus dans les autres CET de classe 2, le respect du principe d'autosuffisance et de proximité de traitement des déchets, qui est imposé par la législation européenne, la viabilité de certaines filières de traitement et de valorisation des déchets en Wallonie, ou encore les capacités d'opérationnalisation des procédés de recyclage issus de la recherche et développement dans lesquels la Wallonie a investi ces dernières années.

À ces facteurs sont venus s'ajouter la possibilité d'interdire la mise en CET de flux supplémentaires de déchets valorisables, comme je viens de l'indiquer, mais également un facteur que nous n'aurions pas pu prévoir, à savoir la gestion des déchets issus des inondations, dont le gisement total n'est pas encore définitivement connu, ni les quantités de déchets ultimes qui devront être enfouis, même si c'est une option que nous avons essayé de réduire au strict minimum.

C'est la raison pour laquelle j'ai récemment demandé à mon administration de revoir et de réactualiser les résultats de l'état des lieux et des scénarios établis en ce qui concerne les infrastructures de gestion des déchets afin d'intégrer au mieux l'ensemble de ces facteurs pour une aide à la prise de décision la plus optimale possible.

En ce qui concerne la question du quota des déchets pouvant être acceptés dans le CET d'Habay-la-Neuve, les conditions particulières du permis d'environnement du CET d'Habay-la-Neuve sont claires et explicites à ce sujet. Selon les termes de ces conditions sont autorisés les arrivages provenant hors de la zone des 55 communes de l'intercommunale.

Ces apports ne peuvent pas dépasser 15 % du volume total des déchets admis sur le site, sous réserve des prescriptions fixées dans le cadre du Plan wallon des déchets.

Cette limite de 15 % porte bien sur le volume total de déchets admis sur le CET. Il n'est fait référence ni d'un volume limité par catégorie de déchet, ni d'un volume limité par année.

Le registre d'exploitation du CET doit permettre de s'assurer du respect de la condition sur l'ensemble de la période d'exploitation, en identifiant et en quantifiant les arrivages hors zones.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – J'entends cette clarification des 15 % liés au volume total des déchets admis et donc non pas à la catégorie des déchets.

Pour le reste, j'entends qu'un état des lieux est en cours au niveau de Monceau, mais il y a des délais à respecter. On sait que ces mises en déchets sont toujours un maillon nécessaire aujourd'hui. J'entends que l'on espère pouvoir encore valoriser des déchets supplémentaires à l'avenir et que des avancées technologiques vont probablement permettre de diminuer ces déchets, mais je pense qu'il y a urgence aujourd'hui et que l'on va vite être à saturation. Je ne sais pas quels sont les timings accordés aux deux états des lieux et aux décisions qui vont être prises dans les mois à venir.

Vous allez accélérer la réduction des déchets et faire de la prévention, et il y a des projets dans le cadre du Plan de relance, mais j'insiste sur le degré d'urgence. Il faut tenter de trouver des solutions pour ne pas que, un jour, l'on puisse dire : « On n'a pas d'autre solution, il faut augmenter ce pourcentage ».

Je me permettrai de revenir plus tard dans le cadre d'une question écrite pour vous interroger sur l'état des lieux et le suivi.

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES JOURNÉES DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les journées de sensibilisation à l'environnement ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, la presse faisait dernièrement état de l'organisation de deux journées de sensibilisation à l'environnement menées par la SPGE.

Au programme, les élèves de deux écoles du Brabant wallon mettront en œuvre le jeu « En avant vers la mer ! », qui aborde les six thèmes suivants : agriculture, inondations, déchets dans les WC, gaspillage de l'eau, industrie et nettoyage des rivières. Ensuite, ils se rendront dans la cour de l'école et dans la rue afin de marquer eux-mêmes un pochoir « Ici commence la mer », comme on en a déjà vu ailleurs, notamment à proximité des avaloirs.

Vous êtes responsable de l'éducation à l'environnement ainsi que de son soutien et de son développement. Si je prends aujourd'hui cette campagne comme exemple, c'est pour pointer une faiblesse actuelle dans cette politique. Si ces journées de sensibilisation sont menées au sein de deux établissements scolaires, cela signifie que tous les autres établissements ne bénéficient pas de ces campagnes. Il y a donc une grande disparité entre les écoles.

En septembre, je vous avais interrogée sur vos actions en matière d'éducation à l'environnement et, dans ce cadre, j'avais évoqué la plateforme d'apprentissage en ligne « Drôle de planète », dont la vocation première est d'être un support commun disponible à toutes les écoles francophones. Cet outil donne accès à un contenu pédagogique et didactique à l'intention des enseignants, permettant ainsi un accès uniforme aux diverses ressources.

Au final, vous avez décidé d'abandonner cet outil, suite à une analyse d'impact réalisée par l'Agence du numérique et de l'administration. Il en est ressorti que les enseignants sont en attente de davantage d'un soutien d'un animateur en classe et que le site droledeplanete.be n'était pas suffisamment consulté.

Madame la Ministre, j'aimerais savoir quelles actions vous menez pour réduire ces différences dans l'éducation à l'environnement. Quelles mesures avez-vous prises pour que tous les élèves puissent avoir accès à ces campagnes de sensibilisation à l'environnement ?

L'outil d'e-learning droledeplanete.be qui avait cette vocation a été lancé en septembre 2018. Son contenu était encore loin d'être complet lorsque vous avez hérité de cet outil. Qu'avez-vous fait pour développer, accentuer sa notoriété auprès des enseignants ? A contrario, pourquoi n'avez-vous pas estimé nécessaire de poursuivre la médiatisation de cet outil ?

Au final, on sait que vous avez, quelque part, décidé d'abandonner ce projet, qui n'en était qu'à ses débuts. Quelles alternatives allez-vous mettre en œuvre ?

Je vous remercie d'avance pour l'ensemble de vos précisions.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les deux journées de sensibilisation à la gestion de l'eau, organisées par la Société publique de gestion de l'eau, que vous prenez comme exemple ne sont qu'une partie émergée de l'iceberg du grand nombre d'activités d'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable que nous subventionnons.

Dans un souci de donner aux jeunes générations les connaissances nécessaires à une compréhension de leur environnement et, in fine, à respecter celui-ci, le secteur associatif de l'éducation relative à l'environnement, soutenu par la Région wallonne, s'adresse très largement au public scolaire : maternel, primaire et secondaire. Ce sont 185 000 personnes qui sont sensibilisées par an, dont 80 000 élèves, sans compter le public touché par les parcs naturels et les contrats de rivière.

Afin d'obtenir un impact à long terme et des changements comportementaux, nous privilégions, non pas les campagnes de communication tonitruantes, mais bien le travail de fond par des associations environnementales travaillant soit à l'échelle très locale, soit plus largement.

Concrètement, toute école, quel que soit le réseau, qui souhaite participer à des activités de sensibilisation à l'environnement, est informée des événements, animations, formations auxquelles elles peuvent participer via le réseau IDEE ou le Centre régional d'initiation à l'environnement, le CRIE, de son territoire. Les animations sont toujours proposées à des prix démocratiques pour promouvoir l'accès à ces activités sans discrimination.

L'ASBL Réseau IDEE existe depuis 1989 et compte plus de 120 membres. Ce réseau est bien connu des enseignants, des animateurs, formateurs, éco-conseillers, parents, citoyens et propose une information claire et centralisée sur l'éducation à l'environnement. Les directions d'école sont libres d'inscrire ou non leur établissement dans des projets de sensibilisation à l'environnement.

Depuis le début de la législature, j'ai veillé à sécuriser le financement du secteur associatif et à le renforcer quand cela était nécessaire.

Comme je vous l'avais signalé en septembre dernier sur la question relative à l'arrêt de la plateforme numérique droledeplanete.be, cette décision a été prise dans une optique de bonne gouvernance. Elle s'est basée sur une analyse d'impact réalisée tant par l'Agence du numérique que par le SPW ARNE. Les budgets pour le maintien de l'outil étaient conséquents pour un impact considéré comme minime auprès des publics cibles.

Je voudrais clôturer ma réponse en vous citant quelques structures et outils disponibles pour les écoles, qui démontrent le dynamisme du secteur :

- le subventionnement d'une quarantaine de structures associatives proposant des campagnes et actions de sensibilisation à destination des publics scolaires ;
- des campagnes ouvertes à l'ensemble des écoles wallonnes, comme les projets École durable de l'ASBL Coren, l'Assemblée des jeunes Wallons

pour l'environnement de GoodPlanet, l'école du dehors par La Leçon verte, les Chemins au naturel de Tous à pied et/ou des formations à destination des enseignants pour les formations d'animateur nature ou d'école du dehors, par exemple ;
- la diffusion mensuelle de la newsletter d'éducation relative à l'environnement à l'école afin d'informer les enseignants au sujet des activités d'animations scolaires, de formation, mais aussi des campagnes de sensibilisation à l'environnement en Wallonie ;
- la quatrième édition de l'appel à projets « Ose le vert, recrée ta cour », qui fait d'ailleurs la part belle aux initiatives d'école du dehors à partir de cette année, pour aller plus loin que la seule verdurisation des cours d'école ;
- la récente mise en ligne d'une page web « Éducation relative à l'environnement » sur le portail du SPW Environnement ;
- la diffusion dans toutes les écoles du magazine Symbioses par le Réseau IDEE.

Comme vous le constatez, il s'agit d'un domaine que je considère comme essentiel pour amener les jeunes générations à renforcer leur lien avec l'environnement et la nature et que je souhaite soutenir sur le long terme.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

Mme Mathieux (MR). – Je voudrais simplement remercier Mme la Ministre pour l'ensemble de ces précisions.

QUESTION ORALE DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE COÛT-VÉRITÉ ET LES COUCHES-CULOTTES POUR ENFANTS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le coût-vérité et les couches-culottes pour enfants ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée à plusieurs reprises sur la question du coût-vérité, encore ce matin, et puis assez régulièrement.

Je reviens vers vous aujourd'hui, car, finalement, le temps passe et les problèmes se creusent. Le 29 novembre dernier, la question a été longuement abordée aux Conseils communaux de Charleroi et de Verviers.

À Verviers, un quart des habitants ont dû payer entre 10 euros et 100 euros de plus suite à l'entrée en vigueur du coût-vérité, mais, pour près de 1 000 ménages, c'est une augmentation de plus de 100 euros qui a même été constatée.

Une dame se retrouve d'ailleurs avec une augmentation de 300 euros, car elle ne sait pas payer une litière pour chats biodégradable. Inutile de dire que, pour elle, cette facture est impayable.

Nous vous avions annoncé une réflexion sur les évolutions apportées à votre système de financement des déchets. Pouvez-vous nous dire ce que vous envisagez ? Où en êtes-vous dans votre réflexion ? Envisagez-vous de faire sortir du coût-vérité des fractions comme les langes pour enfants et les frais administratifs communaux liés au coût-vérité ?

Concernant les langes, d'ailleurs, l'intercommunale INTRADEL avait décidé de retarder la sortie de la poubelle verte de ses déchets jusqu'à janvier 2022, le temps de mettre en place une politique qui serait plus sociale, sauf que celle-ci n'est jamais arrivée.

Je note que, à Verviers, le règlement a été modifié pour offrir 200 kilos par an et par enfant aux ménages qui ont des enfants en bas âge, mais cette masse de déchets est ainsi reportée sur l'ensemble de la population. Allez-vous sortir ce type de déchets du coût-vérité ? Il est indispensable de sortir du coût-vérité ce montant pour une réelle politique sociale.

Je me demande aussi pourquoi INTRADEL limite cette mesure à 200 kilos alors que cette même intercommunale mesure un supplément de déchets de 400 kilos par an et par enfant. Pour nous, la réponse que les enfants ne sont pas toujours à la maison n'est, en soi, pas une bonne réponse. Les chiffres de la Ligue des familles montrent qu'un tiers des enfants ne sont ni en crèche ni chez une gardienne. D'ailleurs, cette réalité est surtout imposée à des familles qui n'ont pas les moyens de se payer des structures d'accueil.

La Ligue pointe que les parents qui ont des revenus inférieurs à 1 500 euros sont 57 % à ne pas placer leurs enfants en milieu d'accueil contre 26 % de ceux ayant un revenu de 5 000 euros et plus. Il est donc indispensable d'agir sur cette politique antisociale.

Je conclurai en vous disant que je suis venu plusieurs fois ici pointer du doigt que le fait que, avec votre système coût-vérité, plus on trie, plus on paie. Je l'ai encore dit ce matin et j'ai d'ailleurs rappelé ce matin que je notais que le MR était d'accord avec cela et nous avait rejoints dans la presse sur ce constat de ce système absurde.

J'espère que l'ensemble de votre majorité, Ecolo-PS également, va accepter cette réalité et sortir de ce système fondamentalement injuste.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous le savez, le compost produit à partir de déchets organiques contenant des langes usagers présentait de plus en plus de petits morceaux de plastique à cause de la substitution de la cellulose contenue dans les langes par des polymères synthétiques hyper absorbants.

En conséquence, les quatre intercommunales INTRADEL, BEP, Tibi et Idelux qui avaient choisi d'accepter ce flux de déchets dans les collectes sélectives de déchets organiques ont décidé de modifier leurs consignes de tri au 1er janvier 2021.

Depuis cette date, les langes sont donc interdits dans la fraction organique et retournent dans les déchets résiduels. Il s'agit d'un retour à une situation identique à celle des intercommunales Hygea, Ipalle et InBW qui, dès le départ, n'avaient pas accepté ce type de déchets dans les collectes de déchets organiques.

Comme je l'avais déjà indiqué, il n'est pas envisageable de remettre en question cette interdiction, en application du principe de précaution, étant donné l'absence sur le marché de langes totalement biodégradables. C'est une responsabilité directe des producteurs et je regrette cette évolution néfaste pour l'environnement.

Je suis pleinement consciente que cette décision peut impacter le montant de la facture « déchets » de certains ménages, parfois de manière importante, dans certaines circonstances.

Pour faire face à ce problème, connu de longue date, mais jamais pris en charge, la solution envisagée à moyen terme est de mettre en place une collecte sélective des langes usagés en vue de les orienter vers une filière de recyclage adéquate. Cette option, qui est également jugée prioritaire par la Région flamande, est étudiée par un bureau de consultance désigné par mon administration, afin de déterminer :

- d'une part, les impacts environnementaux et socioéconomiques du développement d'une telle filière en fonction, notamment, de différentes modalités de collecte, porte-à-porte ou points d'apport volontaires par exemple ;
- d'autre part, le mode de financement de ce service, dans le cadre d'un éventuel système de subventionnement à court terme ou d'une obligation de reprise et financement par les producteurs de langes à plus long terme.

Cette dernière option, qui a ma préférence, puisque ce sont les producteurs de langes plastifiés qui doivent assumer la gestion des déchets des produits qu'ils mettent sur le marché – je pense que l'on se rejoindra là-dessus, Monsieur Dupont – est en discussion au niveau interrégional.

À court terme, dans le cadre légal existant, il faut rappeler que les communes ont déjà la possibilité de prendre des dispositions dans leurs règlements-taxes afin de soutenir les ménages en difficulté, en vertu de l'autonomie communale en matière de gestion des déchets. Ainsi, depuis plusieurs années déjà, de nombreuses communes ont pris des dispositions pour alléger la facture des jeunes parents ou des familles nombreuses en particulier, en octroyant gratuitement des sacs ou des kilos supplémentaires.

Par ailleurs, la révision du mécanisme du coût-vérité va rentrer dans sa dernière phase, puisque le marché public de services portant notamment sur la mise en place d'un Observatoire des mesures sociales s'est clôturé ce 25 novembre. L'analyse des impacts des recommandations émises par le prestataire sur le montant de la facture « déchets » se termine également. L'ensemble des résultats obtenus, en ce compris ceux des analyses de scénarios, va être étudié en détail afin de présenter un nouveau projet d'arrêté relatif au coût-vérité dans les meilleurs délais. Parmi les axes d'adaptation envisagés, au stade actuel des réflexions, figure notamment une révision du contenu du service minimum en matière de collecte sélective des déchets organiques.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre.

Sur les langes, je l'ai toujours dit, je ne remets pas en question le choix des intercommunales. Elles ont raison de ne pas les mettre dans le compostage. Nous, on n'a pas le choix puisque, comme vous l'avez dit et comme je l'ai déjà souligné plusieurs fois, c'est le choix des producteurs. Ce sont ces derniers qui ont décidé de mettre plus de plastique, de les rendre moins facilement triables. C'est clairement un choix des producteurs. Là-dessus, je ne peux que vous rejoindre.

Si l'on met en place des collectes sélectives, cela ne doit clairement pas être sous le système coût-vérité. Cela doit être les producteurs qui ont fait ces choix qui doivent assumer ce coût.

Indépendamment des langes en eux-mêmes – ce serait très bien si l'on y arrivait, je suis à 100 % avec vous si vous faites cela –, sur le reste et sur le système coût-vérité en lui-même, je veux vraiment que l'on en sorte. Je vous rappelle d'ailleurs que ce système n'existe pas nécessairement dans toutes les Régions. En Région bruxelloise, cela ne fonctionne pas sous ce système-là. Je trouve vraiment que c'est un mauvais système. Les coûts sont fixes, donc plus on trie, plus on paie avec ce système-là. C'est profondément injuste et on doit en finir une bonne fois pour toutes.

QUESTION ORALE DE MME MATHIEUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE LOGEMENT DES ÉQUIDÉS ET L'AVIS DU CONSEIL WALLON DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (CWBEA) DU 9 SEPTEMBRE 2021 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mathieux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le logement des équidés et l'avis du Conseil wallon du bien-être animal (CWBEA) du 9 septembre 2021 ».

La parole est à Mme Mathieux pour poser sa question.

Mme Mathieux (MR). – Madame la Ministre, le Conseil wallon du bien-être des animaux a rendu un avis très intéressant ce 9 septembre 2021 sur le logement des équidés.

Comme vous l'avez relevé sur les réseaux sociaux ce 4 novembre, les logements des équidés ne sont pas légiférés et vous préparez un arrêté à cette fin.

Quand cet arrêté sera-t-il prêt ? Surtout, quelles sont les règles transitoires appliquées aux propriétaires ?

Comptez-vous mettre en exécution l'article D.28 du Code wallon du bien-être animal concernant la possibilité d'agrément des centres équestres, à l'instar de ce qui existe en France et en Suisse, et ce, afin de permettre des règles effectives et efficaces ?

Concernant les logements en soi, l'avis indique que les box doivent avoir une surface minimale de deux fois la hauteur du garrot au carré. Concernant les « sorties en liberté », l'avis indique que la surface disponible doit permettre aux animaux d'exprimer leurs besoins. Ne serait-il pas judicieux d'indiquer une surface minimale claire ?

Enfin, concernant les clôtures des enclos, une interdiction des fils barbelés est-elle envisagée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, en effet, avec les chiens et les chats, les chevaux sont les animaux les plus couramment détenus par des particuliers en Wallonie. Dès lors, il est important de bien cadrer les conditions de détention des équidés. J'ai donc demandé au Conseil wallon du bien-être des animaux que cette thématique constitue un sujet prioritaire et j'ai pris connaissance avec intérêt de l'avis reçu.

Cet avis constituera, en effet, une base très précieuse pour la rédaction d'un projet d'arrêté, que je proposerai au Gouvernement dans le courant de l'année prochaine. Les éventuelles règles transitoires seront analysées au cas par cas, en fonction des thématiques et de l'importance des changements nécessaires pour les responsables d'animaux.

La question de l'agrément des centres équestres fait partie de la réflexion. Sa pertinence devra être analysée, au regard de la charge administrative engendrée et de la plus-value apportée en termes de bien-être animal. Il reste toujours possible d'appliquer des règles de détention sans nécessairement les lier à un agrément.

En ce qui concerne la surface permettant la sortie en liberté, la difficulté est de mettre en place des normes pour des animaux ayant des spécificités très différentes. Par exemple, comme vous vous en doutez, un poney shetland très âgé ou un jeune étalon pur-sang n'auront pas les mêmes besoins. Il existe ainsi une multitude de cas à prévoir. C'est pourquoi il est important que nos inspecteurs soient des professionnels, capables d'interpréter chaque norme en fonction de la situation rencontrée.

Par contre, pour ce qui concerne la surface minimale pour un box, exiger « deux fois la hauteur au garrot » constitue une donnée claire, qui ne prête pas à interprétation.

Enfin, en ce qui concerne les clôtures, le Conseil suggère que l'utilisation de fils barbelés se combine obligatoirement avec la présence d'une seconde clôture électrifiée bien visible.

En conclusion, suite à ce travail de longue haleine du Conseil, il nous reste à réaliser sa transposition en texte législatif. Je me réjouis de l'aboutissement concret de ce projet qui, grâce aux membres du Conseil ainsi qu'aux services de l'administration, se traduira en avancées concrètes pour le bien-être des équidés en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Mathieux.

Mme Mathieux (MR). – Je suis heureuse d'entendre que le cheval est dans votre cœur.

Par contre, dans votre réponse, c'est « deux fois la hauteur du garrot » au carré. Je parlais de la sortie en liberté, donc des prairies, permettre aux chevaux de se défouler, c'est en cela que je voudrais que soit indiquée une surface. En effet, pour les box, c'est bien spécifié, mais pas pour les prairies.

Je voulais terminer en disant que tout animal a droit au respect. Celui-ci ne peut se concevoir si, à tout le moins, ses besoins naturels ne sont pas respectés, tels que l'espace, le contact, la nourriture et le logement. Je compte sur vous pour interdire aux particuliers qui ne peuvent offrir ce bien-être au cheval ou encore certains

manèges qui considèrent le cheval comme une machine à argent, les privant de leurs besoins fondamentaux, de stopper ou d'adapter les infrastructures et leur fonctionnement. Ces mesures engendreront une diminution du nombre d'accidents, des cavaliers et de leur monture.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme Nikolic à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'aération des locaux en Wallonie » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Desquesnes, sur « la pollution de la Sennette » ;
- M. Antoine, sur « la réaction du Gouvernement wallon aux menaces de suppression du classement des réserves UNESCO de la forêt de Soignes » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 45 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo
M. André Antoine, cdH
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Hervé Cornillie, MR
M. François Desquesnes, cdH
M. Jori Dupont, PTB
M. André Frédéric, PS
Mme Magali Fries, Auditrice à la Cour des comptes
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Anne Laffut, MR
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Olivier Maroy, MR
M. Julien Matagne, cdH
Mme Françoise Mathieux, MR
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APE	aide à la promotion de l'emploi
APLSIA	Association professionnelle du libre service indépendant en alimentation
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BBZ	budget base zéro
BEI	Banque européenne d'investissement
CE	crédit d'engagement
CET	centre d'enfouissement technique
CLDR	commission(s) locale(s) de développement rural
CO2	dioxyde de carbone
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CREAVES	centre(s) de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage
CRIE	centre(s) régional(-aux) d'initiation à l'environnement
CWBEA	Conseil wallon du bien-être animal
DEEE	déchets d'équipements électriques et électroniques
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
ENVIeS	plan wallon Environnement-Santé
ETP	équivalent temps plein
GCOM	système informatique de gestion comptable et budgétaire de la Région wallonne
Hygea	intercommunale de gestion environnementale de 24 communes réparties sur le territoire de la région de Mons-Borinage-Centre
IDEE	Réseau d'information en éducation à l'environnement
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
InBW	Intercommunale du Brabant wallon (anciennement IBW)
INTRADEL	Intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
Ipalle	Intercommunale de propreté publique de Wallonie picarde
IRM	Institut royal météorologique
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
OIP	organisme d'intérêt public
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPW	Office des produits wallons
PAC	Politique agricole commune
PCDN	Plan communal de développement de la nature
PCDR	programme(s) communal(-aux) de développement rural
PEREFISC	Perception, recouvrement et fiscalité (application informatique)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PGRI	plan(s) de gestion des risques d'inondation
PPA	plan particulier d'aménagement
PRR	Plan de relance et de résilience

REGAL	Réduction du gaspillage alimentaire (plan wallon)
SACA	service administratif à comptabilité autonome
SAMI	Services d'analyse des milieux intérieurs
SARSI	Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels dans l'ouest du Brabant wallon
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOCOPRO	Services opérationnels du collège des producteurs
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service public de Wallonie
SUP	single use plastic (plastique à usage unique)
Tibi	Intercommunale de gestion intégrée des déchets dans la région de Charleroi
UAP	unité(s) d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)